## **UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA**

## FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES

## LE ROLE DE L'ETAT DANS LE GENOCIDE DES TUTSI D'AVRIL-JUILLET 1994:

Cas de l'ex-commune urbaine de Ngoma

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Bachelor's degree (Licence) en Sciences Sociales

par

**KANAMUGIRE** Laurent

Directeur: Professeur Titulaire NIZURUGERO R. Jean

Co-directrice: Mademoiselle NYIRABEGA Euthalie

Butare, Année Académique 2002-2003

## **EPIGRAPHE**

« C'est arrivé, cela peut donc arriver de nouveau (...) Cela peut se passer et partout (...). Cela s'est passé, en 1994, au Rwanda » (Primo Lévi, Juif survivant d'Auschwitz en Pologne cité par Christophe Calais [1998]).

### **DEDICACE**

A mes regrettés parents, frères, sœurs, amis et proches; aux victimes du génocide rwandais; aux victimes de toutes les dictatures du monde entier; à toutes les personnes éprises de paix, de justice et de liberté; à toi Dévote, mère de mes enfants; à mes enfants Delphine, Aristide, Basile et Raïssa;

ce mémoire est dédié.

#### REMERCIEMENTS

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Nos remerciements vont tout particulièrement au Professeur Dr. NIZURUGERO R. Jean qui a bien accepté de diriger ce mémoire. Grâce à ses conseils, à ses remarques et aux retouches qu'il a apportées à ce travail, celui-ci est arrivé à terme.

Nous remercions également MIIe NYIRABEGA Euthalie pour ses conseils et ses corrections qui ont été d'une grande utilité scientifique dans ce travail, et notre profonde gratitude est également adressée aux Professeurs de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion qui nous ont dispensé une formation universitaire.

Nos sincères remerciements sont aussi adressés à AG-GENOCIDE SWITZERLAND pour son assistance financière grâce à laquelle notre travail de recherche a abouti à ses résultats.

Que les familles KANAMUGIRE Bosco et MUTAMBARUNGU Jeanne d'Arc, NYANZIRA MFASHINGABO Déo, KARASIRA et Mme UMULISA MUKANTAGANDA Odette trouvent ici notre profonde gratitude pour leur soutien moral.

Nos remerciements sont en outre formulés à l'endroit de Mr MUTAGANZWA Viateur; Mr NSENGIYUMVA Emmanuel; Mr HABIMANA Ignace; Mr SHYAKA Jean Claude; Professeur Associé RUZIBIZA Sakera.

Nous remercions enfin Mme UWANYILIGIRA Marie Claudine pour le travail de secrétariat. Sa disponibilité et son dévouement nous ont particulièrement marqué.

KANAMUGIRE Laurent

#### SIGLES ET ABREVIATIONS

A.D.L. : Association de Défense des Droits et des Libertés de la

Personne Humaine

BACAR : Banque Continentale Africaine - Rwanda

BCR : Banque Commerciale du Rwanda

B.G.M : Bugesera - Gisaka - MigongoB.N.R. : Banque Nationale du Rwanda

BRD : Banque Rwandaise de Développement

CDR : Coalition pour la Défense de la République

CEFOTEC : Centre d'Enseignement et de Formation Technique

CND : Conseil National pour le Développement

DAMI : Détachement d'Assistance Militaire à l'Instruction

ELECTROGAZ : Office d'Exploitation et de Distribution d'Eau, d'Electricité et de

Gaz

ESO : Ecole des Sous-Officiers

F.A.R : Forces Armées Rwandaises

FARG : Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide

F.P.R : Front Patriotique Rwandais

G.P : Garde Présidentielle

IPN : Institut Pédagogique National

IRST : Institut de Recherche Scientifique et Technologique

MAGERWA : Magasins Généraux du Rwanda

MDR : Mouvement Démocratique Républicain

M.R.N.D : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture
MINICOM : Ministère du Commerce

MINIFIN : Ministère des Finances

MINIFOP : Ministère de la Fonction Publique

MINIJUST : Ministère de la Justice

MININTER : Ministère de l'Intérieur

MINIPLAN : Ministère du Plan

MINISANTE : Ministère de la Santé

MINITRANSCO : Ministère des Transports et Communications

MINITRAPEE : Ministère des Travaux Publics, de l'Energie et de l'Eau

MINUAR : Mission des Nations Unies d'Assistance au Rwanda

OCIR : Office des Cultures Industrielles du Rwanda

ONAPO : Office National de la Population

ONATRACOM : Office National des Transports en Commun

ONG : Organisme Non Gouvernemental
ONU : Organisation des Nations Unies

OPROVIA : Office des Produits Vivriers Agricoles

PARMEHUTU : Parti pour l'Emancipation des Hutu

P.L : Parti Libéral

P.S.D : Parti Social Démocrate

RDC : République Démocratique du Congo

R.T.L.M : Radio Télévision Libre des Milles Collines

SCR : Service Central de Renseignement

SONARWA : Société Nationale d'Assurance au Rwanda

SORWAL : Société Rwandaise d'Allumettes

S.S. : Schutz Staffel

T.P.I.R : Tribunal Pénal International pour le Rwanda

UNAR : Union Nationale Rwandaise

UNESCO: United Nations for Education, Science and Culture

Organisation (Organisation des Nations Unies pour la

Science, l'Education et la Culture)

U.N.R : Université Nationale du Rwanda

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

#### A. TABLEAUX

Tableau I: Effectif de la population selon la nationalité et l'ethnie d'après le
recensement de 197837
Tableau II : Répartition de l'effectif des agents de l'administration centrale suivant
l'ethnie dans quelques ministères
Tableau III : Demandeurs d'emploi par ethnie en 1989
Tableau IV : Personnes engagées en 1989 par ethnie
Tableau V : Répartition des travailleurs des douze entreprises parastatales les plus
importantes39
Tableau VI: Effectif des travailleurs dans les banques et les assurances suivant les
ethnies40
Tableau VII : Répartition des salariés du secteur privé par ethnie 41
Tableau VIII : Catégories professionnelles des personnes interviewées 64
Tableau IX : Opinions des personnes interviewées sur la volonté étatique de
monopolisation du pouvoir mono-ethnique66
Tableau X : Opinions des personnes interviewées sur la responsabilité
gouvernementale dans le génocide80
Tableau XI: Niveaux de participation dans le génocide
Tableau XII: Opinions sur les causes du déclenchement du génocide dans la ville de
Butare95
B. FIGURES
Figure I : Schéma simplifié du système politique selon David EASTON 15
Figure II : L'ARBRE DU GENOCIDE

## **TABLE DES MATIERES**

EPIGRAPHE	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	i
DEDICACE		ii
REMERCIEME	ENTS	iii
SIGLES ET AB	REVIATIONS	iv
LISTE DES TA	BLEAUX ET FIGURES	vi
TABLE DES M	ATIERES	vii
SOMMAIRE		X
UMUSOGONG	ERO	xi
0. INTRODUCT	ΓΙΟΝ GENERALE	1
0.1. CHOIX ET	T INTERET DU SUJET	1
0.2. DELIMITA	ATION DU SUJET	2
0.3. ETAT DE	LA QUESTION ET PROBLEMATIQUE	2
0.4. OBJECTII	FS DE RECHERCHE	
0.4.1. Obj	jectif principal	12
0.4.2. Obj	jectifs spécifiques	12
0.5. НҮРОТНІ	ESES DE RECHERCHE	
0.6. METHOD	DES ET TECHNIQUES	
0.6.1. Mé	thodes	14
0.6.2. Tec	chniques	16

0.7. SUBDIVISION DU TRAVAIL	16
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE	18
I.1. DEFINITION DES CONCEPTS CLES ET CONNEXES	18
I.1.1. L'ETHNIE	18
I.1.1.1. Préjugé, ethnocentrisme et racisme	23
I.1.1.2. La recherche hégémonique	27
I.1.2. L'ETAT	28
I.1.2.1. L'Etat post-colonial.	31
I.1.2.2. Le rôle de l'Etat	33
I.1.2.3. La politique du ventre, le népotisme et la corruption	35
I.1.3. LE GENOCIDE	41
I.1.3.1. Le génocide, un crime contre l'humanité	42
I.1.3.2. Le génocide, crime d'Etat	43
I.2. VERS LE GENOCIDE DES TUTSI D'AVRIL-JUILLET 1994	45
I.2.1. LES RESSORTS SOCIO-POLITIQUES DU GENOCIDE	45
I.2.1.1. De l'Etat colonial à l'Etat post-colonial	45
I.2.1.2. Les massacres de 1973 et l'avènement de la deuxième République	48
I.2.1.3. La deuxième République face au FPR-INKOTANYI	50
I.2.2. LE MASSACRE DES OPPOSANTS POLITIQUES ET LE DEBUT DU	
GENOCIDE	52
I.2.2.1. Le meurtre des opposants politiques	52
I.2.2.2. Le génocide dans tout le pays	53
I.2.3. LE DECLENCHEMENT DU GENOCIDE A BUTARE	55
CHAPITRE II : PRESENTATION DU TERRAIN DE RECHERCHE ET DE	
L'APPROCHE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES	
DONNEES	58
II.1. APERÇU GENERAL DU MILIEU D'ETUDE	58
II.2. METHODE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES DONNEES	63
II.2.1. Choix des personnes d'entretien	63
II.2.2. Choix de l'instrument de recherche	64

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES		
RESULTATS D'ENQUETE	66	
III.1. LA STRATEGIE DE REDUCTION DU POTENTIEL ELECTORAL ET MILIT	ΓAIRE	
DU FPR PAR L'ETAT	66	
III.1.1. Hutisation du régime politique rwandais	68	
III.1.2. Banalisation et sabotage des Accords de Paix d'Arusha d'Août 1993	72	
III.2. DISCOURS POLITIQUES D'INCITATION ET D'EXHORTATION AU GEN	OCIDE	
III.2.1. Nomination déterminante des plus hautes autorités du pays originaires de		
III.2.2. Implication de l'élite dans le génocide avec miroitement d'avantages	85	
III.3. INTERPRETATION SOCIOLOGIQUE DE LA MISE EN OEUVRE COLLEC	TIVE	
DU GENOCIDE DES TUTSI	96	
III.3.1. LES INFLUENCES EXTRA-SOCIETALES DES REFLEXES		
GENOCIDAIRES	96	
III.3.2. LES ATTITUDES INTRA-SOCIETALES EXCLUSIVISTES ET LA		
MATRICE IDEOLOGIQUE DU GENOCIDE	98	
III.3.3. LE CONTEXTE GEO-DEMOGRAPHIQUE DU GENOCIDE DANS L	A	
VILLE DE BUTARE	103	
III.3.4. DISPOSITIONS HOSTILES FAVORABLES A L'EXCLUSION	104	
III.3.5. LA MATERIALISATION SPATIALE DE L'IDEOLOGIE RACISTE E	N	
ACTES COLLECTIFS GENOCIDAIRES	107	
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	111	
BIBLIOGRAPHIE	120	
ANNEXES	124	

#### SOMMAIRE

La deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle a été marquée au Rwanda par une série de persécutions et d'humiliations que l'Etat a infligées aux Tutsi, une des trois composantes de l'ethno-structure sociale rwandaise.

Les massacres de 1959 et des années qui ont suivi ont emporté des dizaines de milliers de Tutsi tandis que des centaines de milliers d'autres ont été forcés à l'exil. Depuis lors ils ont vécu une frustrante apatridie au moment où ceux qui étaient restés au pays subissaient un apartheid ressemblant à une exception près à celui naguère pratiqué en Afrique du Sud.

Cette politique de conservation égoïste du pouvoir monoethnique fondée sur la haine ethnique et l'exclusion a atteint son paroxysme lors des défaites politico-militaires subies par les forces gouvernementales pendant la guerre déclenchée par le FPR-INKOTANYI, en désignant les Tutsi comme les boucs émissaires.

Se voyant battu sur le terrain diplomatico-politico-militaire, l'Etat a choisi l'option de la solution finale: le génocide des Tutsi.

Commencé juste après le crash de l'avion présidentiel le 06 avril 1994 partout dans le pays, le génocide a atteint la ville de Butare deux semaines après, mais avec une effroyable cruauté.

Grâce aux méthodes et techniques de recherche scientifique appropriées, nous avons pu établir le rôle joué par l'Etat dans la planification et l'incitation de la population de la ville de Butare dans le génocide pendant lequel la communauté internationale a brillé par une indifférence et un silence complices, au moment où l'Etat français couvrait tactiquement la retraite des forces génocidaires lors de l'Opération turquoise.

#### **UMUSOGONGERO**

Mu Rwanda, igice cya kabiri cy'ikinyejana cya 20 cyaranzwe n'urusobe rw'akarengane n'itotezwa ubutegetsi bw'icyo gihe bwakoreye bumwe mu moko atatu agize umuryango nyarwanda ari bwo bw'abatutsi.

Ubwicanyi bwo mu 1959 n'imyaka yakurikiyeho bwahitanye ibihumbi n'ibihumbi by'abatutsi mu gihe abandi ibihumbi amagana bwatumye bahunga. Kuva icyo gihe babayeho batagira ubwenegihugu (cyangwa ari imbungamahugu), mu gihe abasigaye mu gihugu bagirirwaga ivanguramoko ridatandukanye cyane n'iryakorerwaga muri Afurika yepfo.

Iyo miyoborere yo kugundira ubutegetsi k'ubwoko bumwe, ishingiye ku rwango n'ihezwa (cyangwa ikumira) byakorerwaga ubundi bwoko yageze ku gasongero kayo mu gihe ingabo zari iza Leta zatsindwaga haba muri politiki ndetse no mu bya gisirikari, mu ntambara yashojwe na F.P.R.- INKOTANYI, ubwo ubutegetsi bwikomaga abatutsi kuba nyirabayazana.

Babonye batsinzwe mu rwego rw'imibanire n'amahanga, mu miyoborere no mu ngabo, ubutegetsi bwafashe umwanzuro wa nyuma ari wo wo gutsemba abatutsi.

Indege y'umukuru w'igihugu ikimara kugira impanuka ku ya 6 Mata 1994, itsembabwoko ryatangiye mu gihugu hose, rigera mu mugi wa BUTARE nyuma y'ibyumweru bibiri ariko rifite ubukana bukabije.

Twifashishije uburyo bukoreshwa mu bushakashatsi bwa gihanga, twashoboye kugaragaza uruhare Leta yagize mu gutegura no gushishikariza abaturage b'Umugi wa Butare gukora Itsembabwoko mu gihe Umuryango Mpuzamahanga waranzwe no kwigira "ntibindeba" no kwinumira naho Leta y'Ubufaransa yo ikingira ikibaba ku buryo bukomeye abakoze itsembabwoko ngo babone uko bahunga mu kiswe "Opération turquoise".

#### **0. INTRODUCTION GENERALE**

#### 0.1. CHOIX ET INTERET DU SUJET

Le choix de ce sujet a été motivé d'abord par le devoir de mémoire pour les victimes du génocide, ensuite par le besoin de mettre en évidence la haine, le cynisme et la brutalité ayant caractérisé le génocide même dans des régions autrefois réputées pacifistes comme la région de Butare, enfin par l'exigence académique au terme du second cycle d'études universitaires.

Les gens comprennent difficilement comment presque tous les Hutu ont été convaincus d'exterminer tous les Tutsi et ce dans des conditions si abominables. Des maris sont allés jusqu'à égorger leurs épouses et des nourrissons n'ont pas été épargnés parce qu'ils portaient en eux du sang tutsi. Malgré ces bouleversantes réalités, certaines voix s'élèvent encore pour nier le génocide ou tentent d'y opposer un prétendu contre génocide.

Le génocide des Tutsi a néanmoins créé une situation si préoccupante que l'humanité entière devrait se sentir concernée par les conséquences de cette tragédie. En plus des dégâts humains et matériels qu'il a occasionnés, les relations interethniques ont été gravement touchées, d'autant plus que les tueries se faisaient au nom de l'ethnie. Le chef d'orchestre était l'Etat. Les politiciens, les agents administratifs, les militaires, les médecins, les miliciens, les policiers communaux, les enseignants, les paysans, les hommes et les femmes d'Eglise, les commerçants, etc., ont tous été impliqués pour se débarrasser de l'"ennemi commun".

L'Etat d'après-génocide a hérité d'un pays complètement dévasté sur tous les plans: humain, social, économique, politique, éducatif, juridique, culturel, sportif, etc. C'est pourquoi nous avons jugé bon d'analyser sociologiquement le rôle joué par l'Etat dans la planification et l'incitation du peuple à commettre le génocide des Tutsi et les massacres des Hutu modérés, c'est-à-dire opposés au régime en place. Ceci nous permettra à l'inverse d'esquisser le rôle que pourrait jouer l'Etat

d'après-génocide dans le rassemblement du peuple pour réparer les torts et les crimes commis par son prédécesseur, afin de lancer le peuple sur la voie de la réconciliation et du progrès.

#### 0.2. DELIMITATION DU SUJET

Notre travail se limitera dans le temps et dans l'espace. Ainsi nous traiterons du génocide d'avril-juillet 1994 dans l'ex-commune urbaine de NGOMA, sans nous empêcher de jeter un regard rétrospectif sur les actes préparatoires du génocide et des massacres depuis 1959 pour des raisons ci-après.

Deux raisons majeures nous ont conduit à cette délimitation à la fois géographique et temporaire: d'abord le génocide y a commencé un peu plus tardivement qu'ailleurs dans le pays, le 19 avril 1994, alors qu'ailleurs il avait commencé juste après le crash de l'avion présidentiel, la nuit du 6 avril 1994. Ensuite une fois le zèle populaire acquis, le génocide y a pris des proportions gigantesques, épouvantables.

Et puis, le sujet s'inscrit dans le cadre de la sociologie politique, étant donné que l'Etat, seul détenteur du pouvoir politique, a été à l'origine de la tragédie dont il sera question dans ce travail. Il a d'ailleurs contribué intégralement à sa réalisation.

#### 0.3. ETAT DE LA QUESTION ET PROBLEMATIQUE

La question du génocide ne laisse pas de préoccuper les esprits avisés, tel le Professeur Mark Levene de Grande Bretagne :

« Bien sûr, toutes les sociétés n'ont pas emprunté la voix du génocide . S'il existe dans tous les Etats modernes au moins une potentialité de commettre ce type d'acte, une question demeure :qu'ont donc en commun l'Allemagne, la Russie, la Chine, la Turquie, l'Irak, le Cambodge, l'Indonésie, le Pakistan, le Bangladesh, la Birmanie, l'Ethiopie, le Rwanda, le Burundi, le Soudan, et le Guatemala, pour ne nommer que quelques criminels notables ? Comment établir un lien entre les génocides commis par l'Allemagne et le Rwanda sous le

3

pouvoir hutu, en d'autres termes entre un géant industriel moderne, ayant une authentique société civile et une histoire profondément marquée par la philosophie des Lumières, et un Etat lilliputien, post-colonial, sous-développé et épouvantablement pauvre ? "LEVENE, M., (2000 :3).

Le génocide des Tutsi au Rwanda a emporté au moins un million de vies humaines d'avril à juillet 1994. Ce chiffre est tiré d'un recoupement de sources variées (HARSCH, E., 1998 :4). Comparé à celui des Juifs dont le nombre de tués est estimé à six millions de 1939 à 1945, le génocide des Tutsi est manifestement le plus rapide et le plus brutal d'autant plus qu'il a été précédé par des massacres répétitifs depuis 1959, lesquels massacres étaient chaque fois restés impunis.

Les massacres et le génocide des Juifs ont principalement utilisé la chambre à gaz, cela pour préserver le secret des opérations et minimiser le coût des moyens matériels et humains (SHIRER, W., L., 1960:447). Les exécutants de l'holocauste juif étaient minutieusement choisis parmi les forces spéciales de l'armée hitlérienne (les S.S.ou échelon de protection et la Gestapo ou police secrète). Le génocide des Tutsi, lui, a utilisé principalement la machette et la massue, l'arme à feu n'intervenant que pour donner l'ordre de commencer les tueries ou pour briser une éventuelle résistance des Tutsi. En outre toute la population hutu était invitée par les autorités à participer à la chasse aux Tutsi. Les discours officiels des autorités gouvernementales diffusés à la radio nationale et à la RTLM en témoignent à suffisance. Ces discours à la radio étaient relayés par des journaux extrémistes comme Kangura.

Un chiffre aussi élevé de tués en si peu de temps à l'aide de moyens si rudimentaires témoigne sans l'ombre d'un doute du très grand nombre d'exécutants et d'adhésion quasi totale d'une grande partie de la population à l'idéologie génocidaire.

Beaucoup d'ouvrages, de publications et de témoignages sur le génocide rwandais abondent. KIMONYO J.P. (2003:3) évoque la participation massive des Hutu dans les massacres et le génocide: "L'ampleur de la mobilisation dans l'exécution du génocide est frappante (...). Ce n'est pas tous les Hutu, loin s'en

faut, qui ont participé au génocide. En bout de ligne un constat cependant demeure: une partie significative de la population a bougé".

KAGABO J. (1995:107) a décrit le génocide en insistant surtout sur le caractère cruel et sadique du génocide: "on ne le tue pas, on va lui fracasser la tête, le torturer jusqu'à ce que folie s'en suive, on ne le tuera que quand il sera fou (...). Il est donc mort fou, comme l'avaient programmé ses assassins". Il s'agit là d'une victime du génocide dans la ville de BUTARE.

KAGABO J. (1995 : 117-118) a aussi émis une critique sur le type de rapport à la mort concernant aussi bien les bourreaux que les proches des victimes, surtout les rescapés.

"La question de fond, c'est qu'il faut réfléchir sur le pourquoi des réponses à l'appel au meurtre. Il faut réfléchir sur ce type de rapport à la mort. La mort que l'on peut donner en toute bonne conscience, cruellement... Il me semble que beaucoup de rwandais savent à peine qu'ils ont fait les frais d'un génocide. Ils ont perdu les leurs, mais ils n'ont pas tout à fait conscience que ça s'est passé d'une façon politique, systématique, préparée. Ils disent seulement: "On a tué!". Ils sont là et pour peu qu'ils rencontrent un cousin lointain qui vient du Burundi, de l'Uganda, ils éprouvent comme une compensation, une solidarité de type clanique".

Human Rights Watch nous donne une idée sur le plan d'extermination: "17 février 1994, des officiers haut-gradés de la gendarmerie rencontrèrent HABYARIMANA pour lui faire part de leurs craintes à propos d'une reprise de la guerre, HABYARIMANA répondit: "Si le FPR commence la guerre, nous avons des projets de nous occuper de leurs complices" (DES FORGES, A., 1999: 195).

En effet, depuis les années 1963, les Tutsi étaient chaque fois massacrés ou persécutés chaque fois que l'armée rwandaise était attaquée par les assaillants dits « Inyenzi ». KROP, P., (1994:64) parle de massacres qui peuvent être considérés comme des tueries expérimentales. Voici ce qu'il dit des massacres de 1990.

5

"En octobre 1990, les Tutsi sont désignés par les idéologues du Parti MRND (Parti-Etat)" comme une variante des Juifs, les Falasha, et les premières réunions exterminatrices se trament dans un bâtiment appelé, par dérision, "synagogue". Le Hutu Power est né. Le 10 décembre 1990, Kangura, la revue extrémiste financée par des proches du Président Juvénal HABYARIMANA, publie les "dix commandements du Hutu". Le huitième commandement est explicite: "Les Hutu doivent cesser d'avoir pitié des Tutsi." Dans les campagnes, on constitue et on arme les milices".

Une préparation psychologique est donc à l'œuvre. Elle est matérialisée au coup par coup par des massacres localisés dans certains coins du pays comme Bigogwe, Kibirira, Murambi, Bugesera.

Citant Africa janvier, KROP, P. (1994:66) poursuit: "Au début de 1992 nous avons perpétré notre premier massacre. Près de 70 d'entre nous ont été envoyés à RUHENGERI tuer des Tutsi du clan Bagogwe. Nous en avons massacré environ 10000 en un mois, à partir de notre base du camp militaire de MUKAMIRA à RUHENGERI. Deux semaines plus tard, on nous envoyait à BUGESERA, où nous avons liquidé environ 5000 personnes". Le signal du massacre de BUGESERA est donné par plusieurs réunions publiques puis, le 3 mars, par un message de Radio-Rwanda. Après avoir désarmé des Tutsi qui voulaient se défendre, l'armée laissait les miliciens se ruer sur eux et les massacrer. Ce désarmement des Tutsi et ce message de Radio-Rwanda indiquent clairement l'implication directe de l'Etat dans les massacres collectifs ayant précédé le génocide d'avril-juillet 1994.

Ce n'est pas pour rien que des ressortissants de Butare vont être désignés à la tête du pays. Ils vont l'être dans l'intérêt du génocide.

DESFORGES, A. (1999:501) parle de l'extirpation des esprits de l'idée ancrée que Hutu et Tutsi pouvaient vivre ensemble pacifiquement dans BUTARE surtout:

"Pour les Tutsi, Butare était le dernier espoir, comme refuge et comme point de passage vers le Burundi. Pour les organisateurs du génocide, Butare représentait un obstacle susceptible de gêner la conduite définitive de la campagne nationale d'extermination des Tutsi. Afin de mener ce projet à son terme, le gouvernement intérimaire devait éliminer les quelques 140000 Tutsi qui vivaient dans la préfecture, comme les dizaines de milliers d'autres qui y avaient trouvé refuge".

En effet, les Tutsi menacés par le pouvoir de Kigali se sentaient plus en sécurité quand ils arrivaient à Butare. Les Hutu et les Tutsi de Butare étaient plus ou moins solidaires et cette solidarité a été rompue par la naissance du Hutu power dans les partis politiques d'opposition.

DESFORGES fait état du volte-face accompli par les partis politiques d'opposition: "Le PSD était fort à BUTARE, mais après le 6 avril, il n'y avait plus de PSD. Il n'y avait seulement que deux groupes ethniques, les Tutsi et les Hutu: les Tutsi à tuer et les Hutu à tuer s'ils refusaient de tuer" (DES FORGES, A., 1994: 519).

Des massacres généralisés ont été précédés par des tueries sélectives organisées et exécutées par des militaires. DESFORGES, A. (1994 : 544) évoque l'enlèvement et l'exécution de GICANDA, la Reine restée au Rwanda depuis 1959 en ces termes:

"La nouvelle de l'enlèvement par les soldats de cette grande dame et des personnes de son entourage à l'arrière d'une camionnette se répandit rapidement. Elle eut pour effet d'alarmer les Tutsi et tous ceux qui s'opposaient au génocide. Ils en conclurent que si les soldats avaient osé s'en prendre à cette personnalité respectée, personne n'était plus en sécurité."

Continuant la présentation de l'action génocidaire, DESFORGES, A. (1994 : 549) décrit des tueries commises par le voisinage qui emboîte le pas aux militaires :

"Alors que la plupart des soldats se concentraient sur les membres de l'élite, d'autres, avec des gendarmes, supervisaient les miliciens qui ratissaient les quartiers pour éliminer les Tutsi. Une résidente du quartier ouvrier de Ngoma, une dame frêle âgée de quatre-vingt-cinq ans environ, observa le génocide avec horreur. Elle avait été témoin des massacres des Tutsi depuis les années cinquante, mais, selon ses dires, celui-là était différent parce qu'on "tuait les bébés sur le dos, les enfants qui commençaient à marcher, les femmes enceintes,

les vieillards." Cette femme déclara: "les miliciens venaient toujours avec deux ou trois soldats. Ces derniers ne tuaient pas, ils accompagnaient simplement les miliciens qu'ils regardaient tuer."

Les auteurs du génocide ont en outre bénéficié de l'appui des puissances étrangères notamment la France. MUKAGASANA, Y. (1999:161-162) souligne le rôle de la France dans la tragédie rwandaise:

« L'histoire de mon pays me paraît tout à coup si simple. On a chassé les Tutsi de leur pays de 1959 à 1990 avec l'aide de la Belgique, et quand les Tutsi ont voulu rentrer, on a fait appel à la France pour les en empêcher. Et la France a accepté. Et comme les Tutsi résistaient, on a imaginé leur génocide. Et la France a armé le bras des génocidaires. Et quand le génocide était là, la France et d'autres pays ont voté le retrait des casques bleus. Mon Dieu, c'est si simple ».

Une force spéciale française dénommée DAMI a été déployée au Rwanda pour entraîner les FAR et les miliciens (Annexe 20).

Au vu de ce qui précède, toutes les catégories professionnelles ont été impliquées dans le génocide et les massacres d'avril-juillet 1994. Diverses stratégies ont été adoptées pour cette fin, jusqu'au point de faire intervenir une puissance militaire occidentale, la France. Cette participation collective n'a pas été le fruit du hasard. Elle a été l'œuvre mûrement réfléchie par l'Etat et mise à exécution par ses subordonnés.

Le génocide des Tutsi a pris fin grâce à la victoire du FPR-INKOTANYI, sinon il n'y aurait presque pas eu de survivants. Ce ne sont pas les forces génocidaires qui ont arrêté les tueries de leur propre gré, ni une force internationale de maintien de la paix (bien que présente en ce moment fatidique et crucial pour les suppliciés) qui se serait interposée pour arrêter le génocide et d'autres crimes contre l'humanité. Le sort des Tutsi était entre les mains de l'Etat assassin qui bénéficiait tant du silence, de l'indifférence de la communauté internationale que de la complicité active d'une puissance occidentale, la France. Pourtant ce sont les Américains, les Russes, les Anglais et les Français qui avaient mis fin à la tragédie

8

juive par leur victoire sur le pouvoir nazi. C'est en quelque sorte le principe de "deux poids deux mesures" qui a été appliqué.

Les conséquences d'une telle tragédie ne se sont pas fait attendre : beaucoup de veuves et d'orphelins dans le dénuement total, handicapés et mutilés incapables de subvenir à leurs besoins vitaux par le travail, maisons détruites et biens pillés, beaucoup de personnes présumées coupables de génocide et d'autres crimes contre l'humanité en prison ou en cavale, appareil judiciaire submergé, etc.

Outre ces conséquences physiques et physiologiques, psychiques et sociales déplorables, cette tragédie a en outre élargi le fossé entre les relations Hutu-Tutsi que l'Etat d'après-génocide tente de combler par des initiatives de réconciliation et d'unification de la société brimée par trois décennies d'obscurantisme et de tyrannie.

C'est cette œuvre macabre que nous allons analyser tout au long de notre travail, étape par étape, de la conception à l'extermination quasi totale des Tutsi dans l'ex-commune urbaine de Ngoma ou la ville de Butare, longtemps considérée comme havre de paix et lieu de cohabitation pacifique entre des Hutu et des Tutsi.

En effet, l'Etat colonial a littéralement torpillé le fondement même de la nation rwandaise, à savoir la coexistence pacifique des Hutu et des Tutsi qu'il a baptisés ethnies pour ses intérêts coloniaux.

Au lieu d'unir ce qui avait été désuni par le système colonial, les deux républiques ont exaspéré la polarisation ethnique par l'exclusion et des massacres à répétition depuis 1959. Ces persécutions ont culminé en un grand génocide, malgré les pompeux slogans de paix et d'unité qui n'avaient jamais quitté les lèvres des politiciens.

VIDAL, C. (1995 : 20-21) parle du rôle des autorités civiles et militaires dans l'arrestation des Tutsi et dans l'organisation du génocide.

« Elles procédèrent aux arrestations: celles-ci concernèrent principalement des Tutsi, tout particulièrement ceux qui exerçaient des activités leur conférant une position sociale relativement influente, membres de professions libérales, professeurs, prêtres, fonctionnaires, cadres, commerçants et leurs épouses. De très nombreux Hutu, originaires du Sud, furent également incarcérés. Quelles que soient leurs différences d'origine et de situation, les détenus étaient suspects de complicité avec le FPR (...). On verra qu'en 1994, le génocide, loin d'être perpétré dans l'anarchie, fut encadré par une organisation qui couvrit tout le territoire, des préfectures aux secteurs communaux. Cette organisation préexistait aux massacres, elle avait fait ses preuves en octobre 1990 ».

Le même auteur (1995 : 21) critique la pratique du double discours politique:

"...le Président de la République, le 5 octobre 1990, jour où furent lancées les arrestations en grand nombre, affirma ne pas considérer que l'origine ethnique ou régionale fut en elle-même un indice de culpabilité. Mais le ministre de la Justice donna un tout autre point de vue: "s'agissant du grand nombre d'intellectuels tutsi figurant parmi les détenus, le ministre MUJYANAMA a jugé que ces derniers sont complices. Car, a-t-il souligné, pour préparer une attaque de telle envergure, il fallait qu'il y ait des gens de confiance. Les Rwandais de la même ethnie offrent mieux cette possibilité."

Ce système persistera jusqu'en 1994: le discours présidentiel offrira des garanties verbales pour l'extérieur, tandis que les pratiques effectives, organisées aux plus hauts niveaux étatiques de décision, seront tout autres.

Elle critique aussi la désignation par l'Etat de l'ennemi principal et de ses complices:

"L'accusation de complicité sortit du domaine judiciaire pour envahir le champ politique, puis est largement diffusée, martelée par les médias écrits et parlés. Cette accusation culmina dans un étrange document, daté du 21 septembre 1992, émanant de l'état major de l'armée rwandaise et destiné à une large diffusion, document qui définit et désigne l'ennemi et ses complices. L'ennemi principal "est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la Révolution sociale de 1959; quant à ses complices, ils se recruteraient dans divers groupes sociaux parmi lesquels

10

figurent notamment les réfugiés tutsi, les Tutsi de l'intérieur, les Hutu mécontents du régime en place, les sans-emploi de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda, les étrangers mariés aux femmes tutsi" (VIDAL, C., 1995 : 21-22).

En outre, parlant de la culture de l'impunité pratiquée par le système judiciaire rwandais d'alors, VIDAL évoque à la page 23 la domination des autorités judiciaires par le pouvoir politique, laquelle domination rendra évidente la faiblesse dudit système.

La domination en question atteindra le clergé qui n'a pas manqué d'adhérer à l'idéologie d'exclusion par notamment l'intervention du Président Habyarimana dans la nomination aux hautes fonctions ecclésiastiques et l'ingérence des hommes d'Eglise dans la chose politique. Cela a été remarqué lors d'une réunion d'Evêques protestants et catholiques discutant sur la liste des députés comprenant les membres des partis d'opposition devant entrer au Parlement. Il y avait dans chacun des partis d'opposition une branche dite Power. La branche Power était la branche attachée à l'idéologie "hutisante". Ces partis avaient élu des députés qui devaient entrer au Parlement de transition. Cette liste fut rejetée par ces prélats (RWANDA RUSHYA , n° 47, 1993 ).

L'on remarque par cette attitude des hommes d'églises venant appuyer celle des hommes politiques que le pire était possible. On avait l'habitude de voir les confessions religieuses se tenir en dehors de la chose politique. Mais cette fois-ci, elles se sont rangées du côté de l'idéologie dominante, celle de l'exclusion qui allait aboutir au génocide avec des conséquences incalculables.

Parmi les conséquences du génocide, la situation des veuves est des plus complexes. SCHOTMANS, M. (2000 : 13) fait état de la situation des veuves hutu ayant été mariées à des hommes tutsi:

"Je suis hutu, j'étais mariée à un Tutsi et j'éprouve maintenant tous les problèmes des Tutsi. Je n'ai plus d'enfants. Ma famille n'a pas été impliquée dans le génocide, mais je ne peux pas aller demander une aide à mes frères et sœurs ; ils doivent se rappeler de moi et de mes problèmes. Je parle de mes problèmes avec les autres rescapés".

"Je suis hutu. J'étais mariée à un Tutsi. Mon mari et trois de nos quatre enfants ont été tués. Je ne m'entends pas avec ma famille, parce que ce sont eux qui ont fait ce qui est arrivé. Mon père est venu avec les tueurs pour leur montrer mes enfants. Quand je l'ai dénoncé, il s'est suicidé. Ma famille a participé comme les autres."

"Je suis hutu. On a tué mon mari et mes deux enfants. Je me considère comme une rescapée.. Je suis même plus menacée que les rescapés Tutsi, parce que le témoignage d'un Hutu vaut plus que celui d'un Tutsi. Ici, ce sont surtout les veuves hutu qui étaient mariées à des Tutsi qui dénoncent les tueurs. Mais les veuves tutsi, mariées à des Hutu, ne dénoncent pas, elles ne veulent pas témoigner contre leurs maris."

BROWN, A. (2001: 5) a également écrit quelque chose sur le génocide rwandais, citant un procureur du TPIR: "The genocide was not an explosion of a rage by the population after the attack (on the presidential plane) but rather the consequence of a deliberate policy of a political and a military elite ". Cela veut dire: "Le génocide n'a pas été une explosion de rage d'une population après l'attaque de l'avion présidentiel mais plutôt la conséquence d'une politique délibérée d'une élite politico-militaire".

Considérant donc les circonstances ayant entouré la tragédie génocidaire et les conséquences qui s'en sont suivies, beaucoup de problèmes subsistent dans l'esprit des gens: pourquoi un si grand nombre de Hutu s'est-il levé comme un seul homme pour tuer leurs voisins tutsi et cela sur tout le territoire national, y compris à BUTARE, jadis considéré comme lieu sûr pour les Tutsi? Une réelle et durable cohabitation sans heurts tragiques est-elle possible après pareille trahison? Ou bien s'agit-il d'une cohabitation de façade? Si tel est le cas, où allons-nous?

Telle est la question actuellement. Voici maintenant les problèmes systématisés que cette question nous a posés et que nous allons essayer de résoudre par le travail de mémoire.

La problématique étant l'ensemble des problèmes articulés envisagés dans une recherche, nous énumérons ci-après les problèmes auxquels nous allons tenter de trouver des réponses.

- 1. Pourquoi l'Etat s'est-il résolu à commettre le génocide des Tutsi? Quels étaient son but et sa motivation principale?
- 2. Par quelles stratégies l'Etat a-t-il persuadé la population de BUTARE à adhérer à l'idéologie génocidaire?
- 3. Comment l'Etat a-t-il procédé pour arriver à ses fins génocidaires? Et quels ont été les moyens matériels et humains du génocide?
- 4. Quelles en furent les conséquences ?

#### 0.4. OBJECTIFS DE RECHERCHE

#### 0.4.1. Objectif principal

Etablir scientifiquement le rôle de l'Etat dans le génocide des Tutsi.

#### 0.4.2. Objectifs spécifiques

Pour arriver à l'objectif principal, nous nous sommes fixés des objectifs intermédiaires.

- 1. Explicitation des conséquences de la culture de la haine ethnique véhiculée par l'Etat, notamment les erreurs des négationnistes et des révisionnistes;
- 2. Mise au clair des facteurs et conditions de la culture de la tolérance, du respect mutuel, de l'unité et la réconciliation, de l'amitié entre peuples et nations.
- 3. Faire mémoire des anti-valeurs comme l'exclusion, la criminalité institutionnalisée, l'intolérance et la négation de l'humanité.

#### 0.5. HYPOTHESES DE RECHERCHE

L'hypothèse se définit comme une proposition de réponse à une question posée. Elle implique la formulation de relations entre certaines variables complexes.

Selon GRAWITZ, M., (1999:211) "I'hypothèse est une explication provisoire de la nature des relations entre deux ou plusieurs phénomènes. L'hypothèse scientifique doit être confirmée ou infirmée par les faits". Pour notre cas, nous formulons ci-après deux hypothèses qui semblent expliquer provisoirement la nature des relations entre deux variables, à savoir l'Etat (ou le rôle de l'Etat) et le génocide des Tutsi. Le génocide des Tutsi dépendant entièrement de la volonté et de la puissance de l'Etat.

#### Première hypothèse

La réduction jusqu'au strict minimum ou au plus bas niveau possible du potentiel électoral et militaire du FPR par l'Etat constitue la motivation principale de l'Etat dans la planification et la perpétration du génocide des Tutsi en vue de constituer une "République exclusivement hutu".

#### Deuxième hypothèse

Les discours politiques d'exhortation au génocide prononcés par le Président de la République, son Premier Ministre, d'autres autorités politico - administratives du Gouvernement intérimaire, ainsi que l'attitude des responsables militaires ont incité la population de BUTARE à s'impliquer totalement dans le génocide.

#### 0.6. METHODES ET TECHNIQUES

#### 0.6.1. Méthodes

La méthode structuro-fonctionnaliste nous aidera à comprendre comment les différents niveaux de la hiérarchie sociale ont coordonné leurs actions pour accomplir correctement leurs rôles respectifs jusqu'au bout. Etant donné que les fonctions ne sont jamais séparées des structures et que donc les aspects fonctionnels sont reliés aux aspects structurels, les planificateurs du génocide ont accompli leurs fonctions (leurs rôles) dans les places qu'ils occupaient (leurs statuts).

La méthode systémique nous aidera à comprendre comment les appareils étatiques et non étatiques ont conjugué leurs efforts pour accomplir le génocide et des massacres tout en essayant de convaincre l'opinion nationale du bien –fondé de leur macabre plan. JAVEAU reprend l'analyse systémique de l'Américain EASTON qui décrit les relations entre le système politique et son environnement sous la forme d'un circuit fermé de type cybernétique, et fait de l'expression des exigences, véhiculées par les idéologies politiques, le point crucial de son analyse.

En effet, la logique cybernétique s'explique comme la dynamique qui fait fonctionner un système politique grâce aux exigences auxquelles il est appelé à répondre et aux soutiens dont il est bénéficiaire. Ces exigences et ces soutiens poussent les acteurs du système à essayer telle action et à corriger telle erreur. Les décisions prises et les actions entreprises influent en retour sur les nouvelles exigences et les soutiens ultérieurs.

Environment (Environmement)

Demands (exigence The political Support (soutien) System

Environment (Environmement)

Feed-back

Environment (Environmement)

Figure I : Schéma simplifié du système politique selon David EASTON

Source: SCHWARTZENBERG, R.-G., (1974: 119).

Les décideurs politiques hutu favorisaient les Hutu au détriment des Tutsi et attendaient en retour des soutiens de la part des Hutu dans toute action, même manifestement illégale, insensée et déloyale.

La méthode dialectique nous permettra d'appréhender les facteurs et conditions de division afin de comprendre les contradictions et conflits ayant jalonné l'histoire du peuple rwandais pour aboutir finalement à la pire des tragédies : le génocide des Tutsi. Cette méthode nous permettra aussi de voir comment la diversité humaine et socioculturelle enrichit les communautés, au lieu de les abrutir.

La méthode historico-comparative nous aidera enfin à analyser les démarches entreprises par les différents régimes politiques en vue de saper les fondements de l'unité nationale pour finalement aboutir au génocide d'avril-juillet 1994. Cette méthode nous donnera ensuite accès aux facteurs de réaménagement de l'espace socioculturel rwandais en cherchant dans la culture et la tradition rwandaises des éléments favorisant la cohésion sociale. Elle nous aura au préalable permis de revoir les épisodes tragiques traversés par le peuple rwandais depuis 1959 jusqu'à nos jours. JAVEAU, C. (1976 : 23) nous éclaire à ce sujet quand il

énonce : « ... Il est vrai que l'histoire est appelée à nourrir substantiellement la sociologie ».

#### 0.6.2. Techniques

Nous utiliserons l'enquête par entretien qui est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé. Cela nous fera côtoyer les témoins de l'horreur et les divers acteurs ou agents susceptibles de nous éclairer sur ce qui s'est passé, comment ça s'est passé et par qui cela est arrivé.

La technique documentaire nous fera connaître les différentes idéologies ayant poussé les Hutu au génocide des Tutsi, ainsi que les grands bailleurs de ce génocide. Elle nous donnera aussi des informations que nous n'aurons pas pu trouver lors des interviews, ces dernières s'avérant par ailleurs peu nombreuses et quelquefois contradictoires. JAVEAU, C. (1976:74)donne ce conseil quant à l'analyse d'un document: « Devant certains documents, comme des ouvrages littéraires, des bandes dessinées, des discours politiques, des prospectus, des livres de classe, etc., le sociologue est confronté au problème de découvrir, derrière les messages explicites, des significations qui lui paraîtront pertinentes pour l'étude à laquelle il se livre. Il peut s'agir par exemple de mettre en évidence le système de valeurs qui sous-tend un ensemble de déclarations officielles ».

#### 0.7. SUBDIVISION DU TRAVAIL

Notre travail est articulé sur une partie théorique et une partie empirique précédées par une introduction générale et coiffées par une conclusion générale et des recommandations.

La partie théorique comporte un chapitre intitulé « Cadre conceptuel et théorique » avec deux sections dont la première porte sur la définition des concepts clés et connexes et la deuxième sur les ressorts socio-politiques du génocide des Tutsi.

La partie empirique comporte deux chapitres qui portent respectivement sur la présentation du terrain de recherche et de l'approche de collecte et de traitement des données ; et sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats d'enquête.

#### CHAPITRE I:

#### CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

# I.1. DEFINITION DES CONCEPTS CLES ET CONNEXES

#### I.1.1. L'ETHNIE

Selon le dictionnaire Grand Larousse de la langue française (1930), « l'ethnie vient du mot grec « *ethnos* » et veut dire toute classe de condition commune, race, peuple, nation ». Il s'agit d'un groupement organique d'individus de même culture et parlant la même langue.

Quant à l'adjectif dérivant du mot ethnie, c'est-à-dire « ethnique », le même dictionnaire dit qu'il vient du bas latin ecclésiastique « ethnicus », qui signifie « des païens » et du grec « ethnikos » qui signifie « national », et qui indique la race et le lieu d'origine. Dans les auteurs ecclésiastiques, « ethnique » veut dire donc qui appartient aux païens ou aux gentils : les superstitions ethniques.

Le dictionnaire ROBERT (1967) nous dit que « l'ethnie est un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisations, notamment la communauté de langue et de culture ».

AMSELLE, J. L. et M'BOKOLO, E. (1985 : 14-15) analysent le concept ethnie et étudient les contours idéologiques de ce terme apparu dans le vocabulaire français à la fin du 19<sup>e</sup> s., plus précisément en 1896 :

« L'apparition et la spécification tardives des termes « tribu » et « ethnie » conduisent à poser le problème de la congruence entre une période historique (colonialisme et néo-colonialisme) et l'utilisation d'une certaine notion ». Voici ce que disent ces deux auteurs des concepts « tribu » et « ethnie » : « Si le terme « tribu » en français, a à peu près le même usage que celui d' "éthnie », il désigne chez les anthropologues anglo-saxons un

type d'organisation sociale propre : celui des sociétés segmentaires. Celles-ci (ces sociétés segmentaires) sont définies de façon classique par la présence d'éléments sociaux de nature identique (lignage, etc) et provenant des scissions successives d'une même cellule initiale et elles se distinguent en cela des sociétés étatiques à pouvoir centralisé ».

AMSELLE, J.L., et M'BOKOLO, E. (1985 :L.16) citent FORTES, M. qui donne une autre conception du terme ethnie : « l'ethnie ne représente que l'horizon le plus lointain que les groupes connaissent, au-delà duquel les rapports de coopération et d'opposition ne sont plus significatifs ou ne le sont qu'exceptionnellement. » Là, les mouvements migratoires des populations jouent un rôle considérable dans la composition ethnique des populations. M. FORTES insiste également sur le caractère relatif de la réalité ethnique qui varie en fonction de la position géographique et sociale occupée par l'observateur.

Citant NICOLAS G., les deux auteurs nous donnent ceci :

« une ethnie, à l'origine, c'est avant tout un ensemble social relativement clos et durable, enraciné dans un passé de caractère plus ou moins mythique. Ce groupe a un nom, des coutumes, des valeurs, généralement une langue, propres. Il s'affirme comme différent des autres, de ses voisins. Une ethnie peut correspondre à une culture ou une civilisation. Enfin, pour lui, une ethnie n'est ni une culture, ni une société, mais un composé spécifique, en équilibre plus ou moins instable, de culturel et de social. »

Les progrès technologiques réalisés ces derniers temps dans les transports et les communications ont ouvert la voie au métissage des races et des ethnies.

FRANCHE, D. (1997) compare les relations conflictuelles françaises à celles du Rwanda

« La dualité nationale, pour être succinct, est l'affirmation d'une explication ethnique aux différences sociales (en France, on opposait les nobles francs aux roturiers gaulois). Appliquée au Rwanda, et ceci dès la colonisation, cette bouillie fut calquée sur les Tutsi (les francs locaux) et les Hutu (assimilés aux sous-développés gaulois). Avec en arrière plan, l'ombre de ceux qui avaient intérêt à instaurer un tel parallèle (Colons, curetons,

etc.) afin de s'approprier la suprématie sur les mythifiées sources du Nil, c'est une logique de mort que ce livre nous présente... une logique qui, hélas, aboutit à sa conclusion inéluctable : les massacres, la misère, les exodes...en bref, ce que nous avons tous lu dans les journaux ou vu à la télévision ».

Un chercheur russe nommé SHIROKOGORROFF a défini l'ethnie

#### comme

« un groupe de personnes de langue , coutumes et organisation sociale communes, admettant une même origine, et qui offre un cadre distinct aux processus de modifications aussi bien culturelles que biologiques. Plus tard, Shirokogorroff souligne de plus en plus que l'ethnie est un phénomène non pas statique mais dynamique, ou deux forces agissent, l'une consolidatrice et l'autre différenciatrice. Elle se trouve en transformation permanente et c'est le caractère de ce phénomène d'ethnie qui la détermine. A sa théorie de l'ethnie, Shirokogoroff en attache une autre, celle du milieu. Il examine les trois milieux qui déterminent le processus de l'ethnie :le géographique imposé par la nature, le culturel créé par l'homme, et l'interethnique , résultat des intercommunications et des relations avec d'autres groupes »(Encyclopaedia Universalis, 1968: 309)

Tandis que dans les sciences politiques, une « ethnie » correspond à

« une communauté linguistique, établie sur un territoire traditionnel, comprenant aussi des membres bilingues et même ceux qui , par la force des circonstances, ont abandonné leur langue ancestrale mais se sentent solidaires de leur souche d'origine. Le concept d'ethnie , dans le langage des hommes politiques, est étroitement lié à celui des minorités nationales, et c'est pourquoi on entend plus souvent par ethnie la population des territoires occupés par un Etat étranger que celle de l'Etat occupant ». (Encyclopaedia Universalis, .1968 :309)

L'Etat occupant conçoit, met au point et diffuse un vocabulaire qu'il utilisera comme moyen ou instrument d'exploitation et de domination, de division et de règne. Ce vocabulaire, cristallisé dans la conscience collective, sera récupéré par les indépendantistes.

21

C'est dans cette optique que l'idéologie d'exclusion importée au Rwanda par les colonisateurs a été assimilée petit à petit par la société rwandaise et a eu des effets désastreux.

Les définitions données au mot « ethnie » par différents auteurs font constater que les Hutu et les Tutsi ne constituent pas des ethnies au sens où nous définissons ce concept. Après tout il n'existe pas de langue hutu ni de langue twa, ni de langue tutsi. Il n'existe pas de contrée exclusivement habitée par les Hutu ou les Tutsi. Le Rwanda ne connaît pas de culture spécifiquement hutu ou tutsi. Pourquoi alors parler d'ethnie hutu ou d'ethnie tutsi si ce n'est par pur intérêt idéologique, politique et économique ? Les termes Hutu, Tutsi et Twa existaient bel et bien avant la colonisation mais ils désignaient davantage l'appartenance à un mode de production que l'appartenance raciale. Les agriculteurs étaient appelés Hutu; les éleveurs (de vaches) étaient appelés des Tutsi tandis que les chasseurs et potiers étaient appelés des twa.

La conception de Shirokogorroff et celle des sciences politiques nous amènent à considérer l'ethnie comme un phénomène dynamique se trouvant en transformation permanente dans un milieu donné et dans un contexte culturel où les intercommunications et les interrelations sont en continuelle interaction.

Arrivé en Afrique et particulièrement au Rwanda, le colonisateur européen avait dans ses bagages les luttes de classes opposant chez lui bourgeois, nobles et prolétaires. Il a alors inventé l'opposition artificielle Hutu-Tutsi en prenant des mesures administratives (cartes d'identité avec mention ethnique) pour servir ses intérêts coloniaux en privilégiant ostensiblement les uns au détriment des autres. Cela s'est passé dans les années 1930 (Rwanda Rushya n°11, Nzeli 1991, 10) quand l'administration coloniale a renvoyé la majorité des chefs et sous-chefs hutu pour les remplacer par des Tutsi. Le racisme ethnique trouvait alors ses ressorts qui, en 1959, nourriront les troubles et la chasse aux Tutsi.

Le Nouveau Petit Robert quant à lui parle de nettoyage, de purification ethnique comme une revendication violente d'un territoire par un groupe humain au détriment du ou des autres groupes qui l'occupent (exactions, déplacement de populations). Cette opposition a été exploitée par l'Etat post colonial rwandais pour

servir ses intérêts néo-coloniaux en massacrant les Tutsi, en forçant une grande partie à l'exil et en marginalisant celle qui était restée au pays. Une autre partie a d'ailleurs été déplacée vers les régions jadis inhospitalières comme le BUGESERA où la mouche tsé-tsé a fait des ravages dans les premiers jours. Cela ne pouvait être fait que par la seule volonté et la toute puissance de l'Etat.

Prenant en bloc tribalisme, ethnicité et champ étatique, voici ce que dit BAYART, J.-F., (1989 : 67) à propos du pouvoir politique en Afrique postcoloniale :

« Le tribaliste pense plus ou moins consciemment que les hommes et les femmes de sa tribu et de son clan sont supérieurs aux autres et qu'en conséquence les autres doivent les servir et leur obéir. Le tribaliste cherche à imposer l'hégémonie, la prédominance de sa tribu et de son clan. Dans la réalité, les idées et les sentiments tribalistes ne sont le plus souvent exploités par certains que pour se créer une clientèle qui puisse les aider à satisfaire leurs intérêts et leurs ambitions égoïstes. En ce qui concerne l'ethnicité, il dit que c'est un processus de structuration culturelle et identitaire, plutôt qu'une structure donnée. Comme telle, elle est inséparable d'un autre procès de structuration, celui, politique, d'un champ étatique. Notion relationnelle et non substantielle, l'ethnicité est un cadre parmi d'autres de la lutte sociale et politique. Produit de l'habitus et de l'accumulation, fabriquée « par le bas » autant que par «la bourgeoisie nationale » et « l'impérialisme », l'ethnicité s'entrecroise avec les lignes de la stratification sociale et celles de l'intégration au champ de l'Etat» et constitue un élément aussi bien défavorable que nuisible dans la promotion sociale globale.

L'ethnie n'est donc pas une substance. Elle est la résultante non figée des rapports intercommunautaires dans un milieu géographique et culturel donné, susceptible lui-même de modifications dues aux influences environnementales. L'ethnicité est porteuse de risques socio-politiques graves quand elle est considérée comme substantielle et non relationnelle par l'idéologie dominante.

La mobilité sociale connaît alors des ratés et la coexistence pacifique se trouve conséquemment en porte-à-faux. La société se trouve de plus en plus minée par des idéologies de discrimination et d'exclusion. C'est ainsi que toutes sortes de préjugés sont forgés et entretiennent irrésistiblement l'ethnocentrisme, corollaire du racisme.

#### I.1.1.1. Préjugé, ethnocentrisme et racisme

#### a) Préjugé

Selon le Robert, le mot préjugé signifie croyance, opinion préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation, parti pris. Préjugé de race, de secte, ... d'ethnie : préjugé indéracinable, tenace.

BANTON, M. (1971:32) décrit le mot préjugé de la façon suivante : « *le principal mérite de l'étude psychologique des tensions raciales avant la deuxième Guerre Mondiale, fut d'abandonner l'idée que la cause du préjugé existait dans l'objet même du préjugé et de la remplacer par l'idée que la cause en était subjective et résidait dans la personne qui manifestait une telle attitude, on représentait enfin le préjugé comme un phénomène pathologique, irrationnel, engendré par les anomalies de l'individu. »* 

Par la suite, il analyse le mot antipathie :

« l'antipathie peut être motivée par l'ignorance, par l'intérêt économique, par un désir de maintenir l'exclusivité d'un groupe, etc. On arrive à cette attitude d'une manière rationnelle et la cause en réside dans le rapport du sujet avec l'objet de l'agression ou dans l'image qu'il se fait de l'objet. Les attitudes de ce genre se transmettent culturellement et socialement, tandis que le préjugé a quelque chose de surajouté. L'antipathie est à la base de l'agression directe et peut se modifier par des procédés rationnels, comme l'éducation, tandis que l'on ne peut déraciner un préjugé à moins de soigner le déséquilibre psychique de l'individu » (lbidem : 32).

Selon BANTON, M. (1971 : 33), il y a une façon d'aborder les rapports de races par l'attitude, qui est à la base de préjugés. Il a défini ainsi le préjugé : « une généralisation antérieure à la situation à laquelle elle s'applique et dirigée envers les peuples, groupes ou institutions sociales, généralisation qui sert de guide à l'action, bien qu'elle ne corresponde pas aux faits objectifs. » Il poursuit en donnant les principales caractéristiques du préjugé : « le préjugé a un caractère essentiellement sentimental, il répond aux fonctions psychiques de l'individu qui en fait montre et il a aussi un caractère rigide, car lorsqu'on essaie de démontrer la fausseté d'une opinion à ceux qui ont des préjugés, ceux-ci ne modifient en rien leur

manière de voir et arrivent même à déformer les preuves que l'on avance, au profit de leurs préjugés ». Cette sentimentalité et cette rigidité sont en pratique l'indice de dispositions hostiles favorables au racisme, à l'ethnocentrisme et aux attitudes discriminatoires.

#### b) Racisme, ethnocentrisme.

Lors d'un colloque réuni à Athènes en 1981 sur le racisme et la discrimination raciale, des scientifiques de diverses disciplines et nationalités ont défini le racisme comme suit : « Le racisme est le dogme selon lequel un groupe ethnique est condamné par nature à l'infériorité héréditaire, tandis qu'un autre groupe est destiné à la supériorité héréditaire » (PRASAD, L., 1982 :53).

Leur rapport à l'issue de ce colloque indique :

« ....dans presque toutes les sociétés, il se trouve des hommes qui s'approprient les mérites culturels du groupe auquel ils appartiennent. Toutefois, l'idée selon laquelle certains groupes d'individus sont supérieurs à d'autres en raison de leur patrimoine génétique est aujourd'hui considérée comme totalement erronée...» PRASAD, L.(1982:54)

Ces chercheurs continuent en disant que « la théorie moderne du racisme est le produit de l'ère coloniale et qu'elle a pris de l'ampleur en raison de facteurs économiques. La révolution industrielle en Europe ayant ouvert la voie à la production de marchandises à grande échelle, les empires coloniaux mirent tout en œuvre pour exploiter au maximum l'économie des peuples colonisés, moins développés. Le racisme moderne ne remonte donc pas aussi loin qu'on le pense souvent et c'est un produit de la colonisation et du darwinisme social » (Ibidem : 54) . Les gens luttent pour la survie et ceux qui détiennent le pouvoir ne veulent pas le lâcher parce qu'il est la source des richesses. Quand les colonialistes ont abandonné leur pouvoir au profit des nationaux, il leur ont légué un système politique fondé sur l'exclusion, la discrimination et le sectarisme.

PRASAD, L. (1982 : 58) nous donne l'explication du darwinisme social : « sociétés et cultures différentes s'affrontent dans leur lutte pour la vie et seules les plus aptes survivent en raison de leur supériorité biologique ; dans leur optique, la culture de l'homme blanc est considérée comme la plus apte à survivre ».

En tentant d'expliquer le racisme, les scientifiques réunis à Athènes évoquèrent plusieurs facteurs à l'origine de la discrimination et des préjugés raciaux. Pour eux, « il est indéniable que les discriminations et préjugés raciaux sont bien davantage liés à des facteurs économiques. Une autre cause de la discrimination et des préjugés raciaux attribue le racisme à une répulsion instinctive qu'éprouverait un groupe à l'égard d'un autre, d'apparence différente »(PRASAD, L., 1982 : 57). Ce facteur est d'ordre psychologique. En plus de ces deux facteurs, un autre non moins significatif est cité : le facteur démographique. Les chercheurs réunis à Athènes donnent dans quelles mesures ce facteur a une influence sur les relations entre groupes: « ...les proportions démographiques entre groupes, le nombre des groupes repérables et leur concentration géographique à l'intérieur d'un pays influent également sur les relations entre groupes et entraînent l'apparition d'attitudes discriminatoires et de préjugés. » Ces attitudes et ces préjugés ne manquent pas d'entraîner des effets néfastes dans la société. Les chercheurs disent que « les victimes du racisme ne peuvent qu'être profondément perturbées sur le plan psychologique. Haine de soi, angoisse, dépression, alcoolisme, abus de drogues et nombre d'autres détériorations d'ordre physiologique et psychologique sont autant de méfaits dus au racisme dont tout un peuple vient à pâtir. Il n'est pas rare que la frustration d'un groupe se mue en hostilité envers le groupe dominant, ce qui se traduit par des comportements pouvant aller de la résistance non violente et passive au crime politique ou à la guérilla » (PRASAD, L., 1982:57).

Peu avant 1981, la déclaration sur la race et les préjugés raciaux de 1978, la première adoptée par la conférence générale de l'UNESCO, définit le racisme comme « toute théorie faisant état de la supériorité ou de l'infériorité intrinsèque de groupes raciaux ou ethniques qui donnerait aux uns le droit de dominer ou d'éliminer les autres, inférieurs présumés, ou fondant des jugements de valeur sur une différence raciale ou ethnique » (PRASAD, L., 1982 :13).

La conférence d'Athènes nous éclaire sur l'universalité de l'ethnocentrisme : « ...dans toutes les cultures du monde, certains individus considèrent que leur mode de vie est supérieur à celui de leurs voisins, même les plus proches, et l'ethnocentrisme peut être considéré comme un phénomène plus ou moins universel. Il convient néanmoins de relever que les sociétés racistes sont

toujours ethnocentriques, mais que nombre de sociétés fortement ethnocentriques ne sont pas racistes » (PRASAD, L., 1982 : 53-54).

Sur le plan idéologique, continue le même auteur «*le système raciste tente de convaincre les membres de l'ethnie dominante du danger que représentent pour eux les autres ethnies et de la justesse, si ce n'est de la justice, de leur domination sur elles»*. Ainsi naît la recherche de l'hégémonie dont il est question au paragraphe suivant en marginalisant les autres ethnies ou tout simplement en les niant. Citons à cet effet le Journal KANGURA n°5 paru en décembre 1990 deux mois après le début de la guerre d'octobre 1990. :

« Il faut rappeler que les Tutsi ont créé de toute pièce une tribu qui n'existe pas, la tribu des Banyarwanda. La tribu Banyarwanda n'existe nulle part en Afrique mais on l'évoque pour créer délibérément la confusion. Il en est de même du fait que lorsque les Tutsi avaient remarqué qu'ils avaient perdu leur langue à l'instar des autres nomades du monde, ils ont cherché vainement à convaincre le monde qu'il existe une langue « Kinyarwanda ». L'opinion doit savoir qu'il n'y a que le KIHUTU qui existe comme langue des Bahutu tout comme les NANDE parlent le Kinande, les Hunde le Kihunde.... » NGEZE, H. (1990:5). Ngeze prêchait dans son journal néo-nazi l'hégémonie des Hutu dans l'Afrique Interlacustre.

### I.1.1.2. La recherche hégémonique

L'hégémonie peut se définir comme « un pouvoir de classe réussi, comme un pouvoir de classe ressenti comme nécessaire sur l'ensemble de la société. Les institutions de l'ordre idéologique diffusent les valeurs de la classe dominante dans toute la société. Et celle-ci intériorise à ce point ces valeurs particulières qu'elles finissent par être ressenties comme universelles, à l'abri de toute remise en question » SCHWARTZENBERG, R.-G. (1974:91).

BAYART, F. (1989 :146).décrit les groupes au pouvoir à la recherche de l'hégémonie :

« Une telle recherche hégémonique vise à la création et à la cristallisation d'un rapport de forces relativement stable entre les différents groupes dominants, anciens et nouveaux, et entre les segments régionaux ou ethniques de ceux-ci, dans le cadre national fixé par le colonisateur, à l'aménagement des rapports entre cette classe dominante en voie de formation et la masse de la population; à l'agencement des rapports entre cette classe dominante et le pôle de pouvoir politique et économique occidental; à l'élaboration d'une éthique ou d'un sens commun qui donne sa cohérence à l'ensemble et qui cimente le nouveau système d'inégalité et de domination, tout en le camouflant ».

Ces hommes et ces femmes au sommet de l'Etat cherchent inlassablement à se maintenir au pouvoir par tous les moyens possibles et s'y accrochent, poussant ainsi le peuple à se révolter contre eux. Ce comportement populaire engendre des répressions sanglantes qui peuvent aller jusqu'au pire des crimes , le génocide. C'est ce que les leaders hutu ont fait depuis 1959 jusqu'en 1994.

### I.1.2. L'ETAT

Encyclopaedia Universalis (1968) définit l'Etat de la manière suivante : « Etymologiquement, ce mot vient du latin status, qui veut dire « debout « . Il traduit une stabilité de la situation. Grâce à l'adjonction du déterminatif rei romanae, l'état de la chose romaine, ou de la chose publique, ou encore, l'état de la République ».

« Le sens attribué actuellement à ce mot remonte au début du 16<sup>e</sup> siècle et est l'œuvre de Nicholas Machiavel, auteur de « Le Prince » . A ce propos Machiavel précise : « Toutes les dominations qui ont eu ou ont l'autorité sur les hommes sont des Etats, et sont ou Républiques ou Principautés » (Encyclopaedia universalis, 1968, 583).

Certains voient dans l'Etat « une société, une forme de vie collective, une certaine manière d'être des communautés humaines ; les autres limitent l'Etat à l'un de ses éléments : un pouvoir, une organisation de la contrainte, un appareil de coercition ou de coopération forcée ». Ces derniers caractérisent l'Etat de la même manière que le font Weber, Harnecker et Gramsci, et dont les définitions de l'Etat correspondent à l'Etat dont il est question dans ce travail.

Weber définit l'Etat comme suit : « L'Etat moderne est un groupement de pouvoirs de caractère institutionnel qui a cherché, avec succès, à monopoliser , dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination, et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. Les trois éléments essentiels de l'Etat sont la population, le territoire, et l'organisation politique « (LAROUSSE ,1979 :126).

La population produit la main-d'œuvre (pour la construction comme pour la destruction), le territoire dispose de ressources naturelles dont l'exploitation est assurée sous l'œil bienveillant comme malveillant de l'organisation politique.

HARNECKER, M. (1974:99) définit l'Etat comme un « ensemble d'appareils institutionnels et de normes constituant la structure juridico-politique de la société, destinés à régler le fonctionnement des structures économique et idéologique de cette même société ».

GRAMSCI, cité dans l'Encyclopaedia Universalis, a défini l'Etat comme « l'ensemble des institutions par lesquelles la classe fondamentale, au niveau économique, exerce sa domination politique, et son hégémonie idéologique par le biais des intellectuels organiques ». Pour le cas du Rwanda, les intellectuels tels que MUGESERA Léon, NAHIMANA Ferdinand et autres BARAYAGWIZA Jean-Bosco peuvent être considérés comme des intellectuels organiques de l'Etat chargés de la production et de la reproduction intellectuelles de l'idéologie génocidaire. Gramsci poursuit en disant que

« l'Etat c'est le gouvernement ou l'organisation étatique qui recouvre aussi bien des éléments idéologiques que les éléments institutionnels. Les structures institutionnelles de l'Etat englobent aussi bien l'appareil politique que l'appareil administratif. Le premier est analysé comme un appareil spécialisé de gouvernement, contrôlant le processus de décisions impératives. A cet égard il détient non seulement le monopole de la contrainte légitime, mais contrôle également, à des degrés divers, la communication politique et l'encadrement collectif. Mais l'administration , au sens courant, doit être incluse dans cet ensemble bureaucratique qui finalement constitue l'ensemble de l'organisation étatique ».

Des structures idéologiques cimentent littéralement cet ensemble , faute de quoi l'Etat perd toute réalité.

FERREOL, G. (1991 : 31) définit l'appareil étatique comme étant « un ensemble de professionnels hiérarchiquement organisés, répartis en fonction des grands domaines d'intervention de la puissance publique (diplomatie, économie et finances, armée, éducation, travaux publics, justice, police, santé, culture, etc.) ».

En somme, l'Etat est une organisation politique qui dirige la vie de la communauté des individus constituant une nation ou une fédération de nations.

L'Etat rwandais comme tous les Etats africains, asiatiques et sudaméricains, c'est un Etat issu de l'Etat colonial occidental. Ce dernier, ayant été « incapable d'intégrer la société à sa logique de fonctionnement, a fini par s'effacer au profit de l'Etat indépendant » (MEDARD, J.F., 1991 : 245).

En poussant trop loin sa volonté de domination sur le tissu social avec le système de parti unique comme instrument idéologique de domination, d'oppression et de répression, l'Etat rwandais post-colonial s'est finalement fragilisé. Selon MEDARD, J.-F. (1991:246), « l'Etat ne peut fonctionner que dans la mesure où la société lui reconnaît une légitimité minimale, ce qui suppose la mise sur pied d'institutions représentatives de l'échelon local à l'échelon central du système politique ». Or, dans beaucoup de pays africains, l'identité collective est toujours articulée autour de l' » ethnie ». Ainsi, lors du courant des indépendances, les clivages entre Hutu et Tutsi sont poussés jusqu'au paroxysme par le colonisateur en changeant son fusil d'épaule. Il se résout à écarter le Tutsi de la scène politique nationale et internationale, installe le Hutu au pouvoir qui exerce un pouvoir autoritaire sans partage et ne tardera pas à engendrer des conflits sociaux qui seront à l'origine du génocide d'avril-juillet 1994.

La source structurale des conflits sociaux est selon Dahrendorf l'inégale distribution de l'autorité entre les personnes et les groupes. Et pour définir l'autorité, Dahrendorf s'inspire de Max Weber en ces termes : « C'est la probabilité qu'un ordre ayant un certain contenu spécifique entraînera l'obéissance d'un groupe donné de personnes. » Ainsi définie, l'autorité se distingue du pouvoir que Weber a défini comme étant « la probabilité qu'un acteur impliqué dans une relation sociale sera en mesure d'obtenir ce qu'il veut en dépit de la résistance rencontrée, quelle que soit la base sur laquelle se fonde cette probabilité. » (ROCHER, G., 1969 :393).

Etant donné que le pouvoir sans partage crée des frustrations au sein des groupes défavorisés dans une société donnée, des mouvements de contestation naissent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des pays. Des revendications politiques et sociales se multiplient et l'Etat, incapable de gérer la crise qu'il a luimême générée, s'applique à créer des boucs émissaires auxquels il attribue les causes de ses échecs. Ces boucs émissaires se retrouvent dans les groupes longtemps écartés des affaires de l'Etat et partant, des avantages que ce dernier

procure. Pour arriver à ses fins dans la « gestion de cette crise, il (l'Etat) se cherche des solidarités sur des bases plutôt subjectives qu'objectives : corruption, népotisme, régionalisme, ethnisme, clientélisme, etc. Au lieu de détendre l'atmosphère sociale en assouplissant ses appareils de fonctionnement, l'Etat augmente la tension sociale en rendant rigides ses appareils.

Les marxistes définissent l'Etat de la manière suivante : « immense appareil bureaucratique et militaire, l'Etat n'est pas autre chose qu'une machine d'oppression d'une classe par une autre . L'Etat est l'instrument coercitif de contrainte et de répression utilisé par la classe dominante pour maintenir sa domination. La classe dominante est à la fois la classe possédante (qui possède les instruments de production) et la classe dirigeante (qui dirige l'appareil d'Etat) » . SCHWARTZENBERG, R.-G., (1974: 67-68). Cette classe forme un bloc quasi impénétrable où la mobilité sociale est quasi inexistante. C'est l'une des principales caractéristiques de l'Etat post-colonial.

### I.1.2.1. L'Etat post-colonial.

L'Etat post-colonial est un produit du mélange des systèmes des Etats européens ayant successivement pris position dans un pays donné. Pour le cas du Rwanda, l'Etat post-colonial rwandais est un produit du mélange des Etats allemand, belge et français. L'Allemagne a pris position au Rwanda à la fin du 19<sup>e</sup> siècle au moment où le racisme en général et l'anti-sémitisme en particulier se développaient sensiblement en Europe. La Belgique des Flamands et des Wallons dont l'antagonisme socio-politique perdure jusqu'à nos jours a succédé à l'Allemagne au Rwanda avec la politique de « diviser pour régner ». La France a finalement supplanté la Belgique sous le régime HABYARIMANA en brandissant l'étendard de la Révolution française de 1789 comparée à la « révolution » Hutu de 1959. C'est donc avec l'arrivée des blancs que le Rwanda a perdu son indépendance. MAQUET , E., et al (1971 : 130) dit : « Il est en effet bien établi aujourd'hui que le Rwanda ancien avait ses structures politiques, sociales, économiques solides et une intense activité intellectuelle et sprirituelle ».

### BADIE et BIRNBAUM, cités par Guy Rocher, estiment que

« les sociétés du tier- monde ont abordé la construction étatique essentiellement par mimétisme, par reprise plus ou moins forcée de modèles exogènes, issus des sociétés industrielles de l'Est et de l'Ouest, artificiellement plaqués sur des structures économiques, sociales et politiques qui réclamaient probablement un autre type d'organisation ; et d'en conclure que « l'Etat reste en Afrique comme en Asie un produit d'importation, une pâle copie des systèmes politiques et sociaux européens les plus opposés, un corps étranger de surcroît lourd, efficace et source de violence » ROCHER, G., (1969 : 477).

Efficace grâce à ses moyens d'intimidation, d'oppression et de répression. D'un côté, G. Rocher définit la colonie, d'un autre, la société coloniale: La colonie, ou ce que Balandier appelle la situation coloniale, doit (...) être considérée comme « un type particulier de société globale, un type de système social ayant ses traits propres, tant en ce qui concerne son mode d'organisation que son évolution culturelle et la psychologie des acteurs – membres ». Quant à la société colonisée, il dit que c'est « une société économiquement peu avancée, dont le développement économique, politique, culturel et social est soumis à l'ensemble des rapports de dépendance dans lesquels elle se trouve obligatoirement engagée avec une ou plusieurs sociétés économiquement plus avancées »

En second lieu, poursuit Rocher, « on trouve généralement dans la société colonisée elle-même le désir, au moins latent, d'un développement autonome. C'est précisément ce désir qui fait de la situation coloniale un problème pour ceux qui la subissent et qui déclenche finalement les mécanismes menant à l'indépendance ou à une indépendance relative ».

Lors de la remise du pouvoir aux Rwandais, la Belgique a tout fait pour que ses intérêts au Rwanda ne soient pas touchés. L'Etat belge a joué son rôle de puissance tutélaire en passant le pouvoir au parti politique qui répondait le mieux à ses vœux et à ses aspirations (le PARMEHUTU). Le niveau de développement encore très bas de la société rwandaise et son insertion dépendante dans le système mondial ont poussé l'Etat post-colonial rwandais à un mimétisme et à un autoritarisme politique généralisé. L'UNAR voulait une indépendance immédiate

tandis que le PARMEHUTU voulait une émancipation progressive sous commandement belge. L'Etat rwandais issu de la colonisation s'est placé dans un statut de dépendance politique et économique et a joué le rôle d'exécutant des ordres de la métropole.

#### I.1.2.2. Le rôle de l'Etat

D'après HARNECKER, M. (1974 : 100),

« lorsque la division du travail s'accroît dans une société, s'accroît aussi la nécessité de compter sur une équipe de personnes capables d'organiser et d'administrer la société dans son ensemble. Ces personnes travaillent dans des appareils institutionnels obéissant à certaines normes. Ces appareils institutionnels et normes existants sont utilisés pour soumettre les différentes classes de la société aux intérêts des classes dominantes; et de nouveaux appareils, de nouvelles institutions, sont créés à des fins fondamentalement répressives : détachements armés, prisons, institutions coercitives de toutes sortes, etc.

L'Etat a une double fonction : l'une technico-administrative exercée par un corps de fonctionnaires travaillant pour l'appareil d'Etat, l'autre de domination politique exercée par un appareil fondamentalement répressif (armée régulière, police). Cette double fonction permet à l'Etat de monopoliser la « violence légitime » qui maintient sous la sujétion de la classe dominante toutes les autres classes qui dépendent d'elle » .

En outre, le rôle de l'Etat est défini dans les quatre capacités essentielles qu'un système politique doit mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de ce premier. Ces capacités sont, d'après CHEVALLIER, G. (1986 : 231), les suivantes :

La capacité régulative concerne le contrôle, la coordination des comportements des individus et des groupes. Cette capacité de régulation peut s'exercer par l'imposition des normes, par l'action de l'administration et des tribunaux, etc. Cette capacité régulatrice peut être plus où moins forte. Dans les systèmes totalitaires, l'ambition est de régler, de contrôler l'ensemble de la vie sociale. En revanche, les systèmes libéraux appliquent

leur contrôle à des secteurs plus restreints ; ils reconnaissent davantage l'autonomie des individus et des sous-systèmes. L'Etat joue le rôle d'arbitre dans les conflits sociaux. Il règle les différends qui opposent les individus entre eux, entre les individus et les groupes ou entre les groupes eux-mêmes.

- La capacité extractive : Tout système doit pouvoir extraire de son environnement interne ou international les ressources nécessaires à son fonctionnement : moyens économiques et financiers, soutien politique, etc.
- La capacité distributive concerne l'allocation, par le système politique, de biens, de services ou d'honneurs aux individus et aux groupes sociaux.
- La capacité responsive : Le système répond aux impulsions de son milieu, spécialement aux demandes qui lui sont présentées par les individus et les groupes.

PYE, cité par SCHWARTZENBERG, R.G., (1974 : 231-232) discerne trois types de capacités : innovation, mobilisation, survie. La capacité d'innovation, c'est la capacité d'adaptation à des problèmes nouveaux, c'est la capacité de répondre par des méthodes flexibles à des impulsions nouvelles, à des situations imprévues.

La capacité de mobilisation, c'est la capacité de mobiliser les ressources(humaines et matérielles) pour réaliser l'entreprise collective.

La mobilisation suppose la conversion des aspirations confuses des masses en programmes et en politiques ; la diffusion du projet collectif ; l'extraction des ressources (humaines, économiques, etc.)nécessaires ; la coordination des comportements et des activités ; le dosage de la contrainte, c'est-à-dire le maintien et l'établissement d'un certain ordre public.

La capacité de survie se traduit par la diffusion des attitudes favorables à son maintien par des structures, spécialisées ou non, de socialisation politique (école, université, église, armée, parti politique). En recrutant à la vie politique ceux qui désirent y être associés, ou ceux qui, s'ils n'y étaient pas associés, risqueraient de mettre en péril la stabilité politique du système et de former une

contre –élite révolutionnaire qui parvient à la longue à mettre à mal la puissance de l'Etat caractérisée par une omniprésence excessive.

Le dirigisme de l'Etat réfère donc à sa puissance qui atteint une ampleur inégalée, avec sa bureaucratie hypertrophiée, un appareil de coercition omniprésent, le contrôle vigilant qu'il exerce sur l'activité des citoyens etc. ... Dans ces conditions, l'Etat entend couvrir l'intégralité du champ social et prétend exercer une emprise totale sur les individus. Aucune limite n'existe à la diffusion de la puissance étatique. La société « ne présente aucune aspérité et est incapable de résister à l'ascendant étatique ». « L'Etat contrôle la vie sociale dans ses moindres aspects : omniprésent, omnipotent et omniscient, il couvre la société d'un maillage extrêmement fin et serré et dirige l'ensemble des activités sociales, soit directement, soit indirectement, immanent en même temps que transcendant, il s'interpose comme tuteur, superviseur, éditeurs dans tous les rapports sociaux » (CHEVALLIER, J., 1986:217).

Malgré l'omniprésence et l'omnipotence dont il se targue, l'Etat se voit souvent confronté à une série de maux sociaux qu'il a lui-même produits à cause de la surcharge des exigences et de l'insuffisance des soutiens. La description des capacités de l'Etat selon PYE correspond également à celle de l'Etat dont nous étudions le rôle dans l'action génocidaire.

### I.1.2.3. La politique du ventre, le népotisme et la corruption

La corruption s'ajoute au clientélisme et au trafic d'influence et fait des ravages dans les institutions étatiques. Le combat qui se fait autour de la fonction publique pour acquérir quelque poste de responsabilité politique ou administratif ne laisse pas de faire des victimes. Les cartes qui sont le plus brandies sont l'ethnie et la région d'origine, pour pouvoir s'approcher de la « table à manger ». Voici ce qu'en dit BAYART, J.-F., (1989 :10) : « La facilité avec laquelle les notables pressentis s'imaginent promus à des postes de responsabilité moyennant finance et contre toute vraisemblance institutionnelle dénote une conception relativement cohérente de la politique ». Les Camerounais parlent à ce propos de « politique du ventre ». Ils savent

que la chèvre broute là où elle est attachée. Un décret présidentiel relève-t-il un directeur ou un préfet de ses fonctions, le petit cercle d'amis et l'entourage familial expliquent l'événement aux villageois en disant : « on lui a enlevé la bouffe. » Le plus embêtant, continue Bayart, c'est que l'intéressé lui — même, démis ou promu, est convaincu intimement qu'on lui a enlevé ou donné la bouffe »...Et à un observateur qui s'inquiétait de l' » appétit » de ses ministres, le chef du gouvernement guinéen rétorqua : « Dis donc, laisse les gens là bouffer tranquillement. Ils auront ensuite le temps de réfléchir. » Cela rappelle bien ce qui se passait au Rwanda post-colonial. A un fonctionnaire qui perdait son emploi on disait qu'on avait renversé son assiette ou son plat. » En Kinyarwanda on disait « Yubikiwe imbehe. ». Au contraire quand il était promu on disait : « Yongeye yariye. » [Il va encore manger].

Cette expression montre d'emblée les situations de pénurie alimentaire qui prévalaient en Afrique et au Rwanda en particulier. Bayart résume en disant que « la politique du ventre est un phénomène social total, tel que l'entendait Marcel Mauss ». Les expressions précédentes en kinyarwanda montrent à l'évidence que le service public était symboliquement assimilé à une politique du ventre.

Il est de notoriété publique que les solidarités dans les pays non encore suffisamment industrialisés, c'est-à-dire dans les sociétés qui connaissent une trop faible division du travail, se fondent sur les liens de parenté. Le sociologue Emile DURKHEIM dit à ce propos qu'il s'agit là des solidarités mécaniques, caractéristiques des sociétés traditionnelles ou proto-industrielles. Dans ces types de sociétés, les considérations claniques, ethniques, régionales prennent le dessus sur les considérations de compétence, de capacité. Cela se remarque dans les procédures d'offre d'emploi, de marché publique, dans les procédures d'octroi de crédits de banque, de bourses d'études, dans la promotion au niveau de la fonction publique, etc. Pareilles solidarités engendrent des inégalités et des frustrations. Pour acquérir quoi que ce soit en dehors du népotisme, l'on est

obligé d'emprunter la voie de la corruption. Ces attitudes et ces frustrations suscitent des mécontentements et des révoltes qui peuvent parfois conduire à l'éclatement du tissu social. Ces phénomènes sont fréquents dans les Etats post-coloniaux et ont pris une grande ampleur dans la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> République surtout avec le sacro-saint équilibre ethnique et régional prôné par le MRND.

Les tableaux statistiques suivants sur l'équilibre ethnique sont on ne peut plus éloquents :

Tableau I : Effectif de la population selon la nationalité et l'ethnie d'après le recensement de 1978

Ethnie ou nationalité	Effectif total	%
Bahutu	4 295 275	89.7
Batutsi	467 587	9.77
Batwa	22 140	0.46
Naturalisés	3 567	0.07
Sous total	4 788 569	100%
Etrangers	41 911	0.8
Total	4 830 480	

Source: UNR, (1991: 315)

Tableau II : Répartition de l'effectif des agents de l'administration centrale suivant l'ethnie dans quelques ministères

Ministère	Total	%	Bahutu	%	Batutsi	%
MINISANTE	2.091	32.9	1.690	80.9	400	19.1
MINIFIN	462	7.6	374	81	88	19
MINICOM	102	1.6	84	82.4	18	17.6
MINITRANSCO	520	8.6	430	82.7	90	17.3
MINAGRI	1.265	20.9	1.074	85	190	15
MINIJUST	172	2.8	143	83.2	29	16.8
MINIFOP	216	3.5	187	86.6	29	13.4
MININTER	712	11.6	633	89.1	78	10.9
MNITRAPEE	360	5.9	315	87.8	44	12.2
MINIPLAN	149	2.4	116	80.6	29	19.4

Source: UNR, (1991: 316)

Le MINADEF ne comptait que deux officiers tutsi seulement. Les statistiques sur les hommes de troupe n'étaient pas disponibles (Source : nous-même).

Tableau III : Demandeurs d'emploi par ethnie en 1989

Ethnie	Effectifs	%
Bahutu	4.240	80.3
Batutsi	1.022	19.3
Batwa	13	0.3
Naturalisés	4	0.1
Total	5.279	100%

Source: UNR, (1991:317)

Tableau IV : Personnes engagées en 1989 par ethnie

Ethnie	Effectifs	%
Bahutu	1.985	85.4
Batutsi	332	14.3
Batwa	6	0.2
Naturalisés	2	0.1
Total	2.325	100%

Source: UNR, (1991: 317)

Tableau V : Répartition des travailleurs des douze entreprises parastatales les plus importantes

						,
Entreprise parastatale	Effectif total	%	Bahutu	%	Batutsi	%
B.G.M.	209	3.8	156	74.4	53	25.3
OPROVIA	357	6.6	313	88.5	41	11.5
MAGERWA	478	8.8	433	92.1	38	7.9
B.N.R.	551	10.2	496	90.2	54	9.8
D.R.B.	278	5.1	264	95	14	5
OCIR thé Shagasha	341	6.3	244	71.6	97	28.4
ONATRACOM	641	11.9	566	87.7	79	12.3
Projet Crête Zaïre-Nil	258	4.7	216	83.7	42	16.3
OCIR Café	662	12.2	627	94.8	35	5.2
SONARWA	302	5.5	272	89.8	31	10.2
ELECTROGAZ	1065	19.7	815	76.6	249	23.4
ONAPO	254	4.7	245	97.3	7	2.7
TOTAL	5.396	100%	4 647	86.3	740	13.7

Source: UNR., (1991:319)

Ces statistiques proviennent du Rapport Annuel 1989 du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle lequel rapport donne l'effectif total des agents de l'administration centrale qui se présentait comme suit : 7290

personnes dont 6182 Bahutu, 1100 Batutsi et 3 Batwa. Les proportions étaient de 85% de Bahutu, de 15% de Batutsi.

Ces calculs du reste discutables, élaborés par des universitaires au service de l'Etat montrent à quel niveau la question ethnique était gérée par le régime politique divisionniste en place.

En agissant de la sorte, les responsables politiques qui prenaient de tels décisions discriminatoires suivaient à la lettre le schéma adopté par les anciens maîtres notamment le Colonel Guy Logiest : « *J'estimais nécessaire de mettre rapidement sur pied une force autochtone composée officiellement de 14% de Tutsi et de 86% de Hutu, mais pratiquement de près de 100% de Hutu* (RUTEMBESA, F. et al, 2000 : 115).

Tableau VI: Effectif des travailleurs dans les banques et les assurances suivant les ethnies

Banques et	Effectif	%	Bahutu	%	Batutsi	%
assurances	total					
B.C.R.	583	31.3	518	89.1	63	10.8
B.R.D.	107	5.7	93	86.9	14	13.1
BACAR	105	5.6	93	89.4	11	10.5
B.N.R.	551	29.6	496	90.1	54	9.8
Caisse	45	2.9	34	75.6	11	24.4
Hypothécaire						
Banques Populaires	168	9	146	86.9	22	13.1
SONARWA	302	16.2	272	89.8	31	10.2
TOTAL	1.861	100%	1.652	88,8	206	11

Source : UNR, (1991 :320)

Tableau VII : Répartition des salariés du secteur privé par ethnie

Entreprise	Effectif	Bahutu	%	Batutsi	%
Sulfo Rwanda	447	412	92	35	7.8
Colas	821	815	99	6	0.73
B.C.R.	583	518	88.8	63	10.8
UTEXRWA	800	631	78.87	67	8.3
SORWAL	100	85	85	15	15
Hôtel Umubano	93	82	88.17	11	11.8
NAHV-RWANDA	134	116	86.56	18	13.4
MURRI-FRERE	103	76	73.78	27	26.2
ABAY	114	70	61.40	30	26.3
AKAGLAHYCO	105	89	84.76	15	14.3
ASTALDI	142	114	80.28	28	19.7
Deutsch-Welle	89	64	71.91	25	28
RWANTEXCO	171	159	92.98	12	7
Briqueterie Ruliba	148	128	86.48	18	12.1
RWANDEX	116	100	94.33	15	12.9
Chillington					
Total	3966	3459	87.21	385	9.7

Source : UNR, (1991 : 321)

### I.1.3. LE GENOCIDE

Lancé par un professeur américain à Yale University appelé Raphaël LEMKIN d'origine juive (1900 – 1959), le mot génocide parut en 1944 dans son ouvrage sur le Règne de l'Axe en Europe occupée (Axis Rule in occupied Europe). Ce mot a reçu sa consécration officielle grâce au parrainage de PANAMA, de CUBA et de l'INDE, dans une résolution de 1946 de l'Assemblée Générale de l'ONU (cfr la Grande Encyclopédie, 1976).

Du grec genos « *race* » et du latin caedere « *tuer* », le mot génocide signifie donc étymologiquement destruction méthodique d'un groupe ethnique. Le génocide est souvent rapproché dans les dictionnaires de langue française au mot ethnocide qui signifie destruction de la civilisation d'un groupe ethnique par un autre groupe plus puissant (le Robert).

Encyclopaedia Universalis (1968) décrit le génocide de la façon suivante :

« Aussi ancien que l'humanité qui a souvent assisté, sans beaucoup réagir, aux massacres des populations, ce crime n'a été pourtant défini comme tel qu'au lendemain de la seconde Guerre Mondiale, au cours de laquelle, il est vrai, il a été perpétré par les tenants de l »Etat gangster » nazi, avec une ampleur encore jamais égalée. L'extermination systématique des Juifs, des Tziganes et d'autres « races » considérées comme inférieures, que leurs membres aient été ressortissants ou non du IIIe Reich, a contraint l'humanité à ne plus abandonner à la compétence exclusive de l'Etat le traitement des êtres humains qui se trouvent en son pouvoir... Le génocide, s'il n'est pas le seul reste le plus grave des crimes contre l'humanité. Il est aujourd'hui juridiquement identifié grâce à la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide », adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 09 décembre 1948 ».

VERDIER, R. (1995:137) définit le génocide comme suit : « Le génocide est une catégorie criminelle, la forme extrême du crime contre l'humanité, le crime absolu, inavouable et inavoué. Innombrable dans ses victimes, c'est par essence un meurtre pluriel, perpétré par plusieurs criminels, en des lieux différents, à des moments différents, donc d'une infinie complexité dans sa réalisation ».

### I.1.3.1. Le génocide, un crime contre l'humanité

Le concept de génocide signifie l'extermination de groupes humains entiers comme tels. Seuls les groupes nationaux, ethniques, raciaux et religieux sont pris en considération, à l'exclusion donc des groupes politiques, économiques et culturels (article 2 de la convention de 1948)... Les actes constitutifs du génocide aboutissent toujours à l'anéantissement physique et biologique du groupe, ce qui

constitue d'ailleurs l'essence de ce crime, quelques soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but : meurtre d'un nombre plus ou moins grand de membres, atteinte grave à leur intégrité physique ou mentale, soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence susceptibles d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle, mesures visant à entraver les naissances, transfert forcé d'enfants à un autre groupe (article 2). De tels actes ne pourront jamais être perpétrés par quelques individus isolés : de par sa nature, le génocide ne peut donc être qu'un crime collectif, commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite. La recherche des responsables n'en sera pas facilitée et le partage des responsabilités souvent difficile à faire dans le cas de ce crime qui, par excellence, est un crime d'Etat.

### I.1.3.2. Le génocide, crime d'Etat

Bien que les mains de l'Etat français ne soient pas propres dans le génocide rwandais, voici ce que stipule à propos de ce crime le Répertoire de la Pratique Française en matière de Droit International Public : « M. Chaimont, représentant de la France à l'Assemblée Générale de l'ONU en sa 73<sup>e</sup> séance du 13 octobre 1948, est d'avis que le crime de génocide existe à partir du moment ou un individu est atteint par des actes de génocide. Si le mobile du crime existe il y a génocide, même si un seul individu est atteint... Il poursuit en disant que les théoriciens du nazisme et du fascisme n'auraient pas pu commettre leurs crimes s'ils n'avaient pas été appuyés par leurs gouvernants » (1966).

Lors de la 97<sup>e</sup> séance du 09 novembre 1948, M. Spanien (1948:8) renchérit : « Le génocide ne s'effectue que par l'intervention criminelle des pouvoirs publics : c'est ce qui le distingue de l'assassinat pur et simple. Par la convention que la commission est en train d'élaborer, il ne s'agit pas de réprimer des meurtres individuels, mais bien de prévenir et de réprimer les crimes commis par des gouvernants... »

A propos de l'organisation du génocide par l'Etat, DESFORGES, A. (1999 : 261) écrit :

« Par le passé, le gouvernement rwandais mobilisait fréquemment la population pour différentes campagnes, notamment de lutte contre l'analphabétisme, de vaccination des enfants ou d'amélioration du statut des femmes. Les autorités utilisaient alors les appareils administratifs et politiques en demandant à leurs agents de s'investir au - delà de leurs tâches habituelles, dans un temps limité, pour permettre la réalisation d'objectifs nationaux de première importance. Les organisateurs du génocide exploitèrent de la même manière les structures administratives, politiques et militaires existantes et appelèrent les fonctionnaires à mener une campagne d'extermination des Tutsi et des Hutu, présumés être des opposants à l'idéologie Hutu-Power. Ils parvinrent par des réseaux administratifs, politiques et militaires, à atteindre tous les Rwandais et incitèrent ou contraignirent la plupart des Hutu à accepter les massacres, ou à y participer. »

Quand les expéditions criminelles se mettaient en route pour aller massacrer les Tutsi, les responsables locaux appelaient les Hutu en leur disant d'aller à l' » *Umuganda* », au « *travail* », le mot « *Umuganda* » signifiant travaux communautaires de développement institués officiellement par HABYARIMANA, deux ans après sa prise du pouvoir en 1973.

Toute la société rwandaise encadrée par une société civile elle-même greffée à une société politique totalitaire était embarquée dans un parti unique qui la menait inéluctablement au bord de sa perte.

### I.2. VERS LE GENOCIDE DES TUTSI D'AVRIL-JUILLET 1994

## I.2.1. LES RESSORTS SOCIO-POLITIQUES DU GENOCIDE

### I.2.1.1. De l'Etat colonial à l'Etat post-colonial

La stratégie politique des colonisateurs, allemand et belge, fut de gouverner par l'intermédiaire de la classe dirigeante qu'ils trouvèrent sur place en arrivant au Rwanda. Cette stratégie consista à conférer le pouvoir administratif et les avantages qui en découlaient à une minorité d'origine tutsi (VIDAL, C., 1995 : 6).

Les premiers arrivèrent vers la fin du XIXè S. et, pendant une occupation assez lâche, ne touchèrent pas au solide système social rencontré au Rwanda. Quant aux seconds , ils firent jouer ce système à leur profit dès 1916, date de leur arrivée au Rwanda, par la force des armes. Depuis lors , ils utilisèrent la chefferie qu'ils firent constituer exclusivement de chefs tutsi dans leur administration du territoire tout en leur accordant les bénéfices de la civilisation occidentale (l'école, la fonction publique, etc.) au détriment des Hutu et des autres Tutsi de la basse classe. Cela ne devait que susciter des mécontentements et des révoltes au fur et à mesure de la cristallisation des complexes et des frustrations au sein de la population. Ces révoltes ayant par ailleurs été initiées par le colonisateur, confronté à la volonté d'émancipation politique et sociale immédiate exprimée par les nationaux.

Quand le processus de décolonisation se déclencha, la puissance belge se désolidarisa du groupe au pouvoir qui voulait une indépendance immédiate, et transforma radicalement le groupe dominant qui, de Tutsi, devint Hutu, tandis qu'était légitimée une idéologie ethniste, conférant la puissance politique aux seuls Hutu.

JORDANE, B. (2000 : 85) fait état d'un renversement d'alliances en 1959 : « Les élections de 1965 donnent lieu à une Assemblée Nationale composée

uniquement de membres du Parmehutu. On assiste au cours de l'année 1959 à un renversement d'alliances de la part de la tutelle coloniale : l'administration belge et l'Eglise, alliés traditionnels de l'élite tutsi, changent de camp et décident de soutenir la cause défendue par les leaders hutu ».

C'est de ces années-là que datent des sentiments d'appartenance ethnique explicitement associés à la haine de l'autre, sentiments que les politiciens ne cesseront d'exacerber. La carte d'identité avec mention ethnique instaurée en 1930 fut plus tard un outil important de distinction ethnique et d'identification des proies lors des massacres.

Des manipulations politico-administratives entreprises par le système colonial belge aboutirent aux massacres des Tutsi de 1959, lesquels massacres furent qualifiés de « *Révolution* » hutu. Les Tutsi qui ne furent pas massacrés furent contraints de s'exiler dans les pays limitrophes. Ainsi naquit une diaspora rwandaise tutsi qui ne cessa de croître au rythme des pogroms organisés par l'Etat post colonial à l'encontre des Tutsi restés au Rwanda. Les années 1959, 1960, 1963 et 1973 sont toujours marquées dans la mémoire collective. C'est à ces moments-là que les Tutsi ont commencé à être persécutés, humiliés, tués, pourchassés et forcés à l'exil par les nouvelles autorités. Le discours prononcé à Paris par Mr MAKUZA Anastase alors Président de l'Assemblée Nationale en dit long dans ce qu'il a appelé « *Akagambane k'ibyitso n'umujinya wa rubanda* », (la trahison des complices et la colère de la masse). KANGURA n° 10 (février 1991,6).

L'Eglise n'a pas manqué au rendez-vous de la décolonisation comme elle n'avait pas manqué à celui de la colonisation. Après la seconde Guerre Mondiale, le continent tout entier a commencé à s'acheminer vers son émancipation. Tout le pays étant alors fortement christianisé, l'Eglise n'a pas négligé ses anciens fidèles privilégiés de l'époque de l'évangélisation ; elle a dû jouer la carte du plus grand nombre et, à sa suite, l'administration, sur laquelle elle exerçait toujours une forte influence, s'est mise petit à petit à l'imiter. Deux fortes personnalités religieuses ont profondément marqué l'histoire du Rwanda dans ce sens.

Le premier évêque du Rwanda, Monseigneur CLASSE, a déclaré en 1930 que les Tutsi étaient des chefs-nés, qu'ils étaient intelligents et dynamiques, les

seuls capables de comprendre et de suivre le colonisateur (GOUTEUX, J.P. 1998:96). Tout au début Monseigneur CLASSE exerça une grande influence sur les autorités coloniales pour écarter des chefs hutu dans la direction du pays : « Si nous voulons nous placer au point de vue pratique et chercher l'intérêt vrai du pays, nous avons dans la jeunesse mututsi un élément incomparable de progrès... Qu'on demande aux Bahutu s'ils préfèrent être commandés par des roturiers ou par des nobles, la réponse n'est pas douteuse ; leur préférence va aux Batutsi, et pour cause. Chefs-nés, ceux-ci ont le sens du commandement... C'est le secret de leur installation dans le pays et de leur main-mise sur lui » (GATWA, T., 2001: 79). Le piège venait d'être tendu et posé dans les rapports interethniques rwandais.

Le mandement de carême de Monseigneur PERRAUDIN en février 1959 l'atteste : « Dans notre Rwanda, les différences et les inégalités sociales sont, pour une grande part, liées aux différences de races, en ce sens que les richesses d'une part, le pouvoir politique et même judiciaire de l'autre, sont en réalité en proportion considérable entre les gens d'une même race » (ELIAS, M., et al., 1991 : 68).

Se conformant aux recommandations de l'ONU, la Belgique décida de mettre en œuvre une réorganisation administrative qui visait à « démocratiser » les institutions rwandaises. Des élections furent alors organisées et furent le point de départ des révoltes qui furent qualifiées de « révolution hutu ». En juin 1960, des élections communales furent organisées et les affrontements entre Hutu et Tutsi redoublèrent d'intensité. Ces élections furent suivies de l'annonce par Bruxelles de la constitution d'un gouvernement provisoire dont la direction est confiée au président du PARMEHUTU, Grégoire KAYIBANDA. Ces changements sont accompagnés de massacres de Tutsi et des milliers de leurs congénères continuèrent à s'enfuir dans les pays limitrophes. Toutes ces tragédies se déroulèrent aux yeux de la Communauté internationale qui n'intervint pas, sous prétexte du respect du principe de non immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Les exilés ne resteront pas les bras croisés dans leurs pays d'accueil. Ils tenteront à maintes reprises de reprendre le pouvoir par la force des armes, mais ils se heurteront chaque fois à la puissance belge restée au Rwanda qui se mettait chaque fois du côté des forces gouvernementales. Par exemple en 1963, les forces rebelles

arrivèrent aux portes de KIGALI et ne furent repoussés qu'au pont de KANZENZE sur la NYABARONGO par des troupes gouvernementales encadrées par des officiers belges.

Des raids effectués de l'extérieur par des monarchistes accentuèrent la peur ressentie par le nouveau régime et cette peur fut payée par les Tutsi restés dans le pays, des milliers de civils furent massacrés, notamment à GIKONGORO. Ces représailles poussèrent plus d'un tiers de la population tutsi à s'exiler. KAYIBANDA se maintint au pouvoir jusqu'en 1973, date de son éviction par un coup d'Etat militaire dirigé par un nordiste, le Général – major Juvénal HABYARIMANA. KAYIBANDA avait voulu prolonger son mandat en faisant adopter une réforme constitutionnelle le 3 mai 1973 pour supprimer la limitation à trois du nombre de mandats présidentiels que pouvait successivement briguer la même personnalité, alors que son régime se rendait de plus en plus impopulaire.

### I.2.1.2. Les massacres de 1973 et l'avènement de la deuxième République

En février, des massacres d'étudiants et de professeurs tutsi se produisirent à l'Université de BUTARE faisant quelque trois cents victimes, mêmes plus, et KAYIBANDA laissa faire (NTURANYENABO, C., 1993 : 24). Ces pogroms se répandirent dans tout le pays et des milliers de Tutsi furent massacrés ; leurs biens furent pillés et leurs maisons brûlées. Les rescapés prirent le chemin de l'exil et ceux qui restèrent dans le pays furent habités par une peur et une angoisse permanentes, car constamment exposés aux massacres et à d'autres formes de persécutions.

« Quoique ne craignant plus d'autres attaques extérieures, le Rwanda vivait dans une pénible tension politique, le pouvoir imposant une constante surveillance policière » (VIDAL, C.,1995 : 7-8). Le parti PARMEHUTU au pouvoir avait déjà absorbé tous les autres partis.

PRUNIER, G. (1995:57) critique le pouvoir post-colonial rwandais :

« Under Kayibanda's presidency the young hutu republic took on a strange tinge. In many ways the President was in fact the mwami of the Hutu. Like the mwami, the President was personnally responsible for all appointments and nominations, even at very low levels of the administration, a practice continued by General Habyarimana when he took power « (Sous le régime Kayibanda, la jeune république Hutu prit une étrange stratégie. Comme le mwami (roi) le Président était personnellement responsable de toutes les nominations même au plus bas niveau de l'administration, une pratique continuée par le Général Habyarimana quand il prit le pouvoir).

Le conflit politique déborda l'ordre ethnique et s'étendit sur l'ordre régional. Les leaders hutu du Nord se virent progressivement écartés du pouvoir et la guerre intestine que se livrèrent les politiciens fragilisa le pouvoir de KAYIBANDA. Débordés, KAYIBANDA et son groupe de GITARAMA perdirent le pouvoir le 5 juillet 1973 au profit de Juvénal HABYARIMANA et son équipe des préfectures GISENYI et RUHENGERI. Ces derniers ne tardèrent pas à instaurer un régime autoritaire, dictatorial et répressif, tempéré par des slogans de paix, d'unité, d' » équilibre » ethnique et régional. Juvénal HABYARIMANA était à la fois Président de la République, Président du MRND (Parti-Etat), Ministre de la Défense, Chef d'Etat Major de l'Armée et de la Gendarmerie. Il était devenu comme un petit dieu. Il était chanté et loué dans des chansons populaires.

JORDANE, B. (2000:13) critique le régime Habyarimana qu'il qualifie aussi de continuation du MDR-Parmehutu : « Devenu parti unique en 1965, le MDR-Parmehutu a progressivement structuré la vie politique rwandaise sur des bases ethniques. Le régime du Général Habyarimana ne les a guère modifiées, il a simplement réussi, avec une grande habileté et force propagande en faveur d'un monopartisme « unificateur » à en assurer une gestion pacifique, jusqu'à l'offensive du FPR-INKOTANYI le 1<sup>er</sup> Octobre 1990 ».

### I.2.1.3. La deuxième République face au FPR-INKOTANYI

Quand le FPR-INKOTANYI lança son offensive militaire, politique et diplomatique en octobre 1990, les Tutsi de l'intérieur furent considérés comme complices (ibyitso) des « INYENZI » — INKOTANYI. Ils furent souvent ou toujours pointés du doigt pour servir de bouc émissaire à toutes les défaites militaires subies par les forces armées gouvernementales.

Les combats qu'avait connus l'armée rwandaise remontaient à 1966 lors des dernières attaques « *INYENZI* ». Depuis lors, cette armée a eu comme grandes préoccupations des tâches para et extra-militaires, comme d'ailleurs bien des forces armées des pays d'Afrique noire.

### MARTIN, M. (1972:56) l'a constaté:

« L'observation et l'interprétation des comportements des militaires africains font apparaître trois formes de dépossession, chacune d'elle suscitée par un facteur bien spécifique. Ce sont en premier lieu, les frustrations provoquées par ce que nous appellerons l'improbabilité de belligérance en Afrique noire ; en second lieu, les frustrations nées de la politique d'utilisation des organisations militaires à des tâches de nature para et extramilitaire ; en troisième lieu, enfin les frustrations provoquées par la menace ou l'atteinte aux privilèges et au statut des forces armées ».

L'armée rwandaise par exemple s'occupait plus des travaux communautaires de développement (Umuganda) et de l'animation que de l'entraînement militaire, à l'exception de quelques unités d'élite comme la Garde présidentielle, le bataillon paracommando de Kanombe et l'escadron de reconnaissance de Kigali.

N'étant pas sûres de mener victorieusement la guerre contre le F.P.R.-INKOTANYI, les FAR tournaient souvent leurs armes contre les civils tutsi désarmés et les Hutu modérés opposés à ces comportements. A ce propos, MAS, M. (1999:22) compare les FAR et le FPR-INKOTANYI en ces termes : « Les troupes du FPR s'entraînent en vraie grandeur depuis plus d'une décennie. Ce n'est pas le cas

de l'armée gouvernementale rwandaise. La répression lui a tenu lieu d'exercice militaire. Ses démonstrations de force à usage interne n'ont d'effets que sur les civils désarmés. Face au FPR, le terrain militaire s'avère incertain. Pour élargir le cercle de ses alliances, le pouvoir repasse à l'aiguisoir l'arme inusable du repoussoir tutsi ».

Les professeurs du Campus Universitaire de Nyakinama à Ruhengeri définissent le substantif INKOTANYI. Il désigne :

1° »Le batailleur acharné qui ne capitule pas comme cela est illustré par l'exemple suivant : « Niba agututse mwihorere ni inkotanyi ntiwakira umurwano we : S'il t'a insulté, laissez-le ; c'est un bagarreur infatigable et tu ne pourrais lui résister ».

2° personne zélée, acharnée : « Aba bakinnyi b'umupira iyo batagira Kabano w'inkotanyi baba batsinzwe : ces footballeurs auraient été battus sans Kabano qui est un joueur enragé ». (UNR, 1991 :127).

Cette perception par les intellectuels hutu du sort des armes montre que, en fait, le pouvoir devait se préparer à massacrer les civils tutsi, la victoire sur le FPR-INKOTANYI (bagarreurs infatigables) étant virtuellement impossible.

Comme pour dissuader le FPR- INKOTANYI à continuer son offensive sur KIGALI, les responsables politico-militaires organisèrent une rafle des Tutsi dans la ville de KIGALI dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990, en simulant une riposte à l'attaque des rebelles qui se seraient infiltrés à l'aide de la complicité des Tutsi. Ce fut une véritable mascarade. Ils prirent en otages 8000 Tutsi et quelques Hutu du sud opposés au régime. Ils les parquèrent dans le stade régional de NYAMIRAMBO, où beaucoup d'entre eux moururent de faim , de soif et d'autres traitements inhumains.

Des exemples sont nombreux qui prouvent le rôle de l'Etat dans les massacres des personnes civiles sans armes, après la défaite de son armée. Notons d'abord l'exécution des prisonniers de la prison centrale de RUHENGERI le 25 janvier 1991 après le raid spectaculaire du FPR-INKOTANYI sur la ville de RUHENGERI dans la nuit du 22 au 23 janvier 1991. Cette attaque humilia notoirement les responsables politiques et militaires du pays, surtout ceux originaires du Nord du pays et qui étaient très influents au sein du régime.

Cette attaque eut lieu deux mois après l'annonce faite à GABIRO par le Président HABYARIMANA de venger les militaires tués dans les combats du MUTARA. Une féroce répression s'abattit alors sur les Tutsi du Nord du Pays (BAGOGWE et BAHIMA) et l'armée se chargea de cette terrible besogne. Les plus hauts responsables politiques et militaires durent se rendre sur place en provenance de KIGALI pour exhorter les autorités locales à laver l'affront régional (Nord contre Sud) et national (A.D.L., 1992 : 94).

Les militaires du bataillon paracommando de KANOMBE donnèrent le ton, exécutant tous les prisonniers libérés par les rebelles capturés dans les faubourgs de la ville. Les exécutions eurent lieu dans l'enceinte du groupement de gendarmerie, à NYAKINAMA, près de la prison, près du pont sur la RWEBEYA sur la route asphaltée RUHENGERI- GISENYI (A.D.L, 1992 : 119).

Ces massacres s'étendirent sur toute la région habitée par les BAGOBWE d'autant plus intensément que le Président HABYARIMANA et plusieurs hauts dignitaires de son régime étaient originaires de cette région. D'autres massacres furent perpétrés à BUGESERA et à MURAMBI et provoquèrent l'offensive du FPR-INKOTANYI du 8 février 1993 qui s'est arrêtée aux portes de KIGALI grâce aux cris des représentations diplomatiques accréditées à KIGALI et à l'intervention musclée de l'armée française aux côtés de l'armée gouvernementale rwandaise. De telles attitudes continueront jusqu'à la veille du crash de l'avion présidentiel qui constituera l'alibi officiel du génocide et des massacres.

### I.2.2. LE MASSACRE DES OPPOSANTS POLITIQUES ET LE DEBUT DU GENOCIDE

### I.2.2.1. Le meurtre des opposants politiques

Après la mort du Président HABYARIMANA le soir du 06 avril 1994, les opposants politiques sont assassinés par la Garde présidentielle et Agathe UWIRINGIYIMANA, Premier Ministre est parmi les premières victimes de ces massacres politiques. Ces massacres politiques sont parrainés par un comité de crise composé essentiellement d'officiers supérieurs et dirigé par le Colonel

BAGOSORA, Chef de Cabinet au Ministère de la Défense Nationale, alors qu'il avait déjà dépassé l'âge de la retraite. KAMBANDA Jean, qui a remplacé Agathe UWIRINGIYIMANA justifie les massacres en ces termes : « Le président de la République- il importe que les gens le sachent- n'est pas un homme ordinaire, n'est pas un homme comme les autres. Quand il meurt, c'est comme un parent qui meurt, il laisse donc de ce fait beaucoup d'orphelins, que ce soit parmi les gens qui l'aiment ou parmi les gens qui ne l'aiment pas. C'est donc cela qui a entraîné en grande partie ces troubles, notre souhait étant que les gens essaient de le comprendre » (CHRETIEN, J.-P., 1995 : 301).

Le Premier Ministre continue à justifier les massacres en évoquant les problèmes que les Rwandais avaient longtemps accumulés et qui ont eu comme conséquence « légitime » une certaine frustration de la population, une certaine colère mal définie qui ne leur a pas permis de se maîtriser après la disparition du chef de l'Etat, « adulé » par la population grâce au culte de la personnalité dont il était l'objet. N'avait-il pas été chanté, loué comme le père de la nation, le Président-Fondateur, le Guide, pendant plus de vingt ans ?

Interrogé le 17 avril 1994 par le Journaliste de Radio-Rwanda, Jean Baptiste BAMWANGA sur la raison de ces massacres, Frodouard KARAMIRA répondit en ces termes : « ....le problème de sécurité... est accru par le fait que ces gens armés au sein de la population ... pendant que d'autres auxquels ils (les fusils) ont été distribués n'ont pas eu le temps d'être rassemblés, d'être suivis pour une meilleure utilisation... » (CHRETIEN, J.P., 1995 : 302). En fait, les armes ont été distribuées pour tuer, non pas pour un autre usage.

### I.2.2.2. Le génocide dans tout le pays

Grâce à la Radio-Rwanda, relayée par RTLM, le génocide s'étendit sur tout le territoire national. Le 18 avril 1994, le même journaliste interroge le bourgmestre de Runda dans la préfecture de GITARAMA: » Monsieur le Bourgmestre, je voudrais vous poser une autre question qui nous préoccupe ces derniers temps, à savoir le FPR qui diffuse sur sa radio que les Rwandais sont des assassins, que le gouvernement est un gouvernement d'assassins, et même que les

gens exterminent la population sous l'œil indifférent du gouvernement...» (CHRETIEN, J.P., 1995 :303).

Le même jour, c'est-à-dire la veille de la visite à Butare de l'équipe gouvernementale dirigée par le Président SINDIKUBWABO lui-même, un communiqué anonyme des « *intellectuels de Butare* » justifie hypocritement le génocide en cours dans leur région par le manque de forces de sécurité : « *Le FPR- INKOTANYI doit comprendre que, du fait même qu'il a ouvert les* 

hostilités, les forces armées du pays n'ont pas pu se déployer partout pour sauver des vies innocentes; elles ont dû affronter le FPR et se déployer sur les frontières en vue de sauvegarder l'intégrité du pays » (CHRETIEN, J.P., 1995 :303).

Le peuple suit aveuglément le gouvernement dit des Abatabazi dans des actes génocidaires. Voici par exemple ce que raconte un paysan lors de son interview avec Valérie BEMERIKI, journaliste de RTLM :

« Je m'appelle GASHUMBA Simon, habitant le secteur BUTANGAMPUNDU, cellule Muhondo, commune Mugambazi (Kigali-Ngali) Ce que je peux dire au sujet de nos autorités, je remercie particulièrement ce gouvernement-là, et je soutiens le chef de l'Etat, eux qui, s'étant rendus compte que le Rwanda a été assailli par l'ennemi, ont eu la lumineuse idée d'organiser l'autodéfense générale. Concernant donc cette autodéfense, ce gouvernement — là soutient beaucoup cela ; presque nous tous, nous sommes en train d'apprendre le maniement des fusils... » (CHRETIEN, J.P., 1995 : 305).

Ce maniement des armes à feu a été enseigné à tous les hommes valides, surtout les jeunes « *Interahamwe* » sur toute l'étendue du pays pour traquer l' » ennemi », le « complice de l'ennemi ». Même si les armes à feu n'ont pas été distribuées à tout le monde, tout le monde avait une machette ou une massue, ou un gourdin, ou une lance, ou un arc et des flèches. Bref, tout un arsenal d'armes modernes et traditionnelles était à la portée du « peuple majoritaire » (Rubanda nyamwinshi) pour « sauver la nation » de l' » ennemi minoritaire ».

### 1.2.3. LE DECLENCHEMENT DU GENOCIDE A BUTARE

Comme partout ailleurs dans le pays, les massacres furent toujours précédés de réunions des « conseils de sécurité ». A Butare, le Préfet était opposé aux massacres et pour que le génocide puisse atteindre cette partie du pays, il fallait un autre préfet, favorable ou du moins non ouvertement opposé à la politique génocidaire. C'est ainsi que le soir du 19 avril 1994 à 20h, Radio Rwanda annonçait que HABYARIMANA Jean Baptiste (un tutsi) n'était plus préfet de BUTARE (DES FORGES, A., 1999, 518). La population de Butare apprit généralement la destitution du Préfet HABYARIMANA le 20 avril. Une bonne partie des communes proches de la ville étaient restées jusque – là calmes.

Voici par exemple comment la situation se présentait jusqu'à la date de la destitution du préfet HABYARIMANA tel que relaté par DESFORGES: « Dans bien des endroits, Hutu et Tutsi patrouillaient, ou gardaient les barrières ensemble. Antoine SIBOMANA, bourgmestre de MBAZI, avait mis en place une défense coordonnée des Hutu et des Tutsi pour repousser les attaques de la commune voisine de MARABA; plusieurs assaillants (interahamwe) avaient été tués » (DESFORGES, A., 1999: 525).

Avant sa destitution, le Préfet HABYARIMANA fit organiser des réunions de sécurité pour contenir la violence qui gagnait de plus en plus la préfecture à partir des foyers de violence de GITARAMA, de KIGALI et de GIKONGORO. Mais lors de ces réunions, des partisans du hutu power en profitèrent pour susciter des troubles dans la communauté. Par exemple dans une réunion de secteur à Tumba, un médecin bien connu, Sosthène MUNYEMANA, mentit en rapportant que le FPR avait attaqué des gens à Kigembe et que quinze personnes s'étaient réfugiées à son domicile à Butare. Des témoins affirmèrent que ces paroles, ayant provoqué une réaction de colère, déclenchèrent des dissensions entre Hutu et Tutsi, qui avaient jusqu'alors bien travaillé ensemble pour empêcher les violences (DESFORGES, A., 1999, 526). Il a alors fallu que le gouvernement intérimaire nomme un préfet qui n'était pas en mesure de constituer un obstacle à la violence

génocidaire. Il nomma alors quelqu'un d'inexpérimenté en politique, du nom de Sylvain NSABIMANA, agronome responsable agricole de la commune Mbazi. Celuici refusa d'ailleurs le poste, invoquant son manque d'expérience, mais fut contraint par son parti le PSD de peur que le poste ne revienne au MRND. Il semblerait en outre que la main du Comité exécutif des Interahamwe se soit introduite dans la nomination de Sylvain NSABIMANA: « NSABIMANA apprit des mois plus tard que sa nomination avait été étudiée et approuvée par le Comité Exécutif des Interahamwe, ce qui indique le pouvoir exercé à l'époque par cette milice, au sein des milieux gouvernementaux » (DESFORGES, A., 1999, 527). Une telle nomination avait visiblement comme but principal de faciliter l'extension du génocide dans la commune de Ngoma jusque—là paisible.

Lors de la cérémonie d'investiture du nouveau préfet, les poids lourds du gouvernement intérimaire étaient présents en ce matin du 19 avril 1994. Il s'agit surtout du Président lui-même, Mr SINDIKUBWABO Théodore, du Premier Ministre KAMBANDA Jean, des Ministres Justin MUGENZI (du Commerce), Pauline NYIRAMASUHUKO (de la Famille et des Affaires sociales), Eliezer NIYITEGEKA (de l'Information), Agnès NTAMABYALIRO (de la Justice), Straton NSABUMUKUNZI (de l'Agriculture) et de Callixte KALIMANZIRA, alors chargé provisoirement du ministère de l'Intérieur. Pratiquement tous les grands partis politiques étaient représentés au plus haut niveau. Le MRND, le MDR, le PSD et le PL. Bref, l'opposition politique n'existait plus ; tout le monde s'était détourné des Tutsi pour faire cause commune avec la partie génocidaire. De ces 8 personnalités, 5 étaient originaires de Butare, à savoir SINDIKUBWABO, KAMBANDA, NYIRAMASUHUKO . KALIMANZIRA.et NSABUMUKUNZI. Cette équipe renforcée par les durs partisans du hutu power était descendue à BUTARE pour « réveiller » les « ABANYABUTARE BIGIZE BA NTIBINDEBA » (ou les gens de BUTARE se sont faits les « ça ne me concerne pas »), pour qu'ils se mettent aussi au « travail ». Ils s'y sont effectivement mis puisqu'Is ont remporté la palme du plus grand nombre de Tutsi tués endéans 3 mois de « travail assidu » avec un retard de 2 semaines. Des discours chargés de venin mortel ont été à la base de ce revirement populaire vers une attitude criminelle jamais observée dans la commune de NGOMA. Des discours prononcés en la circonstance et qui incitèrent la population à se mettre du côté des génocidaires sonnèrent le glas des Tutsi de BUTARE.

### Citons d'emblée le Bourgmestre KANYABASHI :

« Nous nous permettons une fois encore, comme nous n'avons cessé de le montrer, que nous soutenons votre gouvernement, et que nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lui permettre de réaliser ses objectifs ». Or le gouvernement intérimaire avait déclaré ouvertement à la Radio qu'il fallait tuer les Tutsi, les exterminer. Le Président l'a confirmé ce matin du 19 avril 1994 à BUTARE : « ...ceci signifie que « les figurants qui ne font qu'assister », (...) ceux qui ne se sentent pas concernés », doivent se montrer. Qu'ils nous cèdent la place et nous laissent « travailler » et qu'ils nous observent faire, étant en dehors de notre cercle. Celui qui se dit « ceci ne me concerne pas et j'ai même peur » qu'il nous cède la place. Ceux qui sont chargés de nous débarrasser de lui qu'ils nous en débarrassent rapidement. D'autres bons « travailleurs qui veulent travailler » pour leur pays sont là ». (DESFORGES, 1999, 530). Un peu avant lui, le Premier Ministre KAMBANDA avait parlé des Bourgmestres qui s'étaient rendus à MULINDI (bastion du FPR) et qui devaient être considérés comme complices du FPR.

Le Président donne alors l'ordre de s'en débarrasser pour pouvoir gagner la guerre. Les ministres MUGENZI et NIYITEGEKA s'exprimèrent également et la réunion eut l'apparence du conseil du gouvernement tenu à BUTARE. Après leurs discours, le bourgmestre de HUYE, Jonathas RUREMESHA s'enquit de ce qu'il devait dire aux habitants de sa commune qui voulaient « déclencher les hostilités ». MUGENZI répondit alors au nom du gouvernement : » Si la population est en colère, il faut la laisser faire ce qu'elle veut ». RUREMESHA n'essaya plus depuis lors d'arrêter les violences (DESFORGES, A., 1999, 531). Les autres bourgmestres laissèrent vraisemblablement leurs populations faire ce qu'elles voulaient. NIYITEGEKA était chargé de l'Information et de ce fait était Rapporteur du Conseil du Gouvernement. Ce qu'il fit avec force détermination le soir du 19 avril 1994. L'arrêt de mort des Tutsi de Butare était donc signé le 19 avril 1994 et dès le 20, les journées et les nuits les plus longues de leur vie allaient commencer jusqu'à l'arrivée des troupes du FPR-INKOTANYI au milieu du mois de juillet 1994.

### CHAPITRE II:

# PRESENTATION DU TERRAIN DE RECHERCHE ET DE L'APPROCHE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

### II.1. APERÇU GENERAL DU MILIEU D'ETUDE

S'agissant des entités administratives et de leurs structures nous utiliserons souvent la terminologie en vigueur avant et pendant le génocide.

L'ex-commune urbaine de NGOMA (actuellement la ville de Butare) dans laquelle nous avons mené notre enquête est située dans la province de Butare (ex-préfecture de Butare) au sud du Rwanda. Elle comprend 8 secteurs, à savoir Matyazo, Ngoma, Butare-ville, Tumba, Cyarwa-Sumo, Cyarwa-Cyimana, Nkubi et Sahera. Avant la récente réorganisation territoriale et administrative, elle était entourée par les communes Nyaruhengeri au sud-est, Gishamvu au sud-ouest, Runyinya à l'ouest, Shyanda et Ndora à l'est. Sa superficie avoisine 40 Km² et l'essentiel des structures administratives et infrastructurelles de l'ex-commune urbaine de Ngoma se situe dans la ville et l'on peut estimer que plus de la moitié de sa population se situe dans le périmètre urbain ou péri-urbain.

Au point de vue climatique, notre terrain d'enquête appartient au climat tropical caractérisé par une température moyenne de 19℃ (minimum : 11°, maximum :25°), une altitude moyenne de 1.755 m et une pluviométrie moyenne annuelle de 1 151/mm. La saison d' »Umuhindo » s'étend de la mi-septembre à la mi-décembre et constitue la première saison de l'ancienne année lunaire rwandaise. Elle est caractérisée par de plus ou moins fortes pluies permettant au paysan, dès septembre, de mettre en terre ses premières cultures de haricots, de pommes de terre, de courges, de cultures maraîchères dans des collines. « Ikungira » est un terme local désignant l'ensemble de toutes ces activités ainsi que la saison durant laquelle elles se déroulent.

La saison d' »urugaryi » va de la mi-décembre à la mi-février et les averses de l' »umuhindo » cessent et ne reprennent sérieusement que vers la fin du mois de février. C'est la saison sèche au cours de laquelle les cultures semées à l' »umuhindo » sont récoltées. A peine termine-t-on les activités d' »Isarura » (récolte) qu'on entame immédiatement les semailles de sorgho.

La saison de « Itumba», grande saison de pluies, commence à la mifévrier et dure jusqu'à la fin du mois de mai. Les pluies sont particulièrement intenses en avril. Le génocide s'étant déroulé durant cette période, celle-ci a eu des effets divers tant du côté des victimes que des bourreaux. Elle a pu faciliter à certains endroits la fuite des gens menacés.

La saison de «Icyi» est la grande saison sèche qui dure de juin à septembre au début de «Umuhindo». Elle est caractérisée par l'absence quasi complète de pluies et par des températures matinales particulièrement froides.

Du point de vue de la population, la ville de Butare comptait environ 26600 habitants au tout début de 1994. Près d'un quart de la population de Ngoma était tutsi, un pourcentage nettement plus élevé que la moyenne nationale et plus important aussi que les 17% de Tutsi vivant dans la capitale (DES FORGES, 1999 : 502). Sur les 26650 résidents de la commune de Ngoma, 6 947 étaient enregistrés comme Tutsi à la fin du mois de février 1994 (Joseph KANYABASHI, bourgmestre, à monsieur le préfet, n°153/04.05/1, 14 mars 1994, préfecture de Butare).

La ville de Butare s'étend le long d'une chaîne de collines de part et d'autre de la route principale qui mène vers le sud jusqu'à la frontière du Burundi. Le centre ville se traverse à pied en quinze à vingt minutes, mais plusieurs autres quartiers s'étendent à partir de l'axe principal le long d'autres collines séparées les unes des autres par des vallées peu habitées. Il faut plus d'une heure de marche pour aller par la route d'une extrémité à l'autre des secteurs, mais les habitants empruntent des raccourcis par les vallées.

Les Tutsi se groupaient en général au sommet des collines pour soit préparer leur fuite soit pour mieux se défendre en profitant d'une position avantageuse.

Du point de vue des infrastructures socioculturelles et économiques, la ville de Butare est le centre intellectuel du pays. A l'entrée nord de la ville se trouve le Musée National. Suivent ensuite l'Ecole Sociale de Karubanda, le Groupe Scolaire des Parents (ex-CEFOTEC), le Petit Séminaire Baptiste et le Petit Séminaire Catholique ainsi que les Instituts de Théologie Catholique et Protestante. Au bout du quartier commercial, à gauche de la route principale se dressent la cathédrale et l'immense complexe du Groupe Scolaire Officiel ainsi qu'une école de formation de vétérinaires. A la sortie sud de la ville se trouvent le Campus boisé de l'Université Nationale du Rwanda sur la gauche et l'Institut de Recherche Scientifique et Technologique sur la droite.

Deux hôpitaux : le grand hôpital universitaire, contigu à l'institut de recherche, et l'hôpital plus petit de Kabutare, derrière le Groupe Scolaire Officiel.

Buye, quartier situé à l'entrée Nord de la ville, comprend des avenues arborées et bordées de maisons anciennes, ainsi que les résidences de construction plus récente des professeurs d'université, des médecins, des fonctionnaires et des officiers de l'Armée et de la Gendarmerie (actuellement Police). Le bureau du secteur de Ngoma est à une distance respectable des résidences de Buye, près de l'aérodrome.

La ville comprend 3 camps militaires : le Camp Ngoma situé dans le secteur Ngoma, l'Ecole des Sous-officiers (ESO) entre le quartier commercial et l'Hôpital universitaire et le Camp de Gendarmerie de Tumba dans le secteur Tumba sur la route Butare-Akanyaru. Deux hôtels les plus anciens et les plus connus, l'Ibis et le Faucon sont à l'entrée Nord du centre commercial. Un autre hôtel plus récent, le Credo se trouve entre le Rectorat (anciens bâtiments de l'IPN) et le Campus. Ces hôtels sont les points de rafraîchissement des cadres de l'administration, des officiers, des universitaires ; bref de l'élite.

Du point de vue administratif, il n'existait pas de structures coutumières autres que familiales comme on le constate dans de nombreux pays africains. Ici les organes administratifs étaient le conseil communal, le Bourgmestre, la commission Technique et le Conseil de Développement.

- a) Le conseil communal comprenait des conseillers élus dans chaque secteur. Le conseil communal aidait le bourgmestre dans toutes les tâches courantes d'administration de la commune dans son secteur.
- b) Le bourgmestre, nommé par le Président de la République, représentait le pouvoir central dans la commune et présidait le conseil communal. Les pouvoirs du bourgmestre avaient été accrus sous la supervision du préfet.
- c) La commission technique était composée des membres nommés par le Gouvernement dans les domaines technique, économique, culturel et social. Ils devaient suivre de près la vie de la commune dans la conception, élaboration et évaluation des projets de développement en collaboration avec le bourgmestre et le conseil communal.
- d) Le conseil de développement comprenait, sous la présidence du bourgmestre, les conseillers communaux, la commission technique et les chefs des services d'Etat implantés dans la commune. Le rôle du Conseil était celui de supervision des projets entrepris et d'en adopter de nouveaux.
- e) Le personnel de la commune était destiné à assurer les tâches administratives de routine ainsi que des tâches techniques.

Au point de vue structure sociale, la monographie nous présente ce qui suit : les trois ethnies (Bahutu, Batutsi, Batwa) ont une même langue, les mêmes mœurs et institutions, une homogénéité sociale totale. Elles ont un passé lointain économique et politique plus ou moins différent. Ceci explique les confrontations auxquelles on a assisté périodiquement sans que dans la pratique il soit possible de distinguer cette population en « castes » ou « ethnies » en se basant sur des facteurs anthropologiques ou sociologiques, puisque les différences éventuelles ne cessent de s'estomper. Cependant, lors des moments forts des pourparlers d'Arusha sur le partage du pouvoir entre le MRND et le FPR ainsi que les autres partis d'opposition, le journal Kangura proche du pouvoir a diffusé des articles sur la nationalité et la langue hutu. Ce journal a stipulé qu'il existe la nationalité hutu et la langue Kihutu et non la nationalité rwandaise et la langue Kinyarwanda (Kangura n°5, 1990).

Au point de vue politique, le MRND réunissait tous les Rwandais en son sein depuis son manifeste du 5 juillet 1975. L'organisation cellulaire (à la base)

permettait de remonter de la cellule au secteur, à la commune, à la préfecture et à la nation entière avec la collaboration de tous les organes administratifs et politiques de tous les niveaux. Les principaux organes du MRND étaient le comité de cellule, l'assemblée communale, le congrès préfectoral, le Congrès National et le Comité Central.

Avec l'apparition du multipartisme en 1991, le PSD était le parti dominant dans la ville suivi de près par le PL et le MDR. Le MRND-CDR était en position de faiblesse jusqu'à la scission des partis dits d'opposition en 2 mouvances distinctes : la mouvance modérée et la mouvance « power ». Cette dernière prônait l'hégémonie des Hutu et l'exclusion des Tutsi des affaires de l'Etat et envisageait leur extermination totale. Cette branche a donc épousé les idées du MRND-CDR sur la question ethnique et toute sa jeunesse s'est complètement détournée de l'aile modérée et a littéralement viré vers l'aile dure du MRND – CDR. De là, le MDR – power, le PSD-power et le PL-power sont nés et ont enflé et renforcé les lignes du MRND – CDR fortement hostiles aux accords de paix d'Arusha dont la signature a déclenché des contestations voire des soulèvements au sein de l'armée et au sein de ces partis politiques. Le président du PL-POWER, Mr MUGENZI Justin est allé jusqu'à qualifier ces accords de carton contenant un chien mort. Le Président HABYARIMANA les a qualifiés de chiffons de papier (ANNEXE 11).

## II.2. METHODE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

#### II.2.1. Choix des personnes d'entretien

Selon JAVEAU, C. (1976:81) « enquêter c'est poser des questions à des gens choisis d'une certaine manière, afin d'être éclairé sur l'un ou l'autre problème relevant de la recherche sociale.... C'est par référence à un groupe, fut-il très réduit, que se définit l'enquête sociologique » (JAVEAU, C. 1976: 81). Le génocide étant un phénomène complexe tant dans sa conception, sa planification et son exécution, le choix des personnes d'entretien n'est pas une tâche facile. Les difficultés sont surtout liées à la psychologie des enquêtés qui ne veulent plus dire quoi que ce soit sur le génocide et ne veulent même pas en entendre parler. La plupart des témoins disent qu'ils sont las des enquêtes menées auprès d'eux par divers chercheurs, tandis que d'autres comme les auteurs eux-mêmes du génocide nient purement et simplement que le génocide a eu lieu.

Néanmoins, certaines personnes ont bien voulu répondre à nos questions. Ainsi avons-nous interrogé un total de 133 personnes répartis comme suit :

- 122 sur 134 accusés présumés coupables de génocide ayant adhéré à la procédure d'aveu et de plaidoyer de culpabilité dont 100 sont encore en détention tandis que 22 sont en liberté provisoire.
- 11 informateurs dont 9 rescapés du génocide et 2 témoins qui n'étaient pas pourchassés pendant la tragédie.

Aussi, considérant l'objectif principal que nous nous sommes fixé, à savoir établir scientifiquement le rôle de l'Etat dans le génocide des Tutsi en vue d'une réelle réconciliation nationale sous la houlette de l'Etat d'après-génocide, nous avons choisi des témoins privilégiés en raison de l'information et de la connaissance particulières qu'ils détiennent de la question que nous traitons. Ensuite nous avons catégorisé ces témoins pour les besoins qualitatifs de l'enquête.

Tableau VIII : Catégories professionnelles des personnes interviewées

N°	Profession	Effectifs
01	Agents de l'Etat	10
02	Conseillers de secteurs	1
03	Militaires	1
04	Policiers communaux	02
05	Enseignants	07
06	Etudiants	02
07	Agriculteurs	94
08	Autres professions	16
TOTAL		133

#### II.2.2. Choix de l'instrument de recherche

A cause de la délicatesse du sujet et compte tenu du nombre très limité des personnes disposées à répondre à nos questions, nous avons opté pour la démarche qualitative. Nous avons alors recueilli les données de terrain grâce à un guide d'entretien qui nous a permis de poser nous-même des questions qualitatives et de noter les réponses. GRAWITZ, M. (1975 :394) nous donne ici l'importance des données qualitatives à ce propos : « Les données qualitatives révèlent les faits évocateurs des phénomènes importants et parfois non accessibles, suggèrent des corrélations ou des processus, des rapports de cause à effet et font apparaître des concordances entre les variables à condition que le chercheur sache « utiliser intelligemment » ce qu'il a trouvé ».

Comme le tableau ci-haut l'indique, les agriculteurs sont les plus représentés (70.6%) parmi les catégories professionnelles des personnes interviewées. Ils ont été les plus prompts à s'ouvrir à notre entretien, bien que leur information n'ait pas la même teneur que celle d'un agent de l'Etat par exemple.

Certaines personnes étaient réticentes à répondre à certaines questions par exemple celle de la participation personnelle dans le génocide.

Nous étions alors obligé de faire des détours et d'insister sur le caractère purement académique et intellectuel de notre recherche. Cette démarche faisait que les nuages de la peur et de la méfiance se dissipaient au fur et à mesure que l'entretien avançait et des déclarations jusqu'alors insoupçonnées tombaient comme par exemple celle sur la mort du Président HABYARIMANA ou sur les actes criminels personnels.

#### **CHAPITRE III:**

# PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETE

## III.1. LA STRATEGIE DE REDUCTION DU POTENTIEL ELECTORAL ET MILITAIRE DU FPR PAR L'ETAT

Près de 100% (98.50 %) de nos répondants ont affirmé que les autorités politico-militaires ont décidé le génocide en prenant l'option de réduire substantiellement le potentiel militaire et électoral du FPR pour monopoliser et pérenniser le pouvoir hutu.

Tableau IX : Opinions des personnes interviewées sur la volonté étatique de monopolisation du pouvoir mono-ethnique.

Opinions des interviewés	Pour (favorable)		Contre (défavorable)	
Attitudes de l'Etat	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
vis-à-vis du partage du pouvoir				
Exclusion des Tutsi des affaires publiques	130	97.75%	3	2.25%
et autres				
Refus de partage du pouvoir avec les Tutsi	131	98.50%	2	01.50%
et l'opposition politique				
Désinformation de l'opinion nationale et				
internationale sur les causes réelles du				
conflit armé en vue d'obtenir le soutien	131	98.50%	2	01.50%
populaire et l'assistance militaire étrangère.				

La vérification de la première hypothèse est axée sur deux phénomènes principaux :

- La « hutisation » outrancière par l'Etat du régime politique rwandais :
- La banalisation et le sabotage par l'Etat rwandais des Accords de Paix d'Arusha d'Août 1993 ;

La dynamique de ces deux attitudes manifestées par le Gouvernement de KIGALI est caractérisée par une série de facteurs que reflètent les réponses fournies par les personnes interviewées, lesquelles réponses convergeaient vers la volonté étatique d'annihilation de la base civile pro-FPR et sont synthétisées de la manière suivante :

- l'ethnicisation par l'Etat rwandais du conflit politico-militaire entre le FPR-INKOTANYI et les FAR de 1990 à 1994 ;
- le maintien de la carte d'identité nationale avec mention ethnique ;
- une série de persécutions et d'humiliations infligées aux Tutsi afin de maintenir et d'accroître la diaspora rwandaise tutsi;
- la vague du « kubohoza » (le fait de s'approprier des adhérents d'autres partis, en leur faisant comprendre qu'ils seront plus libres dans le nouveau parti d'accueil) dénotait l'impuissance de l'Etat à s'adapter au multipartisme naissant en marginalisant les Tutsi et les Hutu modérés considérés comme « ibyitso » (complices du FPR-INKOTANYI);
- la naissance de la tendance « hutu power » au sein des partis politiques d'opposition en vue de grossir les rangs des forces génocidaires ;
- le boycottage par l'Etat Rwandais de la mise en place des institutions de transition à base élargie;
- des comités de crise mis en place après le crash de l'avion présidentiel composés exclusivement de Hutu;
- l'instauration d'un apartheid à la rwandaise dans les lieux publics,
   l'éducation, la fonction publique et surtout dans l'armée et la gendarmerie;
- l'appel par l'Etat rwandais à l'intervention militaire étrangère pour barrer la route à la « politique dite d'expansionnisme du hamitisme » en Afrique centrale et orientale ;

- le limogeage et l'assassinat des autorités politiques de l'ethnie tutsi ;
- la mise en branle par l'Etat rwandais de la machine à tuer sur toute l'étendue du pays, hormis la partie Nord-Est occupée par les forces du FPR-INKOTANYI.

C'est en nous appuyant sur ces indicateurs que nous allons vérifier l'hypothèse que nous venons d'émettre et, pour des raisons pratiques de commodité, signalons que les faits relevés dans notre analyse proviennent des témoignages recueillis sur le terrain. Certains témoignages de portée exceptionnellement significative seront accompagnés de leur source. Il en sera de même pour la deuxième hypothèse.

#### III.1.1. Hutisation du régime politique rwandais

Depuis que la guerre a éclaté en octobre 1990, le gouvernement de Kigali s'est évertué à convaincre la population hutu que c'étaient des Tutsi qui avaient attaqué le Rwanda en vue de réinstaurer la monarchie tutsi abolie par la révolution hutu de 1959 et le référendum démocratique Kamarampaka de 1961 qui avaient donné le pouvoir au « peuple hutu ». Depuis lors, une sorte d'apartheid s'est progressivement installée dans tous les milieux : intellectuel, religieux, sportif, culturel, économique, éducatif, politique et administratif, sur base de l'appartenance ethnique indiquée sur les cartes d'identité.

A titre illustratif, le témoin A<sub>9</sub> ayant participé aux tueries témoigne : « depuis 1990, il y avait des tensions entre Hutu et Tutsi. En réalité, ce n'est pas la mort du Président Habyarimana qui a été la cause principale du génocide. Nous étions tous convaincus que la victoire du FPR équivalait à la mort des Hutu ». Un autre témoin, un ex-inspecteur scolaire, fait état des tension entre Hutu et Tutsi pendant la guerre : « le secteur MATYAZO était habité par beaucoup de Tutsi, surtout la cellule TONGA. Il y avait une tension visible et l'apartheid y régnait. Nous savions que beaucoup de jeunes garçons tutsi étaient allés au front dans les rangs du FPR-INKOTANYI. Leurs parents disaient que le FPR avait déjà gagné la guerre. Cela a aggravé la tension entre Hutu et Tutsi ».

Les Tutsi ont alors été objet de persécutions de tous genres : des vagues d'arrestations et emprisonnements arbitraires accompagnés de tortures et d'autres traitements inhumains, des viols, des pogroms et des meurtres sur la place publique. La politique prônée par l'Etat en agissant ainsi était d'abattre l'ennemi commun tutsi et permettre à l'ethnie hutu de régner éternellement sur le Rwanda, comme le prétendaient les ténors de la politique extrémiste.

C'était la politique de déhamitisation et de bantouisation du Rwanda dans laquelle des pays comme la France, la Belgique, le Kenya et le Congo (ex-Zaïre) ont été entraînés avant de se retirer (sauf la France) après quelques jours de combats aux côtés des FAR (KANGURA, 1990 : 1).

Les tenants de la politique extrémiste s'étaient donné comme objectif ultime de préparer le paradis de l'ethnie pure hutu sur la terre rwandaise. Une rescapée témoigne sur l'esprit de détermination meurtrière qui régnait pendant le génocide : « On m'a donné un coup de massue sur la tête et ils ont cru que j'étais morte. Ils ont alors dit « nous tuerons les Tutsi jusqu'à ce que l'on demande plus tard à quoi ressemblait le Tutsi ». Il fallait donc pour y arriver, exterminer tous les Tutsi, en armant les Hutu qualifiés de « population vive ». Les Hutu extrémistes mariés à des femmes tutsi commençaient d'ailleurs à regretter les mariages interethniques. Les mots prononcés par le Bourgmestre de NGOMA lors d'un meeting populaire en 1990 sont évocateurs à plus d'un titre : « un homme hutu marié à une femme tutsi donne naissance à un « ikirambu » (un mort-né). Ces mots prononcés publiquement par une autorité montre clairement comment l'atmosphère des relations interethniques a été assombrie par le pouvoir politique d'alors. Les dix commandements des Hutu apparus dans le journal extrémiste Kangura proche du pouvoir étaient en train d'être mis en application si bien que les rares Tutsi qui occupaient certains postes ont été écartés et jetés en prison quand ils n'étaient pas assassinés ou portés disparus (NSENGIYUMVA, F., 1995 : 89-145).

Dans cette chasse à l'homme, les Tutsi mâles étaient naturellement les plus visés. En plus de la force physique qu'ils pouvaient opposer aux forces génocidaires qui les attaquaient, ils constituaient, aux yeux des autorités qui les considéraient déjà comme complices du FPR-INKOTANYI, un réservoir de recrutement du Front. Dans cette vision belliciste, l'ordre avait été donné par le

Gouvernement de ne pas épargner les enfants mâles. Eux aussi étaient tués, y compris les bébés garçons tutsi qui étaient descendus violemment des dos de leurs mamans fugitives pour être écrasés sur les murs des maisons. Ces actes barbares d'une cruauté inouïe traduisaient une haine active qui se manifestait dans une sorte de vengeance orientée vers les « forces combattantes en herbes ».

Pour échapper à ces massacres, les enfants mâles devaient s'habiller en filles. Ils portaient des jupons ou des robes. Mais comme le viol avait été décrété comme arme de combat, le malheur s'abattait sur eux quand ces enfants en jupons ou en robes devaient donner « la ration de combat », c'est-à-dire tout simplement être « violés ». Quand les bourreaux découvraient que ces enfants s'étaient déguisés en filles, ils les mettaient immédiatement en pièces.

Les femmes et les filles tutsi étaient également pointées du doigt. Elles étaient aussi considérées comme sympathisantes du FPR-INKOTANYI et on disait d'elles qu'elles donnaient naissance à l' »ennemi ». Elles devaient aussi finalement subir le sort de leurs frères. Leurs consoeurs hutu étaient en outre impatientes de les voir exterminées parce qu'elles (les femmes et filles hutu) disaient qu'elles (femmes et filles tutsi) leur ravissaient des maris riches et bien placés grâce à leur beauté nettement supérieure à la leur.

Un enseignant témoigne à propos des viols : « les filles tutsi gardées comme otages sexuels ont été tuées fin juin par leurs ravisseurs quand la victoire du FPR devenait certaine ».

C'est dans cette foulée d'extrémisme que l'aile radicaliste hutu des partis d'opposition s'est durcie et a entraîné la scission de ces partis en deux ailes opposées. L'une devant participer aux massacres, l'autre devant être massacrée si elle s'opposait aux massacres une fois les tueries déclenchées. Pendant les meetings des partis politiques, il était aisé de distinguer les partis dominants à Butare, à savoir le PSD, le PL et le MDR. Mais pendant le génocide, le PSD – Power, le MDR – Power et le PL – Power avaient été absorbés par le MRND-CDR. L'autre partie dite modéré constituée de Tutsi et de Hutu modérés était la cible des tueurs coalisés.

Pour être épargnés, certains partisans de l'opposition devaient adhérer par force à l'aile power. Nombreux étaient cependant ceux qui se rabattaient dans la mouvance MRND par conviction politique, étant donné que la situation politico-militaire évoluait rapidement vers une opposition politique duale : MRND — CDR contre FPR-INKOTANYI. C'est ainsi que le processus du « kubohoza » a été mis en marche et a atteint son paroxysme au moment du déclenchement des tueries visant essentiellement les Tutsi et les hauts responsables politiques hutu de l'opposition. Les partis d'opposition se sont ainsi vus vidés de leurs forces politiques et les Tutsi ainsi que quelques Hutu modérés se sont retrouvés comme en quarantaine, avec des sobriquets ou appellations outrageantes : inzoka (serpents). Utunyenzi (cancrelats), ingondeka (taille élancée et courbée), muzuru (nez trop long), incakura (rusés), mbavu (côtes nombreuses), gasongo (type très élancé), mujosi (cou long), abahutu b'ibicucu (des Hutu idiots), nyamujya iyo bigiye (des hutu instables). Ces termes vexatoires étaient choisis et utilisés dans un but d'exclusion, de persécution, d'humiliation et de discrimination, d'après un témoin ayant participé aux massacres.

Né dans le chaos et l'anarchie politique provoqués par le régime de terreur lui-même résultant de la honte des défaites militaires « inexplicables » et impardonnables », ce processus du « kubohoza » a facilité l'identification de l' »ennemi » à abattre. Considérés comme cause de ces défaites politico-militaires incessantes subies par les forces gouvernementales présageant une défaite totale inéluctable au terme du conflit armé, les Tutsi de l'intérieur ont dû payer le prix de la guerre perdue d'avance par le pouvoir politico-militaire profondément « hutisé ». Il fallait alors s'opposer à tout processus de paix impliquant le partage du pouvoir avec l' »ennemi » et se réorganiser en vue d'une hypothétique victoire militaire.

Ainsi l'organisation du génocide était opérationnelle à partir du niveau du secteur et le conseiller en assurait la responsabilité politique et dirigeait la propagande anti-tutsi

### III.1.2. Banalisation et sabotage des Accords de Paix d'Arusha d'Août 1993.

L'esprit des accords de paix était le partage du pouvoir et le retour des réfugiés tutsi vivant en exil depuis plus de trois décennies. Or les autorités de Kigali étaient enracinées dans un mythe « hutisant » exclusiviste.

Qualifiés dans un premier temps de chiffons de papier par le Président HABYARIMANA Juvénal, ces accords ont été traités de carton contenant un chien mort par le ministre Président du PL, Monsieur MUGENZI Justin.

Banalisés au plus haut point, les chances de mise en application de ces accords de paix s'amenuisaient de jour en jour. La fusion des deux forces armées combattantes ainsi que la mise en place d'un gouvernement de transition à base élargie jusqu'au FPR-INKOTANYI était un véritable casse-tête pour les autorités de Kigali.

Il fallait alors une étincelle pour allumer le feu qui couvait sous la cendre et faire éclater tout le processus de paix : le crash de l'avion présidentiel et la suite constituée de limogeages en cascades suivis de massacres dans tout le pays.

Comme Butare était la seule préfecture ayant un préfet tutsi à sa tête, il fallait s'en débarrasser au plus vite pour « accomplir les desseins » du défunt Président. Selon la déclaration d'un témoin interrogé lors de notre enquête, le Président HABYARIMANA est décédé après une demi-heure d'agonie et une équipe de médecins militaires français et rwandais ont tenté en vain de le remettre en vie. Il aurait alors sorti quelque mot avant de succomber à ses blessures mortelles. Un de ces gardes du corps de la sécurité rapprochée a téléphoné au Capitaine NIZEYIMANA Ildephonse à Butare en lui disant que l'heure des Tutsi venait de sonner avec la mort du Président HABYARIMANA Juvénal. La boîte noire pouvant révéler ce que HABYARIMANA a dit quelques minutes avant de mourir a été enlevée par l'Armée française.

Constitué à la hâte dans l'Ambassade de France à Kigali, un gouvernement intérimaire a mis en marche la machine génocidaire sur toute l'étendue du territoire national. Il fallait alors à tout prix avoir un préfet hutu extrémiste à la tête de chaque préfecture. En outre, il fallait avoir des bourgmestres et des conseillers communaux ainsi que des responsables de cellules tous acquis à l'idéologie génocidaire en vue d'exécuter sans ambages les ordres venant d'en haut.

C'est ainsi que le Préfet tutsi HABYARIMANA Jean-Baptiste a été limogé puis exécuté avec sa famille entière. C'est ainsi aussi que le Conseiller du secteur NGOMA, M. SAYIDI, un Tutsi, a été arrêté par les militaires au cours d'une réunion populaire qu'il dirigeait lui-même et a été exécuté dans le camp militaire de NGOMA.

Cela s'est produit un peu après la visite à Butare du Président intérimaire. Il fallait d'abord anéantir toute autorité ayant un certain penchant pour le FPR-INKOTANYI et ainsi tarir les sources idéologiques de recrutement du Front Patriotique Rwandais.

Déterminé à anéantir toute velléité de résistance à l'idéologie génocidaire, le Gouvernement intérimaire autoproclamé a dépêché à Butare le Directeur de Cabinet au Ministère de l'Intérieur répondant au nom de KALIMANZIRA Callixte, originaire de Butare, pour superviser le génocide. Celui-ci était animé d'une haine viscérale contre les Tutsi et des réunions qu'il a tenues à Butare pendant toute la durée du génocide l'ont démontré à maints égards d'après le témoignage d'un répondant.

Comme Adolf Hitler avait su s'entourer de chefs nazis antisémites au superlatif tels Himmler, Goebbels, Beck et autres Goering, de même HABYARIMANA Juvénal et SINDIKUBWABO Théodore ont su s'entourer d'hommes et de femmes interahamwe anti-tutsi au superlatif comme Bagosora, Kambanda, Kalimanzira, Nteziryayo et autres Nyiramasuhuko. Une rescapée (R<sub>4</sub>) relate le cynisme de Nyiramasuhuko lors des triages des Tutsi à tuer : « prenez ces jeunes garçons et ces jeunes filles et allez en faire ce qu'il faut [en langage non codé, cela signifie les vouer au viol et à la mort] ; laissez les vieilles femmes car elles devront accompagner la dépouille mortelle du Président Habyarimana, le 5 juillet 1994 ».

Les massacres, la discrimination et les persécutions dont les Tutsi étaient l'objet ont conduit la plupart des jeunes tutsi à partir massivement pour se faire enrôler dans les rangs du FPR-INKOTANYI. En plus de ces départs pour le front aux côtés du FPR-INKOTANYI, l'aile modérée des partis politique PL et PSD ne cachait pas sa sympathie envers le FPR. Les partisans de cette aile proclamaient haut et fort cette sympathie et cela rongeait les cœurs MRND – CDRiens. Ces sympathisants du FPR écoutaient en outre plus la radio Muhabura pour s'abreuver de son idéologie et se désintoxiquer de la propagande divisionniste du MRND-CDR.

Selon les propos recueillis pendant l'enquête, beaucoup de Tutsi de Butare avaient donné des cotisations au FPR et des listes codées de cotisations auraient été saisies aux domiciles des Tutsi. Des dénominations utilisées par le FPR comme « Akagali » et « Umurenge » pour signifier respectivement cellule et secteur figureraient sur ces listes et des photos où figuraient des militaires arborant la tenue rayée du FPR appelée « MUKOTANYI » ou soldat du FPR – INKOTANYI auraient été saisies à ces mêmes domiciles. Cela ne faisait qu'aggraver la tension et le processus de paix était de plus en plus placé en porte-à-faux.

Ces perquisitions faites par le pouvoir aux domiciles des Tutsi avaient pour but de « trouver des indices » devant entraîner l'arrêt de mort de tous les membres des familles dans lesquelles ces indices étaient découverts. Ces perquisitions étaient par ailleurs organisées puis supervisées par des comités de crise constitués exclusivement de Hutu.

Le témoin B<sub>33</sub> poursuit son témoignage : « chez MIRONKO Tharcisse, on a découvert deux malles de haches aiguisées à la ponceuse. Il avait un fils travaillant à RADIO-MUHABURA. On a aussi découvert un émmetteur chez un Tutsi à Rurenda. A Tonga, on a découvert des tenues du FPR. Ces objets saisis renforçaient la peur des Hutu et les poussaient à organiser leur auto-défense».

Ces comités de crise ont été mis en place après la réunion tenue à Butare le 19 avril 1994 et présidée par SINDIKUBWABO Théodore, le président intérimaire. Chaque structure administrative avait son comité de crise élu par la population ou nommé selon le cas.

Le Comité de crise au niveau préfectoral était composé des membres du Conseil de sécurité préfectoral restreint avec à sa tête le Préfet suivi des Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie, du Bourgmestre de Ngoma, du Chef des services de renseignement, du Secrétaire Général de l'UNR, et du Directeur de Prison. Ils étaient tous hutu. D'ailleurs le Préfet tutsi HABYARIMANA Jean Baptiste venait d'être sommé de quitter la réunion avant son ouverture. Son limogeage et son remplacement ont immédiatement été annoncés par le Président de la République. Le plan d'extermination des Tutsi n'avait plus d'entrave politique ni administrative.

Les raisons de dresser les Hutu contre les Tutsi et leurs complices ne manquaient pas. Quand le FPR-INKOTANYI a envoyé son troisième bataillon à Kigali pour assurer la sécurité de sa délégation constituée d'hommes et de femmes devant entrer au Gouvernement de Transition à Base Elargie selon le Protocole de Paix d'Arusha, beaucoup de ressortissants de Butare se sont rendus à Kigali pour acclamer cette entrée qualifiée déjà de triomphale. Le témoin B<sub>81</sub> ajoute :« Cette attitude pro-FPR a exacerbé la haine que le MRND-CDR nourrissait à l'égard des Tutsi en général et des Tutsi de Butare en particulier, eu égard à l'aisance et à la liberté de leurs propos souvent téméraires manifestement anti MRND – CDR » (B<sub>81)</sub>. Au moment où la tête du convoi du troisième bataillon de l'APR entrait dans la ville, elle a essuyé des tirs nourris effectués par des éléments des FAR embusqués. C'était un prélude au pire.

D'autres comportements indiquent que des préparatifs de mauvaise augure étaient en cours. Des agents du Service central de renseignements étaient tout le temps aux alentours du Bâtiment du CND abritant les éléments du bataillon du FPR, en train de photographier tous ceux et toutes celles qui y entraient ou en sortaient.

Autre chose : après la signature des Accords de Paix d'Arusha, des séances d'entraînement militaire intensif ont été organisées dans l'enceinte de l'ESO à Butare. Ces séances étaient destinées à tous les adultes hutu choisis par les comités de crise et consistaient dans le maniement des armes à feu (fusils et grenades) et des armes blanches. Ces hommes et ces femmes étaient choisis parmi les partisans du MRND-CDR et ceux des branches power du PSD, du PL et du MDR,

et ils étaient préparés à entrer en action au moment du déclenchement des opérations ultérieures.

Pendant ces séances, des leçons d'éducation politique étaient également données. Des instructeurs désignés par le MRND – CDR disaient que les Tutsi voulaient exterminer les Hutu et que donc ces derniers devaient les devancer et les tuer avant qu'il ne soit trop tard. Ils concluaient en disant que tous les Hutu devaient se mettre ensemble en vue d'accomplir cette grande tâche.

Malgré toutes ces acrobaties politico-idéologico-militaires machiavéliques, le parti bicéphale MRND-CDR restait toujours minoritaire dans la ville de Butare même si toutes les autorités étaient de ce parti.

C'est pourquoi, le moment venu, les appels au meurtre n'ont pas eu d'effet favorable immédiat escompté. Il a fallu dépêcher de Kigali un avion hercule plein de GP et des bus de l'ONATRACOM pleins de jeunes interahamwe le soir du 19 avril 1994 en vue de renforcer le dispositif génocidaire.

Le témoin  $A_{10}$  fait ainsi état de l'organisation du génocide :

« Les GP nous ont fait embarquer dans un camion militaire Benz à Kigali dans la nuit du 6 au 7 avril 1994. Nous étions plus de 50 jeunes. Cette nuit, ils ont amené beaucoup de jeunes chez eux à bord des camions Benz militaires. Arrivés à Butare, le camion nous a déposés à la commune de NGOMA. Le matin du 7avril, le bourgmestre KANYABASHI nous a envoyés dans nos secteurs respectifs, le mien étant CYARWA SUMO. Nous faisions des réunions chez MBONEYE et le député Laurent BARAVUGA est venu nous dire que c'était la quatrième et la dernière réunion. Il a alors ajouté : « Ceux qui nous ont attaqués sont des ennemis et ce sont les Tutsi. Vous devez vous défendre, sinon vous allez périr tous. Nous nous sommes alors engagés dans les tueries. J'ai moi-même tué quatre Tutsi: TABARO, NYIRANTAMA Marie, NYIRAFUKU et MAZIMPAKA. Ils étaient nos voisins. Je les ai tués à l'aide d'une massue et le conseiller NICODEME m'a offert une vache et un cochon.

Ces expéditions criminelles qui avaient reçu le mot d'ordre de « nettoyage » avaient dans un premier temps pour tâche principale de donner le ton en massacrant les grandes figures, même celles qui jadis, étaient « proches » du

pouvoir à l'instar du Professeur Dr KARENZI P. Claver, professeur de physique à l'UNR et seul Tutsi membre du comité central du MRND depuis de longues années. Pour convaincre les gens de Butare d'adhérer à l'idéologie génocidaire, il fallait en outre les menacer de mort s'ils ne se décidaient pas dans ce sens, et qualifier en bloc les Tutsi et les Hutu modérés d'ennemi commun à exterminer. C'est ainsi que quelques Hutu modérés ont été assassinés avec leurs familles, comme ce substitut du procureur M. MATABARO, exécuté chez lui par les militaires de l'ESO envoyés par le capitaine NIZEYIMANA Ildéphonse, Commandant en second de l'ESO.

Après ces deux meurtres, le corps du Pr KARENZI a été exposé à la barrière qui se trouvait en face de l'hôtel Faucon pour montrer au public hutu qu'il n'y avait plus de raison de ne pas s'impliquer. Le Tutsi n'avait plus de valeur humaine. Il n'avait même pas droit à la sépulture.

Pour arriver à cette fin tragique d'extermination des Tutsi et d'instauration définitive d'un pouvoir exclusivement hutu, il fallait user de moyens psychologiques pour entretenir le climat de haine ethnique par la déshumanisation et la diabolisation des Tutsi afin de mieux sensibiliser et mobiliser la « population vive » ou les masses « majoritaires » en vue de la cause commune : lutter contre l'ennemi commun tutsi et adopter l'option de la solution finale : l'extermination totale.

Il fallait concomitamment procéder à la célébration de l'ethnie hutu et des dimensions de son nez et parfaire sa purification en lui octroyant un espace vital où est exclue toute autre ethnie, en l'occurrence l'ethnie tutsi considérée comme la « bête noire » du régime hutu.

En guise de conclusion en fin de vérification de la 1<sup>ère</sup> hypothèse, nous disons que la fracture sociale qu'a subie la société rwandaise a été le résultat d'un long processus d'une politique d'exclusion infligée aux Tutsi par les pouvoirs publics. Le spectre de l'exclusion agité par les tenants de la politique ségrégationniste dans les colonnes des journaux financés par les caisses de l'Etat et le refus solennel de partager le pouvoir avec le FPR et des autres forces démocratiques ont ouvert la voie à des discours officiels appelant la population hutu à s'investir massivement dans l'entreprise génocidaire.

Marquant la coupure entre deux mondes qui ne communiquaient plus, l'exclusion a été au centre de la conflictualité sociale et, soumise au feu de la critique socio-politique, elle ne peut pas échapper au verdict de culpabilisation sur le compte de l'Etat.

Fortement atomisée jusqu'au niveau de l' »Akazu » (la maisonée), la société rwandaise était disposée à recevoir les germes de la division et de la violence. Les rhétoriciens de la thématique de l'exclusion ne manquaient pas. A leur tête, le Président intérimaire allait le démontrer lors de sa visite à Butare, visite qui allait mettre le feu aux poudres à l'aide des paroles « apocalyptiques » appelant à l'autodéfense hutu contre l'ennemi commun tutsi, désigné déjà par un rapport signé par le chef d'Etat Major des FAR.

Un dénominateur commun avait été attribué aux Tutsi, à savoir les boucs – émissaires des défaites politico-militaires des FAR. Ils avaient au préalable été désignés (et continuaient à l'être) sous divers pseudonymes pour les exclure de la vie socio-politique et économique du pays.

La politique d'exclusion cimentée par la cristallisation dans l'inconscient collectif des mots dépersonnifiants et diabolisants attribués aux Tutsi visait l'identification et l'humiliation des Tutsi, ainsi qua la séparation des deux ethnies en vue d'exclure les Tutsi et le cas échéant les exterminer. L'occasion n'a pas tardé à se présenter avec le crash de l'avion présidentiel et la constitution dans l'ambassade de France du Gouvernement de Transition composé exclusivement de Hutu avec à sa tête des hommes originaires de Butare : SINDIKUBWABO Théodore, Président et KAMBANDA Jean, Premier Ministre.

C'est ce gouvernement qui allait déclencher le génocide par des paroles prononcées à la radio nationale et dans des meetings populaires.

## III.2. DISCOURS POLITIQUES D'INCITATION ET D'EXHORTATION AU GENOCIDE

La quasi-totalité de nos répondants (99.25%) affirment que les discours prononcés par les hautes autorités du pays originaires de Butare ont été déterminants dans l'incitation des Hutu à commettre le génocide. Ces discours contenaient des paroles incendiaires agissant comme des stimuli d'adhésion à l'idéologie génocidaire. Pour vérifier la 2<sup>e</sup> hypothèse, nous avons pris 2 axes principaux qui se chevauchent :

- la nomination à la magistrature suprême du pays des hommes « politiques » extrémistes originaires de Butare pour conduire la machine à tuer dans une région réputée pacifiste;
- l'implication de l'élite intellectuelle, politique, militaire et même marchande dans
   l'entreprise génocidaire pour constituer le cerveau des expéditions criminelles.

Tableau X : Opinions des personnes interviewées sur la responsabilité gouvernementale dans le génocide

Opinions des interviewés	Pour (f	avorable)	Contre (défavorable)		
Stratégies de l'Etat	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	
en vue de commettre le génocide					
Nomination à la tête de l'Etat des plus	130	97.75%	3	02,25%	
hautes autorités originaires de Butare					
Implication de l'élite dans le génocide	126	94.78%	7	05,22%	
Les paroles incendiaires comme stimulus d'adhésion à l'idéologie génocidaire	132	99.25%	1	0.75%	
Présentation des Tutsi comme boucs  – émissaires et complices de la crise socio-politique menaçant la « République hutu ».	132	99.25%	1	0.75%	

Au cours de notre enquête, nous avons remarqué que les réponses fournies par nos répondants convergeaient vers les faits déterminants suivants inspirés par les discours gouvernementaux. Nous nous servirons des indicateurs suivants pour l'analyse et l'explication de l'action gouvernementale génocidaire :

- le Conseil du Gouvernement Intérimaire restreint dit des « Abatabazi » (les sauveurs) réuni dans le palais du MRND à Butare le 19 avril 1994 pour donner l'ordre de commencer les tueries;
- des réunions de défense civile dirigées par des universitaires et où ne participaient que des Hutu ;

- la dissémination des barrières dans toute la ville de Butare pour traquer les
   Tutsi ;
- le virement brusque de la situation d'une relative accalmie à une situation de totale insécurité;
- l'exécution des hommes tutsi faisant partie des rondes de nuit désignés comme boucs-émissaires de l'attentat meurtrier ayant tué le Président HABYARIMANA Juvénal;
- le massacre de civils tutsi dans leurs maisons par des militaires en uniformes la nuit du 19 au 20 avril 1994 ;
- la surdétermination du pouvoir local par des jeunes voyous de Butare et des interahamwe venus de Kigali;
- l'instauration d'un climat de panique généralisée dans la population hutu en vue de la préparer à l'autodéfense contre l'ennemi commun tutsi;
- les tueries massives en plein jour dans des endroits publics : églises, centres de santé, écoles primaires, secondaires, université, IRST, Laboratoire, arboretum, la rue ;
- l'usage des bus de l'ONATRACOM pour transporter les Tutsi vers des endroits où ils vont être exécutés;
- le ramassage des corps par les prisonniers et l'usage des camions du MINITRAPEE pour leur évacuation vers les fosses communes ;
- la libération des prisonniers ayant participé au ramassage des corps afin qu'ils aillent continuer le « travail » avec les autres ;
- la désinfection des lieux par les services de santé publique ;
- les pillages organisés et la vente aux enchères des biens des Tutsi tués en vue de l' »effort de guerre »;
- la promesse des récompenses aux plus grands « travailleurs ».

## III.2.1. Nomination déterminante des plus hautes autorités du pays originaires de Butare

Quand la nouvelle de la mort du Président HABYARIMANA Juvénal a commencé à se répandre dans le pays, tous les Tutsi ont été pris de panique, et à juste titre. Ils avaient raison d'avoir peur parce qu'ils avaient l'habitude de payer quand des militaires des FAR tombaient sur le champ de bataille. A plus forte raison, ils devaient craindre davantage pour leur vie quand le Général Président a été tué par un missile sol – air tiré sur son avion le ramenant de Dar-es-salaam en Tanzanie le soir du 06 avril 1994.

Quand les massacres ont commencé à Kigali et ailleurs dans le pays, beaucoup de Tutsi ont pris la fuite vers le sud, direction Butare. Ils pensaient échapper à la mort qui commençait à sévir partout.

Se trouvant à 120km de Kigali, les Tutsi de Butare croyaient qu'ils n'avaient rien à craindre, d'autant plus que les autorités politico-militaires paraissaient opposées aux massacres. Certains témoins rescapés s'accordent à dire que c'était une stratégie de diversion pour avoir le plus grand nombre possible de victimes.

Le virement brusque de la situation d'une relative accalmie à une situation de totale insécurité à Butare n'a pas été le fruit du hasard. Selon des témoignages concordants, il a été le résultat de la nomination à la magistrature suprême du pays des autorités originaires de Butare dont le Président et son Premier Ministre.

C'est après la réunion présidée par SINDIKUBWABO Théodore que tout a basculé. Des comités de crise ont été constitués et à leur tête se trouvaient chaque fois des universitaires : médecins et professeurs pour la plupart. Le rôle de ces comités était d'établir des listes des Tutsi à tuer, de désigner les maisons des Tutsi aux tueurs et de superviser toutes les opérations génocidaires. Ils devaient ensuite déterminer les sites d'enterrement. En collaboration avec les autorités politico-militaires acquises à l'idéologie génocidaire, ces comités de crise constitués

selon le zèle et l'extrémisme reconnus à chacun étaient chargés de choisir les hommes et les femmes à entraîner au maniement des armes à feu. Après un bref entraînement, ces nouveaux tueurs recevaient des armes à feu et leurs munitions, avec l'instruction de venir s'approvisionner à la commune après leur épuisement.

Dans un laps de temps, le pouvoir dans la ville de Butare semblait être aux mains des voyous, selon les dires des témoins oculaires ayant suivi de près l'évolution de la situation du début à la fin. Le pouvoir local était surdéterminé par les interahamwe fraîchement débarqués de Kigali. Pour qu'une grande partie de la population puisse être entraînée dans les tueries, la stratégie d'instauration d'un climat de peur et de terreur a été adoptée. Il fallait pour y arriver faire recours aux intellectuels capables de forger des mots appropriés.

Il fallait aussi songer à certaines stratégies afin de mener à bien l'entreprise génocidaire, à savoir la planification, l'organisation, la coordination, la supervision et le contrôle de la mise en œuvre collective du génocide et créer des artifices en vue de répandre des rumeurs et alerter l'opinion publique sur notamment l'imminence d'une attaque du FPR-INKOTANYI en provenance du Burundi. Ces virtuoses du mensonge avec à leur tête les préfets Sylvain NSABIMANA d'abord et le colonel NTEZIRYAYO Alphonse ensuite ont toujours recouru à ce mensonge pour réveiller les consciences meurtrières des gens de Butare jusqu'alors réticents à entrer dans les rangs des génocidaires.

L'écho de cet artifice a eu grand effet après une visite effectuée au Burundi par une délégation rwandaise dont le préfet NSABIMANA Sylvain faisait partie : « Abatajya i Bwami babeshywa menshi ». Ce proverbe rwandais signifie littéralement que ceux qui n'ont pas accès à la cour royale sont facilement dupés. Le dicton français « à bon mentir qui vient de loin » dit presque la même chose. Ces hautes autorités préfectorales disaient que les réfugiés rwandais tutsi préparaient une attaque sur la préfecture de Butare pour massacrer tous les Hutu et réinstaurer la monarchie tutsi en vue de rendre corvéables les Hutu rescapés.

Pour parer à cette attaque, il fallait donc s'y préparer en massacrant les Tutsi se trouvant sur place constituant, selon ces autorités, une force prête à collaborer avec les assaillants tutsi venant du Burundi. Un autre artifice qui a réussi consistait à grouper les Tutsi dans des lieux publics pour les « protéger » contre la fureur hutu due à la mort de leur président. Les autorités préfectorales et communales envoyaient les familles entières tutsi dans des écoles, des églises, des hôpitaux, centres de santé, dispensaires et aux bureaux communaux et même à la préfecture pour les « protéger ». Des bus de l'ONATRACOM étaient chargés de transporter ces « malheureux ». Ensuite les militaires faisaient répandre des rumeurs selon lesquelles des Inyenzi se seraient infiltrés parmi les réfugiés tutsi.

Pareille rumeur était chaque fois suivie des massacres collectifs à la fusillade ou à l'essence procurée par l'autorité préfectorale ou militaire.

Après les massacres, les prisonniers de Karubanda étaient chargés de ramasser les corps et de les charger dans des camions du MINITRAPEE qui allaient ensuite les déverser dans des fosses communes creusées par des Buldozers du MINITRAPEE.

Des prisonniers qui avaient participé à cette tâche étaient toujours libérés en guise de récompense et étaient envoyés renforcer les rangs des « travailleurs ».

Le Directeur de Prison choisissait surtout les militaires arrêtés pour désertion et les chargeait de cette besogne afin de les libérer ensuite pour aller aider les autres à tuer l' »ennemi ».

Pour désinfecter les lieux des massacres, le Médecin Directeur de la Région Sanitaire mettait à la disposition des services préfectoraux du personnel et du matériel à cet effet. Cela a été remarqué surtout lors de la visite à Butare en plein génocide du Cardinal Etchegaray, l'envoyé du Pape chargé de la commission pontificale Justice et Paix. Ce dernier a même été escorté en ville par des interahamwe parés de feuillages de bananiers.

Pour la bonne conduite de toutes ces opérations, il fallait l'implication de toute l'élite : intellectuelle, politique, militaire et même marchande. Et d'ailleurs le mot élite lui-même le dit bien. Il s'agit d'une catégorie de personnes ayant réussi

dans un domaine donné. Pour que le génocide puisse réussir, il fallait que ceux qui avaient réussi dans des domaines différents mettent en commun leurs savoirs.

## III.2.2. Implication de l'élite dans le génocide avec miroitement d'avantages

Le témoin B<sub>85</sub> donne l'exemple du médecin directeur de l'Hôpital universitaire de Butare : « Les militaires de l'ESO venaient, partaient et revenaient dans l'hôpital pour trier les Tutsi. Par exemple KAREKEZI Jean-Claude qui était assistant médical a été trahi par le directeur en le désignant comme Tutsi et celui-ci a été étranglé par les militaires devant les malades ahuris par tant de cruauté...NSHIMYUMUKIZA Jotham, nom du directeur, a occupé ce poste jusq'au moment où nous avons fui ».

Pour encourager les « travailleurs », les autorités préfectorales, communales et militaires organisaient les pillages des biens des Tutsi en vue de constituer un stock suffisant devant servir de récompense aux plus zélés. Des ventes aux enchères étaient organisées allant des biens mobiliers jusqu'aux biens immobiliers, à des prix dérisoires. A titre d'exemple, un champ d'un hectare pouvait facilement coûter 20 000Frw alors qu'en temps ordinaire il aurait coûté 100 000FRW.

Pour convaincre la population de Butare à adhérer à l'idéologie génocidaire, il fallait commencer par le haut. Nommé en catastrophe Président du pays après la mort de HABYARIMANA Juvénal, M. SINDIKUBWABO Théodore était jusqu'alors Président du CND. Il avait également été parmi les pionniers de la « révolution hutu » de 1959. Il avait donc réussi. Il lui était ainsi facile de galvaniser ceux qui avaient réussi comme lui à commencer par les autorités politico-administratives et militaires. Les universitaires ainsi que les professeurs étaient également faciles à embrigader compte tenu des promotions alléchantes que les cerveaux du génocide faisaient miroiter devant eux.

Avait aussi réussi M. KAMBANDA Jean, ancien agent des Coopératives à l'Union des Banques Populaires subitement propulsé au rang de Premier Ministre. Tout était donc possible pour quiconque manifestait un certain engouement pour l'extrémisme.

Avait également réussi M. NSABIMANA Sylvain, naguère responsable agricole de la commune MBAZI, promu à son grand étonnement Préfet de la Préfecture de Butare. Celui-ci était secondé par un sous-préfet qui peu avant le déclenchement du génocide était professeur de physique à l'UNR. Il répondait au nom de KUBWIMANA Faustin, d'après le témoin R<sub>4</sub> et son zèle dans le génocide fut d'autant plus remarquable à TABA qu'il connaissait toutes les habitations des Tutsi et était considéré comme la tête chercheuse des escadrons de la mort opérant dans la ville de Butare.

Il avait aussi réussi, le colonel NTEZIRYAYO Alphonse, cet ancien enseignant du secondaire, l'un des rares officiers du Sud promu officier supérieur pour la haine qu'il nourrissait à l'égard des Tutsi « Umwera uturutse ibukuru bucya wakwiriye hose ». N'était-il pas le gendre de GITERA Joseph l'un des principaux acteurs de la « révolution » hutu de 1959 ? Ce proverbe rwandais signifie littéralement que la sécheresse de la peau venant des plus hautes sphères sociales se répand partout et rapidement. A vrai dire, la crédibilité dont bénéficie l'élite dans la société fait que les ordres donnés par l'autorité sont généralement respectés à la lettre. Surtout quand ils sont donnés par les ressortissants d'une région en cause. Cela est dû par ailleurs à la culture régionaliste inculquée dans les mentalités rwandaises par les deux républiques. Celle dirigée par KAYIBANDA Grégoire le sudiste d'abord, ensuite celle dirigée par HABYARIMANA Juvénal le nordiste. C'est par solidarité ethnique doublée de la solidarité régionale que la réponse à l'appel au meurtre a été quasi unanime.

Le successeur de ces deux premiers est venu en quelque sorte parachever l'œuvre commencée par ces prédécesseurs. Lors de la fameuse réunion qu'il a présidée à Butare le 19 avril 1994, le Président intérimaire SINDIKUBWABO Théodore a fait montre d'une volonté de cruauté extrême dans ses propos dépourvus de toute équivoque. Avant d'adresser la parole à son auditoire, il a commencé par inviter le Préfet tutsi HABYARIMANA Jean Baptiste à quitter la salle de réunion en lui faisant signifier par la circonstance qu'il était officiellement destitué.

Le témoin B<sub>81</sub> qui a assisté à cette réunion raconte ce qui suit : « avant de commencer la réunion, aux environs de 9 h du matin, le président SINDIKUBWABO a intimé au Préfet l'ordre de quitter la salle de réunion. Le Préfet

est alors sorti, visiblement accablé. Les causes de sa destitution étaient qu'il appartenait à l'ethnie tutsi et qu'il n'avait pas autorisé les massacres des Tutsi dans sa préfecture et qu'il représentait donc un obstacle dans l'exécution du plan génocidaire pré-établi. Il a été immédiatement remplacé par NSABIMANA Sylvain qui a dirigé les opérations avec ses collaborateurs ».

Venu pour donner l'ordre de commencer les tueries dans sa région natale, surtout dans la ville de Butare qui était jusque-là épargnée des massacres, le Président a usé de mots capables d'alerter et d'intimider la population. « Abanyabutare bigize ba nyirantibindeba. Abadashaka gukora nimubise ababishaka bikorere. Umwanzi muramuzi. Ibyitso bibihishemo murabizi. Nimutagira vuba birabatanga. Nimutabikora kandi abakiga baraza babicane na byo. Nimwitabare rero amazi atararenga inkombe. » Littéralement tout cela voulait dire : « Les gens de Butare se sont faits les « ça ne me concerne pas ». Ceux qui ne veulent pas travailler qu'ils cèdent la place à ceux qui veulent travailler. L'ennemi vous le connaissez. Vous connaissez les complices qui se cachent parmi vous. Si vous ne le faites pas rapidement, ils vont vous devancer ou les Hutu du nord vont vous tuer avec les complices. Défendez-vous alors avant qu'il ne soit trop tard ».

Ce discours on ne peut plus enflammé a comme aiguillonné l'auditoire et les bourgmestres qui avaient jusque-là manifesté leur opposition aux massacres ont finalement cédé à la pression gouvernementale.

Le bourgmestre de la commune urbaine de Ngoma, Mr KANYABASHI s'est exécuté comme celui dont « on enlève la couverture alors qu'il se réveillait » (borosoye uwabyukaga). D'après le témoin  $A_{10}$ , il s'est adressé aux G.P. qui ratissaient la ville à la recherche des Tutsi à tuer en ces termes : « faites très attention, tous les gens de Butare ne sont pas des Tutsi même si beaucoup d'entre eux ressemblent aux Tutsi ». L'ordre était très clair. D'après le témoin  $B_{10}$ , le bourgmestre était au courant du plan génocidaire :

« le 22 avril, le Major RUSIGARIYE, alors commandant de la gendarmerie, m'a rencontré à Nkubi, chez le conseiller KANYWABAHIZI Augustin et m'a demandé d'aller lui montrer le quartier KABAKOBWA. Il y avait là beaucoup de Tutsi qui s'y étaient réfugiés. Arrivés là, nous les avons trouvés en train de se défendre à l'aide des pierres. Le major nous alors ordonné

de tirer dans la masse des réfugiés. Nous nous sommes exécutés et le major est allé chercher des renforts. Il est revenu avec un camion plein de militaires et de gendarmes qui ont commencé à tirer sur la foule à l'aide de mitrailleuses et de grenades. Après, les miliciens ont enjambé les cadavres pour achever les agonisants à l'aide de machettes. Je suis alors allé à RANGO, aux environs de 15 h; et j'ai téléphoné au bourgmestre Kanyabashi pour lui annoncer ce qui venait de se passer à KABAKOBWA. Il m'a répondu : « c'est ainsi que c'était planifié » et il s'est inquiété de savoir si aucun Hutu n'avait été victime de ce massacre. Quand je lui ai dit que mes munitions étaient épuisées, il m'a conseillé d'aller voir le brigadier le lendemain pour faire le plein ».

Bien distinguer les Tutsi des Hutu et tuer les premiers. Dans la lettre du 14 mars 1994 au préfet, citée par DESFORGES, A. (1995 : 91) n'avait-il pas précisé le nombre de Tutsi vivant dans sa commune ?

D'après le témoin B<sub>8</sub> qui participait à certaines réunions de sécurité, les conseillers communaux et les responsables des cellules travaillaient de concert avec les chefs des comités de crise élus par la population. Ces chefs des comités de crise se recrutaient pour la plupart parmi les chefs de services surtout à l'université, dans les services publics comme à la SORWAL, à la Préfecture, dans les hôpitaux et dans les écoles secondaires de Butare.

L'armée et la gendarmerie assuraient la protection des hommes et des femmes au « travail » et approvisionnaient ces « troupes en armes et munitions ».

L'intimidation doublée du miroitement des récompenses et d'autres avantages ont incité les hommes et les femmes vivant dans la précarité à s'investir massivement dans l'entreprise génocidaire avec l'espoir de quitter l'îlot de pauvreté dans lequel ils vivotaient depuis longtemps. Les militaires, les intellectuels ainsi que les autres agents de l'Etat ambitieux étaient poussés par l'appétit de promotions aux grades supérieurs ou aux postes plus prestigieux et partant plus rémunérateurs.

Ceux qui manifestaient une certaine réticence au « travail » étaient purement et simplement dégommés, des fois éliminés physiquement. Ils étaient par la suite remplacés par de grands bourreaux qui devaient opérer dans des endroits déterminés par l'autorité.

Pour que les opérations génocidaires puissent se passer rapidement et sans grand coût, les autorités « conseillaient » aux Tutsi de « se réfugier » dans les églises, les écoles, les dispensaires et centres de santé, les hôpitaux et au bureau préfectoral. Les fugitifs croyaient y trouver la sécurité. C'est ainsi qu'un grand nombre de Tutsi ont péri dans l'Eglise de Pentecôte, l'Ecole Primaire et le Dispensaire de Matyazo.

Des lieux de rassemblement public ont été aussi utilisés pour accueillir un grand nombre de Tutsi à tuer. Le terrain de Kabakobwa est cité à titre d'exemple parce qu'il a été le plus grand « abattoir humain » de la ville de Butare pendant le génocide. Selon les dires de deux témoins ayant personnellement participé à ce massacre, plus de 3000 personnes étaient regroupés dans ce lieu et aucune n'y a survécu. Les militaires, les gendarmes, les policiers et les miliciens sous le commandement du Major RUSIGARIYE Alfred originaire de la Commune GATONDE-RUHENGERI, ont utilisé les mitrailleuses, les armes individuelles et les grenades pour tuer les hommes, les femmes et les enfants sans aucune défense, avec seulement la faute d'être nés tutsi. Les miliciens armés de machettes et de gourdins étaient chargés d'achever les victimes agonisantes.

L'Université Nationale du Rwanda a également été un grand théâtre des opérations génocidaires. Le Vice-Recteur NSHIMYUMUREMYI Jean Berchmans était à la tête de ces opérations et agissait de concert avec l'autorité préfectorale, l'armée et la gendarmerie. La fouille systématique dans les chambres et les halls du campus ainsi que dans l'arboretum de Ruhande a été effectuée sous l'œil vigilant de cet universitaire. Tous les étudiants hutu présents ont été invités à collaborer avec une compagnie de combat déployée au campus pour y traquer les étudiants tutsi qui s'étaient glissés qui sous les lits, qui dans les armoires, qui dans la forêt. Ceux qui étaient découverts étaient abattus sur le champ et les corps étaient évacués derrière le laboratoire universitaire dans la forêt de l'IRST ou derrière l'hôpital Kabutare où ils étaient jetés dans les fosses communes creusées à cet effet par les CATERPILLARS du MINITRAPEE.

Le témoin A<sub>12</sub> parle de la destruction des maisons des Tutsi : « *l'ordre* est venu de la commune nous enjoignant de détruire les maisons des Tutsi tués pour éviter que des enquêteurs internationaux ne puissent s'interroger sur l'existence de

maisons inhabitées. Un autre ordre nous enjoignant de déterrer les cadavres pour aller ensuite les enterrer dans des fosses communes. C'est le Dr. RWAMUCYO Eugène, alors directeur de la Région sanitaire de Butare, qui assurait cette responsablité en collaboration avec le Dr. NSABUMUKUNZI Straton alors ministre de l'Agriculture ».

La carte d'identité avec mention ethnique a joué un grand rôle dans la traque des Tutsi. L'ordre d'identification des Tutsi à l'UNR par cette voie fut donné par le Vice-Recteur NSHIMYUMUREMYI qui ne faisait que transmettre l'ordre du Président SINDIKUBWABO à la réunion duquel il venait d'assister.

Le premier meurtre public à l'université fut perpétré par les G.P. gardant le domicile du Président sur la personne d'un étudiant de Bacc I SCAP identifié seulement sous le pseudonyme de « Zozo ». Celui-ci fut tué à Mukoni et marqua le début des tueries qui allaient endeuiller l'UNR et toute la ville de Butare.

Pour inciter un grand nombre d'étudiants hutu à participer aux tueries, le Premier Vice-Recteur NSHIMYUMUREMYI Jean Berchmans a été désigné comme membre du Conseil restreint de sécurité de Butare composé du Préfet (d'abord NSABIMANA Sylvain puis NTEZIRYAYO Alphonse), du Colonel MUVUNYI Tharcisse, de KALIMANZIRA Callixte, de KANYABASHI, du Directeur de la Prison de Karubanda, Mr. MUNYERAGWE et du responsable du S.C.R. de Butare, HARINDINTWARI.

C'est ce groupe qui détenait le secret des opérations génocidaires et en était la tête pensante. Ce groupe savait tirer profit des situations qui se présentaient pour accélérer l'allure des opérations. Un autre facteur non moins important a été exploité avec succès par l'élite pour inciter la population de Butare à s'impliquer dans les actes de génocide. Il s'agit de l'hôpital militaire mobile qui s'était déplacé de Kanombe vers le Sud du pays au fur et à mesure que les FAR battaient en retraite. En outre, des militaires blessés au combat se faisaient soigner à l'hôpital universitaire et à l'hôpital de KABUTARE. Ceux qui mouraient étaient enterrés au cimetière de l'UNR et cela rongeait les cœurs de tout le voisinage. Ils étaient enterrés par les prisonniers qui se trouvaient par la suite libérés en guise de récompense.

Un prisonnier relâché dans ces circonstances (A<sub>15</sub>) raconte les faits : « J'étais en prison depuis le mois de mai 1993 pour désertion. Le 20 avril 1994, on nous a emmenés à KADAHOKWA pour enterrer les Tutsi qu'on avait noyés dans les étangs d'Electrogaz. Après les avoirs enterrés sur le versant de la colline MUSANGE, on nous a dit d'aller enterrer les militaires décédés dans l'Hôpital Universitaire. Après on nous a libérés en nous disant d'aller aider les autres. Arrivé chez-moi. j'ai trouvé que les gens subissaient un entraînement militaire intensif et comme j'étais militaire, on m'a donné la mission d'enseigner aux hommes valides désignés par le comité de crise le maniement des armes. Ces entraînements se passaient au stade HUYE et au Foyer de NGOMA. Nous utilisions surtout la Kalachnikov. Nous leur apprenions le démontage et le remontage des pièces détachées. Après nous allions dans la forêt de l'ESO pour un exercice de tir après lequel nous les envoyions garder les barrières et effectuer les rondes de nuit ainsi que des patrouilles de jour. Mais avant de les laisser partir, nous leur disions de ne laisser aucun Tutsi échapper vu le nombre des militaires des FAR blessés ou morts qui ne cessait d'augmenter ».

Ce facteur tactique prompt à influencer la psychologie vengeresse s'est ajouté à d'autres formes de manipulation de l'esprit telles que le mensonge et la rumeur. Il suffisait par exemple que les autorités trimbalent dans la rue une tenue militaire du FPR-Inkotanyi ou tout autre matériel de combat en affirmant qu'on venait de les découvrir au domicile d'un Tutsi pour que les esprits s'échauffent à nouveau.

Les états mentaux et les actes psychiques collectifs étaient trop préparés à ce genre de choses pour qu'ils ne soient pas entraînés à des conduites collectives perverses. L'imaginaire populaire était peuplé de représentations collectives qui s'étaient cristallisées au fil des temps pour se manifester par des conduites collectives meurtrières aux formes multiples de brutalité et de cruauté. Enterrer des personnes vivantes, arracher les yeux des victimes avant de les dépecer à la machette, enfoncer des pieux dans les sexes des jeunes filles et des femmes tutsi après les avoir violées. Tout un arsenal de moyens matériels et psychologiques pour tuer était à la disposition de tout l'appareil organisé en vue de commettre le génocide.

On pouvait remarquer qu'en amont du génocide, il y avait un groupe organisateur avec un discours politique appelant ostensiblement à l'extermination

des Tutsi et qu'en aval, il y avait des exécutants dont les réponses à l'appel au meurtre collectif traduisaient une adhésion quasi totale de la population à l'idéologie d'extermination.

Les tueurs étaient en fait libres de choisir la mort qu'il fallait donner, pourvu que la victime soit humiliée jusqu'au plus haut degré avant de rendre l'âme. Après tout, l'Etat avait donné l'ordre de tuer et l'impunité était par conséquent assurée ; plus encore il ne cessait de prêcher par l'exemple. N'avait-il pas traîné la Reine dans la ville à bord d'une camionnette (dans la carrosserie) avant de l'exécuter dans le bois de l'ESO ? C'est le capitaine NIZEYIMANA Ildephonse qui a organisé ce meurtre d'après le témoin B<sub>8</sub>, l'une des estafettes du capitaine NIZEYIMANA.

Une vieille maman ayant survécu au pogrom de la préfecture de Butare raconte son calvaire :

« Le colonel NTEZIRYAYO était comme un fauve enragé. Il nous a chargés dans des bus de l'ONATRACOM et on nous a emmenés à Nyaruhengeri. Nous étions entassés comme des chèvres qu'on conduit à l'abattoir. Arrivés au bureau communal de Nyaruhengeri, on a commencé à nous tirer dessus avec des armes à feu, à lancer des grenades. C'étaient les militaires qui faisaient cela. Après, les miliciens enjambaient les corps des victimes en achevant à la machette et à la massue ceux qui respiraient encore. Il y avait des vieilles femmes et des vieillards qu'on avait épargnés pour disait-on accompagner la dépouille mortelle de feu HABYARIMANA Juvénal. J'étais parmi ceux-là. On nous a ensuite ramenés à Butare où NYIRAMASUHUKO nous a dit que nous allions être tués le 05 juillet 1994, journée prévue pour les obsèques officiels du Président HABYARIMANA. C'était un véritable chemin de la croix. Les tueurs visaient surtout les personnes de sexe masculin, même les bébés garçons n'étaient pas épargnés. Ils disaient que RWIGEMA qui avait attaqué le Rwanda le 1er octobre 1990 était parti 30 ans auparavant sur le dos de sa mère. Nous avons été sauvés par l'arrivée des troupes du FPR qui mettaient en déroute les tueurs ».

En un mot il a fallu une bonne organisation pour arriver au but fixé : exterminer les Tutsi pour ne pas avoir à les affronter politiquement ou militairement.

L'organisation de l'entreprise génocidaire dans la ville de Butare (comme partout ailleurs dans le pays) respectait à la lettre les structures d'une

organisation ayant des buts précis. Le Directeur de cabinet au Ministère de l'Intérieur, le Préfet de Préfecture et le Commandant de Place constituaient le cerveau du génocide, chargé de la supervision et de la coordination de toutes les activités : de la conception des plans des massacres à l'enterrement des corps dans des fosses communes prévues à cet effet. Ils étaient secondés par les conseillers communaux, les responsables de cellules et des militaires chargés de transmettre des ordres émanant d'en haut aux miliciens interahamwe chargés d'exécuter et d'enterrer dans des fosses communes. Auparavant les comités de crise élus par la population dans chaque sous-entité administrative ou administrativement nommés avaient dressé la liste des Tutsi à exterminer, pourchassaient les survivants et conseillaient les décideurs, tandis que l'armée, la gendarmerie et la police ravitaillaient les tueurs en armes et munitions pendant que les grands commerçants et d'autres entrepreneurs dans la ville assuraient le transport et le ravitaillement et les récompenses vivrières et autres à ces exécuteurs.

Les tableaux suivants indiquent les niveaux de participation dans le génocide ainsi que les diverses opinions sur les causes du déclenchement du génocide dans la ville de Butare.

Tableau XI : Niveaux de participation dans le génocide

Les génocidaires de la 1ère catégorie

	Total	Taux de participation %
Butare	343	12%
Ngoma	150	5%
Agent de l'Etat	47	1%
Byumba	117	4%
Cyangugu	389	14%
Gikongoro	140	5%
Gisenyi	91	3%
Gitarama	246	8%
Kibungo	223	8%
Kibuye	130	4%
Kigali	552	20%
Nyamata	164	5%
Ruhengeri	84	3%
Rushashi	54	1%
Militaires	235	8%
Tout le pays	2768	100%

Source : Journal Officiel n° spécial du 19/03/2001.

Tableau XII : Opinions sur les causes du déclenchement du génocide dans la ville de Butare

	Total	Haine ethnique		otal Haine ethnique Mort du Président		ésident	Ordre de	
				Habyarimana		l'autorité d'Etat		
		Favorable	Taux	Favorable	Taux	Favorabl	Taux	
						е		
Agents de l'Etat	10	10	100%	02	20%	09	90%	
Militaires	02	01	100%	01	50%	02	100%	
Policiers	02	02	100%	02	100%	02	100%	
communaux								
Enseignants	07	05	71%	04	57%	07	100%	
Etudiants	02	01	50%	00	00%	02	100%	
Agriculteurs	94	11	11%	34	36%	94	100%	
Autres	16	14	87%	06	37%	16	100%	
professions								
TOTAL	133	44	33%	56	42%	132	99%	

Les deux tableaux nous montrent deux faits importants. D'abord, Butare vient en troisième position dans la participation au génocide après Kigali et Cyangugu. Ensuite, l'ex-commune urbaine de Ngoma est à exaequo avec Gikongoro et la région de Nyamata. Les explications se trouvant dans le chapitre suivant vont clarifier ces données statistiques. Mais d'emblée, il en ressort qu'un seul agent de l'Etat sur dix interviewés a nié carrément le rôle de l'Etat dans la tragédie y compris l'existence même du génocide.

#### III.3. INTERPRETATION SOCIOLOGIQUE DE LA MISE EN OEUVRE COLLECTIVE DU GENOCIDE DES TUTSI

Pour expliquer la mise en œuvre collective du génocide des Tutsi, nous nous sommes inspirés de la théorie de GURVITCH sur l'explication sociologique d'un phénomène social. Ainsi nous avons suivi la succession des plans étagés de la réalité sociale (ou paliers en profondeur) pour expliquer le génocide.

### III.3.1. LES INFLUENCES EXTRA-SOCIETALES DES REFLEXES GENOCIDAIRES

Même s'il est unique en son genre par son extrême rapidité et sa particulière cruauté manifestée dans de multiples formes de mort atroce donnée aux victimes, le génocide des Tutsi au Rwanda s'inscrit dans un large éventail de génocides consommés tout au long du siècle dernier.

Planifiés et exécutés à la faveur des guerres totales internationales (le génocide des Arméniens par l'Etat turc pendant la Première Guerre Mondiale et le génocide des Juifs par l'Etat allemand nazi pendant la Deuxième Guerre Mondiale) et des guerres nationales (le génocide des Ibo par l'Etat nigérian pendant la guerre de sécession biafraise et le génocide des Cambodgiens pendant la guerre du Cambodge), tous ces génocides visaient chaque fois l'extermination des peuples entiers considérés à tort ou à raison comme boucs-émissaires et complices dans les crises socio-politiques et économiques que les Etats en question traversaient.

Un autre génocide est en train de se diluer dans le temps : il s'agit du génocide des Amérindiens par les conquistadores espagnols tout au long du 16e siècle.

L'histoire contemporaine est riche en guerres, massacres, génocides, déportations, persécutions. Certains hommes d'Etat, responsables politiques et militaires s'y réfèrent souvent pour perpétuer leur mainmise sur la vie politique, sociale, économique et culturelle de leurs pays respectifs.

Pour le cas du Rwanda, le défunt Président HABYARIMANA Juvénal avait fait du Mein Kampf (Mon combat) son livre de chevet. Il s'agit du livre écrit par Adolf Hitler et retraçant tout son programme politique où figurait en première ligne l'extermination des Juifs d'Europe dans les années 1940.

La Société des Nations ayant obligé l'Allemagne de payer en milliards de marks les dommages causés par la guerre, le Parti National Socialiste d'Adolf Hitler a considéré les Juifs comme étant les plus grands responsables de la crise socio-politique et économique que traversait l'Europe depuis 1929, et surtout l'Allemagne nazie. Hitler les traitait de « vermine », tout comme le peuple slave dont l'on devait se débarrasser au plus vite pour l'expansion et le plus grand bonheur de la race aryenne.

De même, les prémices de la conscience génocidaire rwandaise se situent dans le Manifeste des Bahutu élaboré grâce à l'appui direct de l'Eglise Catholique et de la puissance tutélaire belge en 1957, soit deux années avant les massacres, les déportations et l'exil des Tutsi. Ces déportations ou mieux ces évacuations forcées à l'extérieur du Rwanda comme à l'intérieur ont littéralement singé le scénario adopté par l'Etat turc à l'égard des Arméniens pendant la Première Guerre Mondiale quand ils les ont dépouillés de leurs biens avant de les expédier dans le désert du Nord de Turquie pour y périr de faim ou être dévorés par des fauves.

Le sort des Tutsi exilés dans les pays limitrophes du Rwanda était des plus déplorables si l'on ne s'en tient qu'aux exactions et brimades dont ils ont été victimes dans leurs pays d'accueil. L'inhospitalité des savanes boisées sèches où ils ont été entassés était une menace permanente pour leur sécurité et le dénuement total dans lequel ils se trouvaient ainsi que l'humiliation dont ils étaient l'objet pendant toute la durée de l'exil n'avaient d'égal que la joie et le bonheur qui habitaient les cœurs des barons des régimes « républicains » qui les avaient chassés de leur patrie.

Le sort réservé aux Tutsi restés au Rwanda n'était pas enviable du tout. Pris en perpétuels otages par l'Etat rwandais sous la hantise du retour armé des réfugiés tutsi dont le retour pacifique était devenu comme une chimère, car contesté par les autorités de Kigali. Les Tutsi restés au Rwanda et leur descendance savaient qu'ils devaient payer par le sang la moindre offensive lancée de l'extérieur du Rwanda par les réfugiés voulant rentrer au bercail après trente années de vicissitudes, d'errance et d'humiliations dans des pays dirigés pour la plupart par des régimes politiques aussi totalitaires que fascistes tels que le Zaïre de MOBUTU, l'Uganda d'Obote et d'AMIN DADA ainsi que le Burundi où l'instabilité est devenue structurelle.

Le vent de la démocratie qui a soufflé à partir du discours du Président Mitterrand au Sommet de la BAULE (1990) est venu aussi secouer le régime autocratique et totalitaire de Kigali qui n'a pas pu s'adapter au multipartisme naissant

A ces influences externes, il s'est ajouté des attitudes intra-sociétales favorables au génocide avec lesquelles l'Etat génocidaire pouvait bien compter pour son programme d'élimination physique de l'ethnie condamnée.

# III.3.2. LES ATTITUDES INTRA-SOCIETALES EXCLUSIVISTES ET LA MATRICE IDEOLOGIQUE DU GENOCIDE

Le génocide des Tutsi a été la combinaison de plusieurs facteurs tels que nous les avons identifiés dans les données recueillies pendant les entretiens que nous avons menés auprès des personnes ressources et dans les documents consultés. L'explication de ce phénomène prend appui dans le milieu social du terrain d'étude que nous avons choisi. A ce sujet, ARON, R. (1985 : 369) stipule que « les causes des phénomènes sociaux doivent être cherchées dans le milieu social. C'est la structure de la société considérée qui est la cause des phénomènes dont la sociologie veut rendre compte ».

La vie socio-politique, culturelle et économique étaient contingentée. La catégorisation ethnique et régionale de la société était la règle, la référence nationale, l'exception. Le système éducatif était officiellement ethnisé et régionalisé à l'avantage des Hutu du Nord, du centre, du Sud et de l'Est, en ordre décroissant. Les Hutu du Nord se sentaient plus hutu que ceux du Sud. Les phrases comme « iki

gihugu ni icacu mwa ! »[frère, ce pays est à nous seuls (nordistes) !], Uzi ico ndi co ? » [savez-vous qui je suis ? (en parler nordique)] traduisent bien les comportements accusant des complexes de supériorité qu'affichaient les « Nordistes » vis-à-vis des « Sudistes ». Il arrivait même que certains Hutu du Centre ou du Sud adoptent le langage du Nord pour avoir accès à certains avantages comme on changeait d'ethnie en vue d'obtenir les droits réservés aux seuls Hutu.

Même si les Nordistes accaparaient tous les avantages offerts par l'Etat, les Hutu du Centre et du Sud ne manquaient pas de les dénigrer en disant d'eux qu'ils étaient « Abacyiiga » (ceux qui étudient encore) au lieu de « Abakiga » (ceux du Nord).

La nationalité rwandaise était pratiquement limitée à l'ethnie hutu. Les Tutsi étaient considérés comme des étrangers par des officiels qui puisaient ces manières de penser aux sources de la tutelle politique et religieuse coloniale. Les préjugés et les stéréotypes assimilant les Tutsi aux Falashas (Juifs d'Ethiopie) préparaient psychologiquement les Hutu au génocide des premiers, comme les Juifs ont été « génocidés » par les Allemands.

L'éthique rwandaise enseignée dans les écoles se confondait à la célébration de l'ethnie hutu et à la marginalisation de l'ethnie tutsi. Cette dernière était même comparée au diable, au serpent venimeux qu'il fallait écraser avant qu'il ne morde le grand talon du brave Hutu. Les réseaux sociaux qui pouvaient se tisser étaient davantage intra-ethniques qu'interethniques.

La jacquerie de 1959 qualifiée de « révolution » par imitation de la révolution française de 1789 était considérée comme la référence fondamentale de la suprématie du Hutu sur le Tutsi. Le MDR-PARMEHUTU devenu plus tard le MRND en 1975 assurait l'encadrement politique et idéologique des Hutu. Le mot « mouvement » qui ne quittait pas les sigles de ces rassemblements des Hutu signifiait en fait la violence comme arme de monopolisation du pouvoir. La machette était l'outil d'exécution approprié vu qu'elle avait prouvé son efficacité dans les années 1959, 1963, 1965,1966 et 1973.

Le drapeau du MDR-PARMEHUTU qui a même été maintenu pendant la période du multipartisme décrété en 1991 était coloré de rouge et de noir pour signifier successivement la violence et la négritude dont les Hutu étaient supposés être les seuls dépositaires au Rwanda.

Pour perpétuer cette idéologie pendant la deuxième République, HABYARIMANA avait même baptisé l'Aéroport International de KANOMBE, l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA pour apaiser la colère et la rancune des Hutu du Centre provoquées par l'assassinat politique du « Père de la Révolution hutu de 1959 ». Il savait qu'il en aurait besoin le jour où il aura à faire face aux agressions « Inyenzi ».

Pour récupérer la masse des Hutu qui s'étaient ralliés à l'opposition du fait de la mauvaise gouvernance à l'actif du régime HABYARIMANA, l'idéologie « hutu-power » a été adoptée en vue de faire péricliter le processus de paix d'Arusha qui envisageait le partage du pouvoir entre toutes les composantes de la société rwandaise.

Le journal KANGURA et la RTLM étaient chargés de diffuser cette idéologie tandis qu'un parti sattelite, la CDR, avait été créé pour canaliser les « énergies républicaines ». La « République » était attribuée aux Hutu tandis que la « Monarchie » était attribuée aux Tutsi. Les noms comme Demokarasi, Sebahutu, Gahutu, Muhutu étaient et restent fréquents alors qu'il était quasi impossible de trouver quelqu'un répondant au nom de Sebatutsi, Mututsi ou Gatutsi.

Pourtant HABYARIMANA Juvénal était comme un monarque absolu vu que tout l'appareil juridico-politique et idéologique était entre ses mains. Il était à la fois Président de la République, Président-Fondateur du MRND-Parti-Etat, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense, Chef d'Etat-Major de l'Armée et de la Gendarmerie. GUICHAOUA, A. (1995:215) critique, cette contradiction en ces termes :

« Le placement des autorités territoriales (préfets, sous-préfets, bourgmestres), des fonctionnaires, des cadres militaires, des diplomates, des cadres des entreprises parastatales et mixtes, se faisait dans le strict respect des traditions féodomonarchiques. Les personnes ainsi désignées

devenaient, et c'était l'objectif, des représentants du régime... Ainsi le système transmettait plus d'ordres en bas, et de renseignements en haut sur les sources potentielles de dissension, que de réelles aspirations du peuple ».

Aux élections présidentielles, il était toujours le candidat unique en tant que Président – Fondateur du MRND qui rassemblait tous les Rwandais en son sein, tous les Rwandais nés et à naître, d'après la constitution de 1978. En plus, l'article 7 de cette constitution stipulait que le MRND était le cadre unique de toute activité politique.

Des séances d'animations comparables aux « sakayonsa » du Zaïre de MOBUTU étaient organisées pour chanter et louer le « Père de la Nation ». Ces séances étaient obligatoires une fois par semaine aussi bien dans le secteur public que privé et chaque participant devait porter sur sa poitrine le médaillon à l'effigie du Président – Fondateur.

Ces séances d'animation avaient au-délà de la déification de la personnalité du chef de l'Etat, le but sous-jacent de sonder le degré de légitimité du régime en place. Quand quelqu'un ne venait pas participer à ces séances ou ne chantait pas avec enthousiasme, il était soupçonné et accusé de subversion. L'œil du Mouvement ou « Ijisho rya Muvoma » était très vigilant dans ce sens.

Tout rwandais était militant du MRND et partant, « Ijisho rya Muvoma ». Même les borgnes et les aveugles militants du MRND étaient « Amaso ya Muvoma ».

Ce militantisme avait atteint toutes les institutions sociales, y compris les Eglises et en particulier l'Eglise Catholique. L'Archévêque catholique, Mgr NSENGIYUMVA Vincent était Membre du Comité central du MRND et à ce titre Président de la Commission des Affaires Sociales du Mouvement. Toutes les nominations aux grands postes ecclésiastiques devaient avoir l'aval du Président – Fondateur. A ce sujet, le cas de l'Abbé MUVALA est significatif. GATWA, T. (2001 :127) cite Erpicum (et al.) qui décrit la situation comme suit :

« L'incapacité de l'Eglise de dépasser en son propre sein les problèmes ethniques la rend incapable d'apporter en cette matière une réponse à la société. L'affaire de la nomination rapportée de l'abbé MUVALA et sa coloration ethnique, et une série d'autres faits moins connus montrent que cette Eglise reste bien humaine, trop humaine... »

Selon les termes de GATWA, T. (2001-128), « il existait une compétition serrée entre les membres ordinaires des Eglises et le clergé pour être coopté dans les organes du MRND. Clergé et laïcat étaient tous devenus beaucoup plus soumis au MRND qu'à l'évangile ». Les chansons de l'abbé MUDASHIMWA Gaspard vantant la « bravoure » des « INZIRABWOBA » (nom donné aux Ex-FAR) en sont un exemple parlant. La chanson « ISIBO » signifiait en fait la violence orientée vers les Tutsi. Dans le refrain de cette chanson, on disait « Isibo », twambariye isibo ». Littéralement, nous mettons les habits de la violence. Le Président HABYARIMANA a presque paraphrasé cette chanson en disant lors d'un meeting du MRND à Ruhengeri en 1992 : « Interahamwe zizambara zimanuke ». Littéralement, les Interahamwe mettront leurs habits et déferleront. Ce qu'un prêtre a dit est parole d'évangile.

En fait, l'idéologie hutisante avait gagné toutes les structures sociales rwandaises au moment du déclenchement du génocide. Il suffisait tout simplement qu'un prétexte soit trouvé pour que la machine génocidaire soit mise en branle par l'Etat. Le cas historique de MBONYUMUTWA Dominique frappé par des jeunes unaristes en 1959 et qui a été le prétexte des massacres des Tutsi a servi d'exemple aux idéologues de la violence génocidaire.

## III.3.3. LE CONTEXTE GEO-DEMOGRAPHIQUE DU GENOCIDE DANS LA VILLE DE BUTARE

Les Tutsi de la ville de Butare ne pensaient pas que la violence qui ravageait les autres coins du pays pouvait les atteindre pour des raisons suivantes : d'abord BUTARE se trouvait à plus de 100 km loin des combats qui opposaient les forces du FPR-INKOTANYI aux FAR.

Ensuite, les Hutu et les Tutsi étaient en bons termes d'autant plus qu'ils avaient presque tous été maintenus hors des sphères du pouvoir politique pendant les deux régimes « républicains » et que les mariages interethniques fréquents dans la région avaient contribué à rendre plus ou moins étroites et harmonieuses les relations entre ces deux ethnies.

Enfin, les autorités locales tant politiques, administratives que militaires n'avaient pas l'engouement pour la violence du fait des deux fonctions essentielles exercées dans la ville, la fonction intellectuelle par l'Université Nationale du Rwanda et beaucoup d'écoles secondaires, la fonction spirituelle par les séminaires et les congrégations religieuses, si l'on en croit les témoignages recueillis au près des personnes ressources.

L'autre raison est que, se trouvant sur l'axe Butare- Akanyaru, les Tutsi de Butare croyaient que la MINUAR pouvait protéger leur fuite vers l'autre côté de la frontière.

Une autre raison et non moins importante a été évoquée : le nombre assez élevé de Tutsi dans la ville de Butare ajouté aux nombreuses familles tutsi fuyant les massacres des communes environnantes a renforcé le doute des Tutsi quant à l'éventualité du génocide pour la simple raison qu'ils croyaient pouvoir opposer une certaine résistance jusqu'à l'arrivée des renforts onusiens.

Sur un total de 26.650 résidents de la ville de BUTARE, 6.947 étaient identifiés comme Tutsi. La préfecture de BUTARE comptait environ 140.000 Tutsi un mois avant le début du génocide. (Lettre n° 153/04.05/1 de Mars 1994 du Bourgmestre au Préfet, DESFORGES A., 1999 : 501). On pourrait alors s'interroger

sur ce dénombrement des Tutsi un mois seulement avant le déclenchement des opérations génocidaires.

### III.3.4. DISPOSITIONS HOSTILES FAVORABLES A L'EXCLUSION

Le rôle de l'Etat dans le génocide transparaît en effet dans les tableaux et la figure synthétique dans lesquels nous avons inséré les variables ayant été à l'origine du génocide ainsi que la fréquence et le pourcentage des différentes opinions des personnes interviewées sur ce sujet.

Les fréquences et les pourcentages du tableau IX traduisent de façon éloquente le degré très élevé d'égocentrisme politique caractéristique des régimes qui se disaient « républicains ». Les autorités de la « République » trouvaient comme un sacrilège la nomination d'un Tutsi au poste de Bourgmestre ou de Préfet par exemple. Depuis que la « République » a existé, le Rwanda n'a connu que deux officiers supérieurs tutsi dont l'un a d'ailleurs été mis en disponibilité alors qu'il n'était que jeune major. L'autre qui était quand même parvenu au grade de Lieutenant Colonel depuis trente quatre ans de travail ne pouvait pas occuper de fonction de commandement.

Tout ceci reposait sur l'idée centrale de ne pas associer un Tutsi au processus décisionnel de l'Etat et de ne pas permettre à cette ethnie exclue de la « Chose publique » par la « révolution sociale hutu de 1959 » d'avoir accès aux secrets d'Etat. Ces secrets d'ailleurs tournaient autour de la défense des acquis de la « révolution » selon tous les témoignages recueillis, lesquels acquis étaient menacés par l'ethnie Tutsi considérée par les « républicains » comme « féodo-monarchistes ».

De telles attitudes s'extériorisaient surtout pendant les exercices militaires. L'armée rwandaise n'avait jamais pensé à une guerre contre un autre pays. Toutes les unités s'entraînaient tactiquement à repousser des irréguliers « Inyenzi » venant soit du Burundi, soit de l'Uganda. Or les « Inyenzi » étaient des Tutsi. Cela était enseigné dans le Centre d'Instruction Militaire de GAKO, à l'Ecole des Sous-officiers de BUTARE, à l'Ecole Supérieure Militaire de KIGALI et au Centre d'Entrainement Commando de BIGOGWE.

Un cours sur la Guerre Révolutionnaire était dispensé à l'Ecole Supérieure Militaire et la pratique consistait à aller fouiller dans les habitations et le centre commercial de NYAMATA, région habitée par beaucoup de Tutsi et proche de la frontière avec le Burundi.

Cela insinuait que les Tutsi de NYAMATA avaient hébergé les infiltrés « Inyenzi » pour faciliter leur avance sur la capitale KIGALI.

Un officier supérieur s'était même surnommé NANGABATUTSI et son surnom lui procurait beaucoup d'égards et de respect de la part de ses subalternes, de considération de la part de ses pairs et d'estime de la part de ses supérieurs.

Un élève – officier originaire de BUSHIRU s'est même suicidé en se tirant une balle dans la tête après avoir tué son confrère originaire de GITARAMA parce qu'il avait cru qu'il était tutsi. C'était en 1993 quand les négociations de paix d'Arusha approchaient la date de leur signature.

Des expressions comme « Abanyenduga ni ba Kizingwe » (Littéralement, sauve la panthère qui est aux prises avec un type du Sud parce que c'est ce dernier qui est fautif et plus dangereux) que les « Nordistes » aimaient souvent évoquer quand ils critiquaient les « Sudistes » montrent comment les relations entre le Nord et le Sud se détérioraient de jour en jour.

De tels agissements étaient la manifestation d'une haine viscérale antitutsi incrustée dans les structures mentales individuelles et collectives. Des sujets dont les comportements allaient dans le sens de l'élève officier-ci-haut cité étaient les mieux indiqués pour occuper des postes de commandement dans l'armée, la gendarmerie et les services de renseignement. Il en était de même pour les postes politiques et administratifs à tous les niveaux de la hiérarchie politico-administrative.

En excluant les Tutsi des affaires publiques, non seulement l'appareil étatique entièrement « hutisé » était sûr de fonctionner avec pleine aisance, sans être gêné par des présences indésirables, mais aussi les notabilités hutu voulaient irrémédiablement annihiler la rwandicité des Tutsi en leur montrant qu'ils n'avaient aucun droit à la « chose publique rwandaise ».

Habitué à distribuer les rôles à la manière féodo-monarchique et comme bon lui semblait du fait des attributions lui décernées par la constitution taillée à la mesure de sa volonté, le « Président – Fondateur » n'était pas prêt à faire des concessions, surtout quand il s'agissait de partager le pouvoir avec les Tutsi. Il avait prêté le serment de garder fidélité à la République. Or pour lui comme pour les autres barons du régime, République signifiait la « chose » de « Rubanda nyamwinshi » ou le « peuple majoritaire » hutu.

C'est pourquoi les accords de paix d'Arusha n'avaient réellement pas de chance d'être mis en application. Il avait même dit que les Hutu devaient lutter jusqu'au dernier pour ne pas laisser s'envoler les acquis de la « révolution ». Tous les Hutu devaient « garder fidélité » à la « révolution » de 1959, ayant toujours à cœur et à l'esprit que la fidélité était la devise de la République née de la « révolution sociale » hutu. La qualification de chiffons de papiers donnée aux Accords de Paix d'Arusha par le Président de la République était inspirée par cette fidélité à la « République « exclusivement hutu. Il en est de même de la qualification de chien mort dans un carton donnée par le Ministre MUGENZI Justin de l'aile hutupower du PL.

Les deux appellations données par le Président de la République et un Ministre signifiaient tout simplement que ces accords de paix étaient bons à « poubelliser » ou à enterrer. Cela signifiait que tout le temps, tous les efforts et toutes les dépenses consacrés à ces accords se volatilisaient après de telles déclarations. L'artictle 74 sur les proportions et la répartition des postes de commandement lors de l'intégration des militaires du FPR-INKOTANYI et ceux des FAR, l'article 55 sur la répartition des portefeuilles ministériels au sein du Gouvernement de Transition à Base Elargie, l'article 62 sur la répartition numérique des sièges à l'Assemblée Nationale de Transition entre les forces politiques et le chapitre sur le rapatriement des réfugiés rwandais, tels sont les points sensibles ayant constitué la pierre d'achoppement des négociations.

### III.3.5. MATERIALISATION SPATIALE DE L'IDEOLOGIE RACISTE EN ACTES COLLECTIFS GENOCIDAIRES

De l'avis de presque toutes les personnes interviewées sur la responsabilité gouvernementale (98%), l'Etat a joué un rôle déterminant dans la planification et la mise en œuvre collective du génocide des Tutsi.

Toute entreprise, pour qu'elle atteigne ses objectifs, requiert des moyens tant matériels qu'humains. Ces moyens sont fournis par l'environnement. Les moyens matériels du génocide étaient là. Restait à sensibiliser la population de la ville de Butare dont la densité morale était plus ou moins élevée comparativement aux autres régions du pays, du fait de son éloignement de la capitale politique et économique KIGALI d'abord (siège permanent des antagonismes et luttes politiques), du fait des fonctions intellectuelles et religieuses prépondérantes dans cette ville ensuite, et enfin du fait des réseaux interethniques denses dus aux mariages interethniques fréquents rendant possible et plus ou moins forte la cohésion sociale.

La nomination de SINDIKUBWABO Théodore à la magistrature suprême du pays respectait les normes suivantes : il fallait d'abord trouver quelqu'un qui était imprégné des « valeurs révolutionnaires » des années 1959. Or ce monsieur répondait bien à cette norme parce qu'il était l'un des « pionniers » de cette « révolution ». Il fut ministre dans le premier gouvernement constitué par Grégoire KAYIBANDA.

Ensuite il fallait trouver un ressortissant de BUTARE pouvant convaincre ces « récalcitrants » qui ne voulaient pas « travailler » pour la survie de la « République » menacée par la « Monarchie ». Ce monsieur répondait bien à cette norme. Enfin, la qualité de médecin qui est parmi les fonctions les plus respectées dans toutes les communautés humaines a aussi joué un rôle non négligeable dans l'inclination du peuple à tremper dans le génocide.

La nomination de KAMBANDA Jean au poste de Premier Ministre suivait la même idéologie. Ingénieur agronome lui aussi originaire de Butare, il était

disposé à mobiliser « Benesebahinzi » en vue d'exterminer « Benegashumba ». Les premiers sont les fils de « Gahutu » l'agriculteur, les seconds sont les fils de « Gatutsi » l'éleveur, selon l'idéologie « hutisante ».

Ces pseudonymes étaient souvent utilisés par le « troubadour » du régime « républicain » Simon BIKINDI.

Pour pouvoir impliquer l'élite hutu dans le génocide, ça n'a pas demandé beaucoup d'efforts de la part des plus hautes autorités du pays. Cette élite était psychologiquement préparée, étant donné les critères discriminatoires sur lesquels le régime « républicain » s'était toujours basé pour accorder droits , avantages et faveurs. Les Hutu savaient bien qu'ils parvenaient à un certain niveau de la hiérarchie sociale plus par leur appartenance ethnique que par mérite. Les Tutsi aussi savaient que pour parvenir à un certain niveau de la hiérarchie sociale, il fallait changer d'ethnie et devenir Hutu.

Il est évident que le critère qui a hissé quelqu'un à un tel niveau acquiert une grande valeur et pousse le bénéficiaire à défendre cette valeur, même au prix du sang et de l'honneur.

En plus, les cadres intellectuels de Butare comptaient dans leurs rangs un grand nombre de ressortissants des régions de GISENYI et de RUHENGERI et parmi eux le petit frère du défunt Général Président HABYARIMANA dont la mort était attribuée aux Tutsi. Doyen de la faculté de Médecine, ce statut s'ajoutait à son statut familial et lui donnait une influence monumentale dans la ville de Butare.

Sachant pertinemment que les Tutsi avaient toujours été indignés des injustices dont ils étaient l'objet depuis les années 1959, il n'était pas surprenant que les Hutu les considèrent comme sympathisants d'un processus qui pourrait un jour les libérer de cette situation aussi incertaine qu'ambiguë qui les maintenait dans un statut de paria social permanent.

Ils ont ainsi été traités d' »Ibyitso » (complices) du FPR-INKOTANYI quand bien même ils ne savaient rien de ce qui se passait réellement sur le théâtre de guerre. Comme le complice est puni comme l'auteur principal de la faute, le châtiment réservé aux Tutsi était celui qui s'abat naturellement sur tout « traître », la

mort par humiliations, tortures et autres traitements inhumains « exemplaires ». Tous les Tutsi, du bébé au vieillard, sans distinction de sexe, étaient pris dans le même sac. Ils étaient tous taxés de complicité avec l'ennemi.

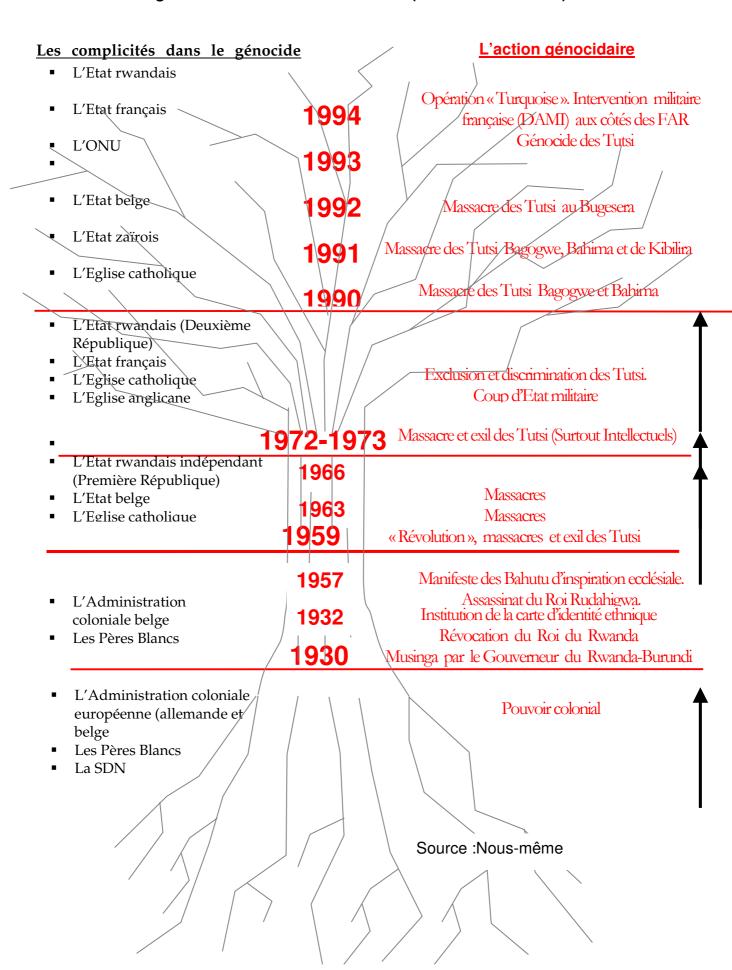
Les discours tenus par les idéologues du génocide puisaient aux sources du répertoire colonial de domination politique, économique et même religieuse. Traités de « communistes athées » par le clergé colonial au crépuscule de la colonisation, les Tutsi ont continué à l'être pendant les régimes « républicains ». Le Colonel BAGOSORA, le plus grand instigateur du génocide a même utilisé un terme évangélique d' « apocalypse » pour signifier le génocide des Tutsi.

A la RTLM, les commentateurs demandaient à Dieu d'aider « ses enfants hutu à exterminer les « enfants du diable », c'est-à-dire les Tutsi.

L'appareil idéologique ethnisant avait mis au point un modèle anthropologique servant à distinguer le Hutu idéal – typique du Tutsi idéal – typique. Ces deux personnalités idéal – typiques ont facilité la tâche des miliciens interahamwe préposés au tri des Tutsi sur les barrières disséminées dans la ville de Butare quand la mention ethnique dans la carte d'identité était douteuse, ou quand la physionomie prêtait à confusion. Il arrivait même qu'on déshabillât complètement aussi bien les hommes que les femmes pour compter les côtes, l'idéologie raciste ayant « établi » que le nombre de côtes des Tutsi était supérieur à celui des Hutu. Cet acte jouait aussi le rôle d'humiliation avant le massacre des Tutsi qualifiés d'étrangers nuisibles.

L'idéologie du génocide plonge ses racines dans la colonisation qui en porte les germes. Les circonstances historiques ont fait leur œuvre diabolique.

Figure II: L'ARBRE DU GENOCIDE (Lire de bas en haut)



#### CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

#### A. CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre travail de recherche, nous avons abouti aux résultats corroborant entièrement nos hypothèses de départ.

En effet, l'idéologie raciste inoculée au fil du temps dans les structures mentales rwandaises par le colonisateur européen a pris un tel degré d'amplitude que ses effets destructeurs ont eu l'effet d'une bombe à retardement.

Cette idéologie a servi le pouvoir colonial et a été récupérée par les deux "Républiques". Considérés comme des étrangers au Rwanda, les Tutsi en ont été chassés en 1959 et dans les années qui ont suivi. Ceux qui y sont restés ont vécu continuellement le régime des humiliations et des massacres, avec seulement quelques années de trêve, de répit.

L'appareil d'Etat né de l'Etat colonial a cru que pour perdurer, il fallait écarter les Tutsi des sphères du pouvoir. C'est ainsi que ces derniers ont été discriminés dans toutes les institutions sociales (l'éducation, la vie politique, l'armée, la gendarmerie ou police, la justice, l'administration, l'institution ecclésiale).

Quand le FPR-INKOTANYI a lancé son offensive historique le 1<sup>er</sup> octobre 1990, le gouvernement de Kigali a cru que c'en était fini du pouvoir hutu instauré par la "révolution" sociale hutu de 1959. Dans les briefing de combat donnés aux soldats, les commandants disaient que les FAR avaient la mission de défendre les acquis de la "révolution" sociale hutu.

Avec cette guerre, les autorités de Kigali ont cru que l'heure était arrivée de mettre définitivement fin à la menace tutsi par une victoire militaire sur le FPR-INKOTANYI. Misant sur la majorité ethnique et sur l'assistance militaire étrangère, surtout française, l'appareil d'Etat rwandais a usé de son pouvoir politique et répressif pour planifier, organiser et faire exécuter l'extermination des Tutsi par le génocide.

Cela a été facile dans presque toutes les régions du pays, exception faite de quelques coins, notamment la ville de Butare.

Pour acquérir l'adhésion populaire à l'idéologie génocidaire, le pouvoir politique a nommé des ressortissants de Butare aux plus hautes fonctions de l'appareil d'Etat. Les Hutu de Butare ont alors pensé que l'heure était venue pour eux aussi de marquer l'historie du pays, et qu'il ne fallait donc pas rater cette occasion offerte par les événements. Ils ont cru que le centre de gravité du pouvoir politique et sa main-mise sur toutes les autres institutions sociales surtout l'institution économique venait d'arriver à Butare. Ils ont alors répondu massivement oui à l'appel au génocide des Tutsi.

Un constat a été fait qui est venu aussi confirmer nos hypothèses: aucun responsable politique aujourd'hui emprisonné pour génocide ne veut rien révéler sur ce qui s'est passé. Tous nient en bloc la responsabilité de l'Etat et évoquent la prétendue colère d'une population ayant appris la mort de son Président.

Dénoncés par la totalité de nos répondants, les plus hauts responsables politiques et militaires à commencer par les deux préfets hutu désignés après l'assassinat politique du Préfet tutsi ont mis la main dans la pâte sous couvert de la raison d'Etat et ont exploité le silence et l'indifférence de la communauté internationale face à la tragédie humaine qui se déroulait sous ses yeux.

La motivation principale ayant été à la base d'un comportement enclin à l'extermination des Tutsi était une volonté affichée par les tenants d'une politique ethnocentriste radicale hutu. Déterminés à conserver exclusivement le pouvoir politique, militaire et économique sans aucun souci de partage, les adeptes du "hutisme" ont conduit des masses irréfléchies à massacrer leurs concitoyens.

Il fallait pour cela des discours politiques d'exhortation à ce genre de "travail à la machette" là où la "population vive" hésitait à répondre à l'appel au meurtre. Les planificateurs du génocide ont réussi en désignant un président, un premier ministre et des préfets extrémistes tous originaires d'une région autrefois réputée pacifiste et abritant pour cela le plus grand nombre de personnes condamnées à l'échelon national, la préfecture de Butare.

Comme d'habitude, les personnes dont les têtes sont mises à prix cherchent refuge dans les villes. Les Tutsi des environs de la ville de Butare sont venus s'y réfugier quand ils ont trouvé qu'ils étaient la cible des attaques hutu. Ils ne savaient pas que les autorités hutu avaient unanimement décidé leur mort. "Bahungiye ubwayi mu kigunda" (le lieu qu'il croyaient être le plus sûr a été le plus dangereux).

Ils ont été massacrés à la mitrailleuse, à l'arme automatique, à la grenade, à l'essence, à la machette, à la massue et à l'épée.

Bref, les armes modernes et les armes traditionnelles se sont appuyées mutuellement pour mettre en application l'ordre d'extermination des Tutsi. Cet ordre émanait de l'Etat et sa diffusion empruntait divers canaux de communications: discours officiels, meetings populaires, journaux publics et privés, radio nationale, BTLM.

Puisse l'Etat d'après - génocide en tirer une leçon pour l'avenir afin que les Rwandais évitent de revivre cette tragédie.

Au cours de nos entretiens, nous nous sommes parfois heurté au mur du silence inhérent à la délicatesse du sujet lui-même. Les rescapés n'étaient généralement pas portés à raconter leurs graves mésaventures. Ils étaient plutôt enclins à dire comment ils ont survécu, comment ils ont vu les FAR fuir devant les feux du FPR-INKOTANYI, etc. En outre, comme ils ont dû leur survie d'abord à la cachette et à la victoire du FPR-INKOTANYI ensuite, il était psychologiquement tentant de ne raconter davantage le bien que le mal.

Les prisonniers ayant adhéré à la procédure d'aveu et de plaidoyer de culpabilité n'étaient pas non plus portés à parler de leurs responsabilités individuelles dans le génocide. De là on peut se demander en quoi ils ont avoué et plaidé coupables devant la justice.

Quant aux témoins qui n'étaient pas pourchassés, ils évitaient de s'ouvrir entièrement de peur probablement que nous ne les soupçonnions d'avoir trop approché les génocidaires à l'oeuvre. Ils pensaient incidemment que leurs

déclarations pouvaient être à l'origine d'un procès éventuel à leur charge, à celle de leurs proches ou à celle de leurs amis.

Certes, nous avons pu établir le rôle de l'Etat dans le génocide des Tutsi en levant le voile sur le détail de ses responsabilités tant politiques qu'idéologiques, et nous avons par là infirmé les thèses révisionnistes et négationnistes qui prétendent qu'il y a eu un double génocide ou nient carrément le génocide des Tutsi. Néanmoins, l'établissement des rôles de tous les principaux acteurs dans le génocide des Tutsi viendrait rendre plus consistante encore la vérité sur le génocide. Nous citons notamment l'Eglise, l'armée, les partis politiques, la société civile, les pays étrangers comme la France, la Belgique, la RDC (ex-Zaïre), l'ONU.

Comme nous l'avons vu, les planificateurs du génocide des Tutsi ont fait d'une pierre deux coups. Ils ont également fait massacrer les opposants politiques hutu, parfois dans des conditions atroces. L'enjeu du pouvoir est ici remarquable et confirme en fin de compte notre première hypothèse de monopolisation du pouvoir. Les détails sur ces massacres politiques devraient faire l'objet d'une étude approfondie.

#### **B. RECOMMANDATIONS**

Nous adressons nos recommandations à l'Etat rwandais, à la société civile rwandaise, aux intellectuels rwandais, aux confessions religieuses rwandaises aux familles rwandaises et à l'ONU.

Primo, l'Etat rwandais devrait s'employer à combler sans relâche le fossé creusé par le génocide dans les relations interethniques et refaire le tissu social rwandais déchiré par un passé violent en:

- faisant appliquer les peines prononcées par les juridictions compétentes des personnes reconnues coupables de génocide et d'autres crimes contre l'humanité;
- aidant les rescapés à panser les blessures profondes laissées par le drame qu'il ont vécu, notamment en songeant au versement des dédommagements

prononcés par les tribunaux compétents en la matière, dédommagements dus aux parties civiles;

- rapprochant socio-politiquement les différentes communautés rwandaises qui se sont formées à partir de la dispersion causée par les événements tragiques ayant émaillé l'histoire récente du Rwanda;
- extirpant par l'éthique rwandaise les préjugés ethnocentriques qui se sont incrustés dans les structures mentales rwandaises par la socialisation politique en orientant ses efforts sur les jeunes générations;
- menant une lutte sans merci contre toutes les formes d'injustices.

L'Etat devrait privilégier le critère de compétence au lieu de se référer chaque fois à l'appartenance ethnique dans les procédures de sélection et de recrutement, de nomination et de promotion entrant dans ses prérogatives; sinon ce serait "répéter la chanson" comme le disait MAO TZE TUNG.

L'Etat et tous ses partenaires nationaux et internationaux devraient demander à l'ONU d'extrader tous ces planificateurs du génocide à KIGALI pour qu'ils soient punis exemplairement au lieu de continuer à jouir d'une vie qu'ils ont privée à plus d'un million d'innocents.

L'Etat et tous ses partenaires nationaux et internationaux devraient demander aux pays hébergeant les génocidaires de ne plus les transférer à Arusha, mais à KIGALI pour que la société rwandaise les jugent elle-même.

La radio et la télévision devraient jouer un grand rôle dans la socialisation politique des Rwandais. Des émissions politiques débattant sur ce qui peut réunifier la société rwandaise traumatisée par une historie violente doivent avoir la priorité sur la radio et la télévision.

Le financement de ces programmes proviendrait des Rwandais eux-mêmes. Par exemple si chaque rwandais propriétaire d'un poste radio ou d'un poste téléviseur disponibilisait une somme d'argent à déterminer par l'Etat en vue de payer annuellement les émissions radio-diffusées ou télévisées, cela serait bénéfique pour toute la société rwandaise, occupée à son auto-socialisation politique.

Les délais d'exécution devraient correspondre à ceux impartis au programme gouvernemental, quitte à être prolongés si les objectifs n'ont pas été atteints.

Secundo, la société civile devrait savoir que son rôle n'est pas de mettre les bâtons dans les roues de l'Etat. Elle devrait plutôt l'appuyer et le compléter dans ses efforts de reconstruction nationale sans toutefois tomber dans le piège de sacralisation et de déification de l'autorité suprême de l'Etat. Les intérêts de la société civile et ceux de l'Etat ne devraient pas être diamétralement opposés. "Bagomba gutahiriza umugozi umwe". Littéralement, ils doivent constituer un même fagot. Là où l'Etat trébuche, la société civile devrait signaler à temps pour que les rectifications à faire viennent dans les délais utiles.

Les rapports entre l'Etat et la société civile doivent être des rapports de contrôle mutuel pour éviter des dérapages dangereux pouvant survenir d'un côté comme de l'autre.

L'Etat devrait intervenir dans la vie associative pour la débarrasser des tendances ethnocentriques.

Tertio, les intellectuels rwandais devraient être la véritable matière grise de la société rwandaise, et non des gens qui se bousculent pour occuper des postes qui leur permettront de s'enrichir rapidement. Car s'ils s'emploient à s'enrichir rapidement sans se soucier de la cohésion de la société à laquelle ils appartiennent, ils ne tarderont pas à la voir voler en éclats, eux et leurs biens avec. L'exemple n'est pas loin dans le temps. C'est le génocide et les massacres avec leurs conséquences. La société a contribué à leur formation; ils devraient se préparer à être les vrais bâtisseurs de la nation par des conseils sages qu'ils auront à prodiguer aux décideurs.

Un cours de sociologie de la guerre devrait être prévu au programme du département des Sciences Sociales pour que les futurs cadres du pays sachent comment l'éviter et comment la mener quand elle devient inévitable.

Quarto, les confessions religieuses rwandaises devraient s'occuper essentiellement de la formation spirituelle des citoyens rwandais. Elles devraient

rapprocher les communautés divisées par plus de 100 ans d'évangélisation raciste. Elles devraient être le sel de la réconciliation nationale et la vraie lumière des communautés unies dans la foi en des valeurs universellement reconnues.

Quinto, les familles rwandaises devraient éduquer les enfants en insistant sur les valeurs d'unité, de patriotisme, de courage, d'honnêteté, d'altruisme, d'obéissance, de tolérance, de patience. L'assimilation de ces valeurs contribuera à la socialisation politique progressive de l'enfant rwandais.

Selon SCHWARTZENBERG, R.-G., (1974: 149) "l'apprentissage du système politique se fait par la médiation de figures clefs, visibles et aisément identifiables". Dans le cas du Rwanda, la figure du Président est aisément identifiable d'autant plus que le Rwanda est sous un régime présidentiel. Le Président "le premier maillon à partir duquel l'enfant va progressivement édifier tout son système, en y incorporant de plus en plus d'éléments et en apprenant à discerner les fonctions de chacun".

La sensibilisation de l'enfant à la politique et l'idéalisation de l'autorité politique permettront à l'enfant de passer progressivement d'une vision personnalisée à une conception institutionnelle, impersonnelle, du système politique.

Pas à pas, l'enfant devenu adulte se défera de la culture politique paroissiale caractéristique des sociétés traditionnelles dans lesquelles les clans et les tribus jouent un rôle prépondérant dans la vie politique nationale. Imprégné de la culture politique de participation, l'enfant devenu adulte deviendra un véritable participant dans le système politique et sera capable d'agir sur ce système, d'orienter ou d'infléchir son action par des moyens divers (élections, manifestations, pétitions).

Libéré du carcan des préjugés ethnocentriques, l'enfant devenu adulte apportera une contribution significative à l'évolution politique du pays vers une démocratie fondée sur les valeurs universelles bien comprises: le respect mutuel, la tolérance, la rationalité, le don de soi, le jugement, la prévoyance.

L'enfant devenu adulte aidera l'Etat à réduire les inégalités, à instaurer un surcroît de justice, à renforcer les solidarités socio-économiques

en vue d'une cohésion sociale durable ou toute idée ou action d'exclusion est prohibée.

Le schème "exclusion" doit occuper une place de choix dans la gradation de nos problèmes à résoudre. Notre bataille doit avoir un nom: lutter contre l'exclusion. Pour gagner cette bataille, il faut des armes appropriées. Avant de prendre toute décision, l'Etat doit se poser les questions comme: est-ce que c'est bon pour la cohésion sociale? Est-ce qu'on en a les moyens? Un Secrétariat d'Etat chargé de la lutte contre l'exclusion devrait être créé en vue de réduire les frustrations au sein de la société qui sont en quelque sorte comme une bombe à retardement n'attendant qu'une étincelle pour exploser.

A la longue, les Rwandais pourront réaliser le rêve de l'unité sociopolitique nationale et le Rwanda pourra connaître un essor économique soutenu qui le hissera cran par cran sur l'échelle des pays en développement pour être classé parmi les pays à revenu intermédiaire au lieu de se maintenir au niveau de la queue du peloton des pays les plus pauvres de la planète.

Les Hutu et les Tutsi pourront finalement apprendre à vivre en parfaite harmonie "nk'inyabarasanya na kimali" (littéralement comme les galinsaga et les bidens pilosa) en phytosociologie.

Quant à l'ONU, elle ne devrait pas continuer à laisser massacrer les gens, puis vouloir juger les massacreurs alors qu'elles les a laissés faire et qu'elle avait les moyens de les en empêcher. Sinon sa fonction de maintien de sécurité serait davantage théorique que pratique dans laquelle les fonctionnaires onusiens seraient comme chargés uniquement de dilapider les dollars de l'humanité.

L'ONU devrait aider l'Etat rwandais à dédommager les victimes du génocide en versant les dommages et intérêts aux parties civiles dans les procès de génocide et d'autres crimes contre l'humanité. En outre, étant donné que les responsabilités de l'ONU sont plus lourdes que celles de l'Etat rwandais, elle devrait verser les 3/5 de ce qui est dû, l'Etat rwandais se chargeant des 2/5 restants.

Nous recommandons aux étudiants et aux autres chercheurs en sciences sociales désireux de mener des études sur le génocide rwandais les sujets suivants:

- 0. Analyse des responsabilités de l'ONU dans le génocide rwandais
- Etude de l'impact des relations bilatérales Rwanda -France sur la tragédie d'avril juillet 1994;
- 2. Etude du comportement des FAR pendant le génocide des Tutsi d'avril-juillet 1994;
- 3. La perception par les rescapés du partage des responsabilités entre l'Etat et l'ONU dans le génocide des Tutsi.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

#### A. OUVRAGES

- 1. AMSELLE, J.-L, et MBOKOLLO, E. (1985), Au cœur de l'ethnie, tribalisme et Etat en Afrique, La découverte, Paris.
- 2. ARON, R., (1985), Les étapes de la pensée sociologique, gallimard, Paris.
- 3. BANTON, M. (1971), Sociologie des relations raciales, Payot, Paris.
- 4. BAYART, J. -F., (1989), L'Etat en Afrique, La politique du ventre, Fayard, Paris.
- 5. BIARNES, P. (1980), L'Afrique aux Africains, Colin, Paris.
- 6. BROWN, A. (2001), *Inyenzi, a story of love and genocide*, Mallard Publishers, Cape, South Africa.
- 7. CHEVALLIER, J. (1986), Science administrative, PUF, Paris.
- 8. CHRETIEN, J.-P., (1995), Rwanda, les médias du génocide, Karthala, Paris.
- 9. DES FORGES, A. (1999), Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda, Karthala, Paris.
- 10. ERNY, P. (2001), L'Ecole coloniale au Rwanda, L'Harmattan, Paris.
- 11.GATWA, T. (2001), Rwanda, Eglises victimes ou coupables? Les Eglises et l'idéologie ethnique au Rwanda (1990-1994), CLE, HAHO, LOME (YAOUNDE).
- 12. GRAWITZ, M. (1996), Méthodes des Sciences Sociales, Dalloz, Paris.
- 13.GUICHAOUA, A., (1995), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Karthala, Paris.
- 14. HARNECKER, M., (1974), Les concepts élémentaires du matérialisme historique, éditions contradictions, Bruxelles.
- 15. JAVEAU, C. (1976), Comprendre la sociologie, Marabout, Verviers (Belgique).

- 16. JORDANE, B. (2000), Rwanda, Le piège de l'Histoire, Karthala, Paris.
- 17.KROP, P. (1994), Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterand? Jean Claude Lattes, Paris.
- 18.LEVI, P. (1989), Les naufragés et les rescapés; Quarante ans après Auschwitz, Arcades, Paris.
- 19. MAQUET, E. (1971), Histoire de l'Afrique centrale, Présence Africaine, Paris.
- 20. MARTIN, M. (1972), *La militarisation des systèmes politiques africains*, Naaman-Subronke, Québec (Canada).
- 21.MAS, M. (1999), Les lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique, L'Harmattan, Paris.
- 22. MEDARD, J.-F., (1991), *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crises*, Karthala, Paris.
- 23. MUKAGASANA, Y. (1999), N'aie pas peur de savoir, Robert Laffont, Paris.
- 24. NSENGIYUMVA, F. (1995), Ingoma y'amaraso, CLADHO, Kigali.
- 25. PRUNIER, G., (1995), *The Rwanda crisis, History of a genocide*, Fountain publishers, London.
- 26. REGNIER, M. (1983), Les associations, Gide Loyrette Nonel, Paris.
- 27. RUTEMBESA, F., et al, (2000), L'Eglise catholique à l'épreuve du génocide, Africana, Canada.
- 28. SCHWARTZENBERG, R.-G.(1974), Sociologie politique. Éléments de science politique, Montchrétien, Paris.
- 29. SHIRER, W. L. (1960), *Le Troisième Reich, Des origines à sa chute*, Simon & Schuster, New York.
- 30. VERDIER, R. (1995), Rwanda, un génocide du XXe siècle, L'Harmattan, Paris.

#### **B. MEMOIRES**

- 1. HABIMANA I., (2003), Etude sur la réintégration socio-économique des militaires de l'APR démobilisés. Cas de la MVK et de la Province de Kigali Ngali, UNR, Butare.
- 2. NDAYAMBAJE, E. (1990), Analyse sociologique de l'implication de la jeunesse dans la violence au Rwanda, UNR, BUTARE.
- 3. NTUNGANE, L. (1999), La place de l'Exécutif au sein des pouvoirs étatiques, UNR, BUTARE
- 4. NTURANYENABO, C., L'exercice du pouvoir au Rwanda, du Coup d'Etat militaire de 1993 au retour des institutions légales, UNR, Butare.

#### C. REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS

- 1. A.D.L. (1992), Rapport sur les Droits de l'Homme au Rwanda, A.D.L., KIGALI.
- 2. ERE DE LIBERTE n 36 (Juin 1998).
- 3. HARSHCH, E. (1998) in Afrique relance, vol. 12, n°1.
- 4. IJAMBO n°55.
- 5. ISIBO N°76, (Novembre 1992), KIGALI.
- 6. ISIBO, n°54 (mai 1992), KIGALI.
- 7. KAGABO, J., VIDAL, C., (1995), *Les politiques de la haine, Rwanda-Burundi*, Les Temps Modernes, Paris.
- 8. KANGUKA, n°72 (Janvier 1993), KIGALI.
- 9. KANGURA n°5.
- 10. KANGURA N°6 (1990), KIGALI.

- 11.KIMONYO, J.P., (2000) in *Revue critique des interprétations du conflit rwandais*, UNR, cahier n°1, centre de gestion des conflits, Butare.
- 12. PRASAD, L. (1981), Racisme, Science et Pseudo-science, UNESCO, Athènes.
- 13. RWANDA RUSHYA n°47 (Août 1993), KIGALI.
- 14. SCHOTMANS, M. (2000), A l'écoute des rescapés, GTZ, KIGALI.

#### D. DICTIONNAIRES

- 1. Encyclopaedia Universalis (1968), vol. 6, Elastomères, France, S.A.
- 2. FERREOL, G., et al., (1991), *Dictionnaire de Sociologie*, Armand Collin, Paris.
- 3. La Grande Encyclopédie (1976), Montparnasse, Paris, VIe.
- 4. LAROUSSE (1979), *Dictionnaire de Politique, le présent en question*, Montparnasse, Paris.
- 5. Nouveau Petit Larousse (1970), Librairie Larousse, Montparnasse, Paris VI e.

#### **E. DOCUMENTS ELECTRONIQUES**

- 1. FRANCHE, D. (1997), *Généalogie d'un génocide*, http://www.federation.
- 2. LEVENE M, WWW.http://perso.wanadoo.fr/ (2000) felina/doc/hist/genocides.htm.

# **ANNEXES**

### Processus méthodologique

Objectifs	Hypothèses	Variables	Méthodes	Techniques
Mise en évidence scientifique des facteurs d'unité et de réconciliation après avoir établi le rôle de l'Etat dans le génocide;  Explicitation des consé-quences de la haine ethnique véhiculée par l'Etat notam-ment les erreurs des néga-tionnistes et des	La réduction jusqu'au strict minimum ou au plus bas niveau possible du potentiel électoral et militaire du FPR par l'Etat constitue la motivation principale de l'Etat dans la planification et la perpétration du génocide des Tutsi en vue d'un pouvoir hutu exclusif sans partage	Variable indépendante  Réduction du potentiel électoral et militaire du FPR par l'Etat  Variable dépendante  Planification et perpétration du génocide en vue d'un pouvoir exclusif sans partage	Méthode structuro- fonctionnaliste  Méthode systémique  Méthode dialectique  Méthode historico-comparative	Documentation  Entretien
révision-nistes;  Mise au clair des facteurs de la culture de la tolérance, du respect	Les discours politiques d'exhortation au génocide prononcés par le Président de la République, son premier ministre, d'autres autorités politico-administratives du Gouvernement intérimaire autoproclamé ainsi que l'attitude des responsables militaires ont incité la population hutu de Butare et son élite à s'impliquer totalement dans le génocide des Tutsi.	Discours politiques d'exhortation au génocide et attitude des responsables militaires  Variable dépendante  Implication de la population dans	Méthode structuro-fonctionnaliste  Méthode systémique  Méthode dialectique	<b>Documentation</b> Entretien

#### **GUIDE D'ENTRETIEN**

- 1. Comment étaient les relations interethniques dans la commune de Ngoma avant le déclenchement du génocide et des massacres?
- 2. Est-ce que le génocide des Tutsi et les massacre des Hutu modérés ont vraiment eu lieu dans la commune de Ngoma ?
- 3. Si oui, quand ont-ils commencé?
- 4. Décrivez-nous l'organisation des opérations de génocide et des massacres dans la commune de Ngoma.
- 5. Décrivez-nous en long et en large le déroulement du génocide et des massacres dans la commune de Ngoma.
- 6. Savez-vous quelque chose sur la réunion présidée par le Président SINDIKUBWABO Théodore le 19 avril 1994 dans la salle polyvalente de la Préfecture de Butare ?
- Décrivez-nous les circonstances de la destitution du Préfet HABYARIMANA
  Jean Baptiste et la nomination de ses successeurs NSABIMANA Sylvain et
  NTEZIRYAYO Alphonse (Colonel).
- 8. Décrivez-nous les comportements de ces deux derniers préfets pendant le génocide et les massacres.
- 9. Quelles sont les hautes autorités gouvernementales ayant organisé le génocide et les massacres dans la commune Ngoma ?
- 10. Parlez-nous du comportement des militaires (surtout les officiers et les autres ayant fait montre d'un grand zèle) pendant le génocide et les massacres dans la commune de Ngoma ?
- 11. Quel a été le rôle des autorités locales pendant le génocide et les massacres dans la commune de Ngoma (Bourgmestre, Conseillers communaux, Responsables de cellules, Autres agents administratifs et de sécurité locale).
- 12. Quel a été le rôle des responsables des partis politiques et autres "représentants" du peuple pendant le génocide et les massacres dans la commune de Ngoma ?
- 13. Quelles armes avez-vous utilisées?

- 14. Qu'est-ce qui vous motivait le plus en tuant?
- 15. Connaissez-vous personnellement des Hutu modérés tués pendant le génocide et les massacres dans la commune de Ngoma? Donnez leurs noms et leurs secteurs d'origine.
- 16. A quels endroits tuait-on (les sites des tueries)?
- 17. Combien de Tutsi avez-vous personnellement tués? Dans la mesure du possible, donnez leurs noms et leurs secteurs d'origine?
- 18. Quelles sont les paroles blessantes et piquantes utilisées à l'encontre des Tutsi et des Hutu modérés?
- 19. Que voulait-on signifier en appelant les Tutsi cancrelats ou serpents? Comment jugiez-vous cela personnellement?
- 20. Avez-vous pillé?
- 21. Si oui, qu'avez-vous pillé?
- 22. Que faire pour éviter un autre génocide?

#### 3. IBIBAZO

- 1. Imibanire y'amoko yaba yari iteye ite mu mujyi wa Butare mbere ya jenocide?
- 2. Haba harabaye koko itsembabwoko ry'abatutsi n'itsembatsemba ry'abahutu batari intagondwa mu mujyi wa Butare?
- 3. Niba ari byo byatangiye ryari?
- 4. Mwatubwira uburyo ibitero byari biteguwe?
- 5. Mutubwire mu buryo burambuye uko byagenze?
- 6. Hari icyo mwaba muzi ku nama yayobowe n'uwahoze ari Perezida wa Repubulika y'u Rwanda, Bwana SINDIKUBWABO Tewodori, tariki 19 Mata 1994 mu cyahoze ari ingoro ya MRND i Butare?
- 7. Mutubwire icyo muzi ku ikurwa ku mwanya w'ubuperefe wa Butare rya Bwana HABYARIMANA Yohani Batisita n'ishyirwaho ry'abamusimbuye ari bo ba Bwana NSABIMANA Silivani na Koloneli NTEZIRYAYO Alufonsi.
- 8. Mutubwire imyitwarire y'abo baperefe bombi basimbuye uwo wa mbere mu gihe cya jenoside.
- 9. Ni abahe bayobozi bakuru b'igihugu bateguye jenoside mu mujyi wa Butare (Komini Ngoma).
- 10. Mutubwire imyitwarire y'abasirikari bakuru (cyane cyane aba ofisiye n'abandi bagaragaje umurava) muri jenocide, mu mujyi wa Butare.
- 11. Ni uruhe ruhare abayobozi mu nzego z'ibanze muri Komini Ngoma (Burugumesitiri, abajyanama, abaresiponsabure n'abandi nk'abashinzwe umutekano) bagize muri jenocide?
- 12. Ni uruhe ruhare abayobozi b'amashyaka ya politiki n'izindi "ntumwa" za rubanda bagize muri jenoside mu mujyi wa Butare?
- 13. Mwakoresheje izihe ntwaro?
- 14. Ni iki cyatumaga mwitabire ubwicanyi?
- 15. Mwaba muzi abahutu batari intagondwa bishwe muri jenocide y'abatutsi?
- 16. Ahantu hicirwaga abantu ni hehe?
- 17. Ku giti cyawe wishe abatutsi bangahe? Niba bishoboka, vuga amazina y'abo n'amasegiteri bakomokagamo?

- 18. Ni ayahe magambo aseserezanya yakunze gukoreshwa mu gihe cya jenocide abwirwa abatutsi n'abahutu batari intagondwa?
- 19. Iyo bavugaga ko abatutsi ari inyenzi cyangwa inzoka byabaga bishaka kumenyesha iki?

Mwebwe se mwabyumvaga mute?

- 20. Mwarasahuye?
- 21. Niba mwarasahuye, mwasahuye iki?
- 22. Hakorwa iki kugira ngo hatazaba indi jenocide?

#### LISTE CODEE DES TEMOINS PAR SECTEUR

1. NGOMA : A1 B11 B93

2. CYARWA SUMO : A2, A4, A5, A10, A14, A16, A20, B6, B19, B32,

B34, B35, B36, B37, B38, B39, B73, B82

3. CYARWA CYIMANA :A7, A12, A18, B10, B12, B28, B31, B40, B41,

B42, B99

4. BUTARE VILLE : A3, A17, B8, B79, B81, B85, B95, B97, B98

5. NKUBI : A6, A8, A9, A11, A19, B4, B5, B14, B15,B20,

B22, B23, B25, B29, B49, B50, B51, B52, B53,

B54, B55, B56, B57, B74, B75, B77, B78, B84,

**B100** 

6. TUMBA : A13, A21, A22, B2, B7, B9, B13, B17, B30, B43,

B44, B45, B46, B47, B48, B80, B87, B88, B89,

B90, B92

7. SAHERA : A15, B16, B18, B21, B24, B27, B58, B59, B60,

B61, B62, B63, B72, B76, B94, B96

8. MATYAZO : B1, B3, B26, B33, B64, B65, B66, B67, B68,

B69, B70, B71, B83, B86, B91, B101, B108,

**B109** 

#### Légende:

- A : Les accusés ayant bénéficié de la liberté provisoire

- B: Les accusés encore en détention ;

- R: Les témoins rescapés